

**CONVERGE TECHNOLOGY SOLUTIONS CORP.**



**FORMULAIRE D'INFORMATION ANNUEL**

**Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023**

**5 mars 2024**

## TABLE DES MATIÈRES

Page

FORMULAIRE D'INFORMATION ANNUEL	1
DATE, DEVISE ET AUTRES INFORMATIONS	1
INFORMATIONS PROSPECTIVES	1
STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ	3
Nom, adresse et constitution en société	3
Relations intersociétés	3
DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ	7
DESCRIPTION DE LA SOCIÉTÉ	11
FACTEURS DE RISQUE	25
DIVIDENDES	51
DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL	51
Capital autorisé	51
Actions ordinaires	51
MARCHÉ DES VALEURS MOBILIÈRES	51
Prix et volume de négociation	51
GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ	52
Administrateurs et dirigeants de la Société	52
Titres avec droit de vote	54
Ordonnance d'interdiction d'opérations, faillites, pénalités ou sanctions	54
CONFLITS D'INTÉRÊTS	55
PROCÉDURES JUDICIAIRES, ENQUÊTES ET MESURES RÉGLEMENTAIRES	55
INTÉRÊT DE LA DIRECTION ET D'AUTRES ACTEURS DANS LES TRANSACTIONS IMPORTANTES	55
CONTRATS IMPORTANTS	55
AGENT DE REGISTRE ET DE TRANSFERT	55
INTÉRÊTS DES EXPERTS	55
INFORMATIONS SUR LE COMITÉ DE VÉRIFICATION	56
Composition du Comité de vérification	56
Politiques et procédures préalables à l'approbation	57
Frais de service des vérificateurs externes	57
INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES	57
GLOSSAIRE TERMINOLOGIQUE	58
ANNEXE « A »	60

## FORMULAIRE D'INFORMATION ANNUEL

### DATE, DEVISE ET AUTRES INFORMATIONS

#### Avis aux lecteurs

Dans ce formulaire d'information annuel (« **FIA** »), à moins que le contexte n'exige autrement, les termes « Société », « Converge », « nous » ou « notre/nos » renvoient à Converge Technology Solutions Corp. et ses filiales, Converge Technology Partners Inc. (« **Converge Partners** »).

#### Généralités

Le présent FIA s'applique aux activités et aux opérations commerciales de Converge Technology Solutions Corp. pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, tel qu'actualisé 5 mars 2024 afin de refléter les activités de la Société postérieures au 31 décembre 2023.

Tous les montants en devises figurant dans la présente notice annuelle sont exprimés en dollars canadiens, en dollars américains, en livres sterling ou en euros et sont désignés par « \$ », « \$ US », « £ » et « € », respectivement.

Ce FIA comprend des données du marché et de l'industrie qui ont été obtenues auprès de sources tierces, y compris des publications de l'industrie. Converge croit que les données de l'industrie sont exactes et que leurs estimations et hypothèses sont raisonnables, mais il ne peut y avoir aucune assurance quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité de ces données. Les sources de tiers indiquent généralement que les renseignements qui y sont contenus ont été obtenus à partir de sources jugées fiables, mais rien n'indique l'exactitude ou l'exhaustivité de l'information incluse. Bien que les données soient jugées fiables, Converge n'a vérifié de façon indépendante aucune des données provenant des sources tierces mentionnées dans le présent FIA ni vérifié les hypothèses économiques sous-jacentes invoquées par ces sources.

### INFORMATIONS PROSPECTIVES

Le présent FIA contient des « renseignements prospectifs » et des « énoncés prospectifs » (collectivement, des « **énoncés prospectifs** ») au sens de la législation canadienne sur les valeurs mobilières concernant Converge et ses activités. Tout énoncé impliquant des discussions relatives à des prédictions, des attentes, des croyances, des plans, des projections, des objectifs, des hypothèses, des événements ou des rendements futurs (en utilisant souvent, mais pas toujours, des expressions comme « s'attend à » ou « ne s'attend pas à », « est attendu que », « anticipe » ou « n'anticipe pas », « planifie », « budgétise », « prévoit », « évolue », « cherche », « anticipe », « dirige », « examine », « potentiel », « indicatif », « vise », « prévoit », « estime », « croit » ou « vise », ou toute variation de ces mots et expressions, ou le fait de déclarer que certaines actions, certains événements ou certains résultats « peuvent » ou « pourraient », « seront » ou « seraient » envisageables ou atteignables) ne sont pas des énoncés de faits historiques et peuvent constituer des énoncés prospectifs.

En particulier, les énoncés concernant les projections ou les estimations faites par la Société et sa direction quant aux objectifs futurs de celle-ci, à ses opérations commerciales, à ses plans ou à ses attentes en matière de stratégies commerciales, à la plateforme de STIP de la Société, à la capacité de la Société à achever l'intégration de ses récentes acquisitions, à la réalisation de certaines étapes après l'achèvement des récentes acquisitions et à la capacité qui en résulte d'effectuer des paiements de rémunération, à la réserve d'occasions d'investissement dont dispose la Société, les conditions concurrentielles futures et la position concurrentielle de la Société, l'ensemble des compétences différenciées et concurrentielles de la Société, la demande des clients pour les services de la Société, l'avenir du travail à distance, l'évolution des produits et services informatiques, l'exploitation de marchés importants et en pleine transformation, les clients et les contrats avec les clients, les relations avec les fournisseurs et les distributeurs, la capacité de la Société à élargir sa clientèle, ainsi que la mise en œuvre de ses engagements en matière de diversité. Les énoncés prospectifs comprennent toutes les divulgations concernant d'éventuels événements, conditions ou résultats d'opérations qui sont fondés sur des hypothèses concernant les futures conditions économiques et plans d'action. Les énoncés prospectifs peuvent également inclure, sans limitation, toute déclaration relative à des événements, conditions ou circonstances futurs. Bien que ces opinions, estimations et hypothèses soient considérées

par la Société comme appropriées et raisonnables dans les circonstances à la date du présent FIA, elles sont soumises à des risques à des incertitudes, à des hypothèses et à d'autres facteurs connus et inconnus qui pourraient faire en sorte que les résultats réels, les niveaux d'activité, le rendement ou les réalisations soient sensiblement différents de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans ces renseignements prospectifs. Les énoncés prospectifs sont fondés sur les perceptions de la direction à l'égard des tendances historiques, des plans actuels, des estimations, des projections, des croyances, des opinions et des développements futurs attendus. Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent sensiblement des attentes actuelles comprennent, sans s'y limiter : le plan de la Société de poursuivre des acquisitions potentielles; la capacité de la Société d'identifier et d'acquérir des technologies; la capacité de la Société de mener des contrôles préalables à l'égard d'acquisitions potentielles; la capacité de la Société d'intégrer avec succès des filiales; la capacité de la Société de relever les défis liés à sa croissance rapide; la capacité de la Société de mettre en œuvre avec succès sa stratégie; les épidémies, pandémies et autres manifestations similaires dans le domaine de la santé, ainsi que les politiques et actions gouvernementales qui s'y rapportent; le déclenchement d'une guerre ou d'autres hostilités entre des pays ou des régions; les actes de terrorisme; les catastrophes naturelles; la dépendance de la Société à l'égard de fournisseurs tiers; la dépendance de la Société à l'égard de ses relations avec les fabricants d'équipement d'origine; la dépendance de la Société à l'égard de ses distributeurs; les changements dans les méthodes et les pratiques de distribution des TI; l'incapacité de la Société à attirer de nouveaux clients ou à conserver ses clients existants; la capacité de la Société à maintenir sa réputation; le marché des produits, des solutions et des services de la Société; les niveaux de dépenses en TI des clients; les changements dans le secteur des TI; la dépendance de la Société à l'égard de l'innovation technique; l'économie en général; la concurrence sectorielle; les erreurs réelles ou perçues dans les solutions, la technologie ou les logiciels en TI de la Société; l'incapacité de la Société à respecter ses obligations en vertu de ses contrats de niveau de service; les difficultés à livrer des projets complexes et de grande envergure aux clients; la capacité de la Société à obtenir le paiement de ses clients; la dépendance de la Société à l'égard des paiements et des crédits des fournisseurs; les risques liés aux clients du secteur public; les dépenses saisonnières des principaux clients; la dépendance de la Société à l'égard des systèmes et des réseaux informatiques; les dommages ou les interruptions des systèmes et des services de la Société; les cybermenaces; la capacité de la Société à protéger ses droits de propriété intellectuelle; les violations des droits de propriété intellectuelle de tiers; le non-respect des licences de code source libre; la dépendance de la Société à l'égard du financement et de l'accès au crédit; la dépendance de la Société à l'égard des paiements et des crédits provenant de programmes d'incitation à la vente en volume et de programmes de financement du développement marketing; les risques de liquidité; les risques de change; les risques liés à la dépréciation d'actifs; l'exposition de la Société aux risques inhérents à l'exercice d'activités internationales; la dépendance de la Société à l'égard des assurances; le non-respect des exigences en matière de confidentialité et de protection des données; les changements législatifs; les litiges; les risques liés aux sanctions, à la lutte contre la corruption, au blanchiment d'argent et à l'antitrust; la dépendance de la Société à l'égard de son équipe de direction; la capacité de la Société à conserver et à embaucher du personnel qualifié; les fautes des employés; les conflits d'intérêts avec les administrateurs de la Société; et le recours de la Société à des sous-traitants. Des renseignements supplémentaires identifiant les risques et les incertitudes liés aux activités de la Société sont décrits dans ce FIA sous la rubrique « *Facteurs de risque* ». Si l'un ou l'autre de ces risques ou incertitudes se matérialise, ou si les opinions, estimations ou hypothèses qui sous-tendent les renseignements prospectifs s'avèrent incorrects, les résultats réels ou les événements futurs pourraient varier sensiblement de ceux anticipés dans les renseignements prospectifs. Bien que la Société ait tenté d'identifier les facteurs de risque importants susceptibles d'entraîner une différence significative entre les résultats réels et ceux contenus dans les renseignements prospectifs, d'autres facteurs de risque dont la Société n'a pas connaissance à l'heure actuelle ou qu'elle considère comme non significatifs peuvent également entraîner une différence importante entre les résultats réels ou les événements futurs et ceux exprimés dans ces renseignements prospectifs.

Bien que la Société fonde ces énoncés prospectifs sur des hypothèses qu'elle juge raisonnables au moment où elles sont formulées, elle avertit les investisseurs que ces énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties de rendement futur et que ses résultats d'exploitation, sa situation financière et ses liquidités réels, ainsi que l'évolution du secteur dans lequel elle opère, peuvent différer sensiblement de ceux exprimés ou suggérés par les énoncés prospectifs contenues dans le présent FIA. Rien ne garantit que ces renseignements se révéleront exacts, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux prévus dans ces renseignements. Aucun énoncé prospectif ne constitue une garantie de résultats futurs. Par conséquent, vous ne devez pas vous fier indûment aux renseignements prospectifs, qui ne sont fiables qu'à la date à laquelle elles ont été formulées.

Les énoncés prospectifs contenus dans ce FIA se fondent uniquement sur l'état de la situation à la date du présent FIA. La Société n'assume aucune obligation de mettre à jour les énoncés prospectifs, que ce soit à la suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement, sauf si la loi l'exige.

## STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ

### Nom, adresse et constitution en société

Converge a été constituée en vertu de la BCBCA le 4 janvier 2018 sous le nom de « Norwick Capital Corp. » (« **Norwick** »), qui était une Société de capital de démarrage inscrite à la Bourse de croissance TSX (la « TSXV »). Le 7 novembre 2018, la Société a conclu sa transaction admissible conformément aux politiques de la TSXV en vertu des modalités d'une entente d'acquisition (l'« **entente d'acquisition** ») datée du 28 août 2018 entre la Société, Converge Partners et Norwick Acquisition Corp. La Société a acquis toutes les actions ordinaires de catégorie A, émises et en circulation, de Converge Partners conformément à l'entente d'acquisition, à la suite de quoi Converge Partners a été fusionnée avec Norwick Acquisition Corp. pour devenir une seule filiale en propriété exclusive de la Société (la « **Transaction** »). Avant la conclusion de la Transaction, la Société a modifié ses articles pour changer son nom en « Converge Technology Solutions Corp. » et consolidé ses actions ordinaires sur la base d'une action ordinaire pour chaque 3,2 actions ordinaires préconsolidation.

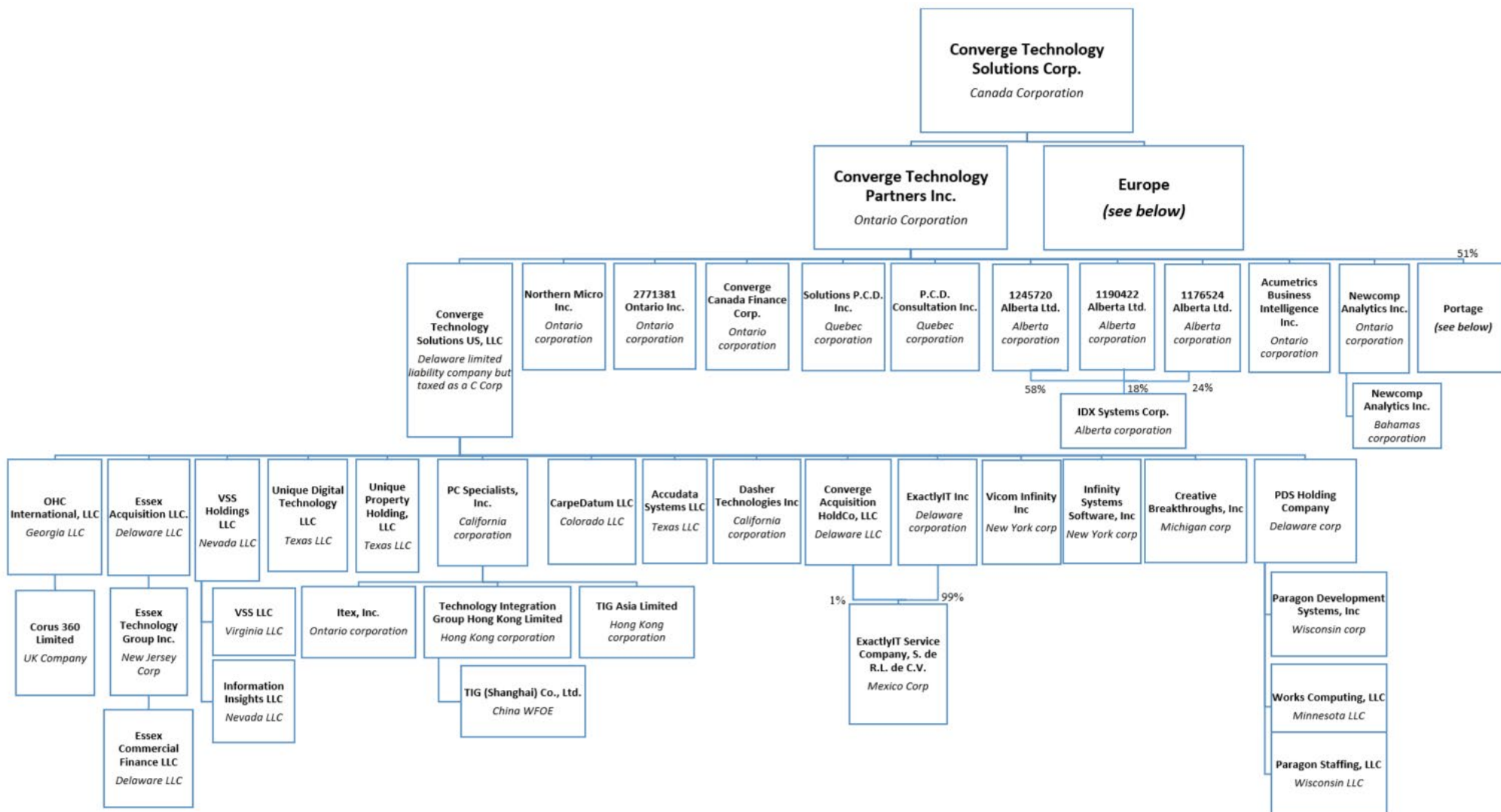
Le 15 décembre 2020, la Société est passée de la BCBCA à la CBCA. Le siège social de la Société est situé au 85, rue Victoria, Gatineau, Québec J8X 2A3 et le bureau principal de la Société est situé au 161 Bay Street, Suite 2325, Toronto, Ontario M5J 2T6.

Les actions ordinaires sont cotées à la Bourse de Toronto sous le symbole « CTS ».

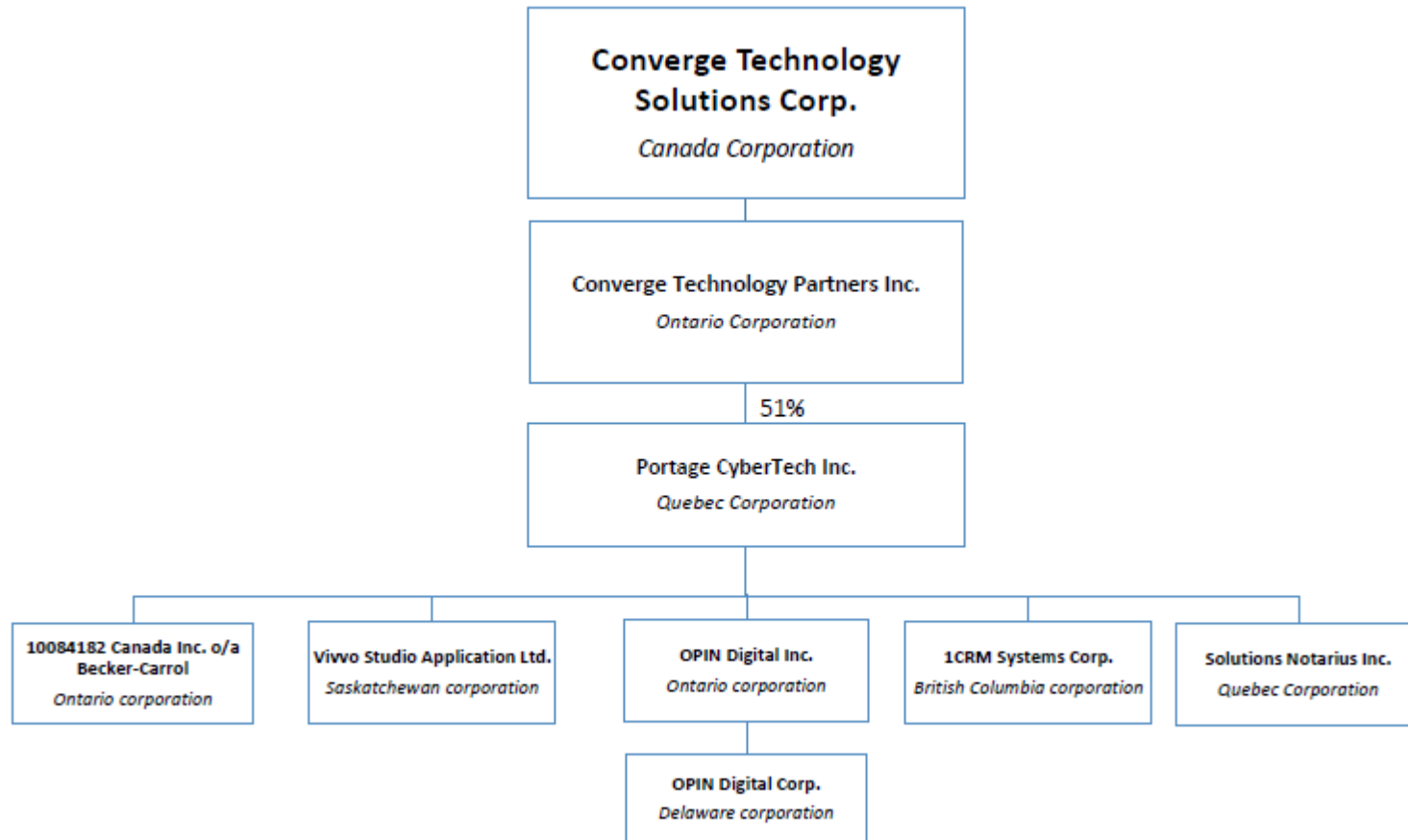
### Relations intersociétés

Le tableau suivant présente les filiales de la Société (y compris le territoire de formation ou de constitution des diverses entités) à la date du présent FIA. Toutes les filiales sont détenues à 100 % sauf indication contraire.

*Amérique du Nord*

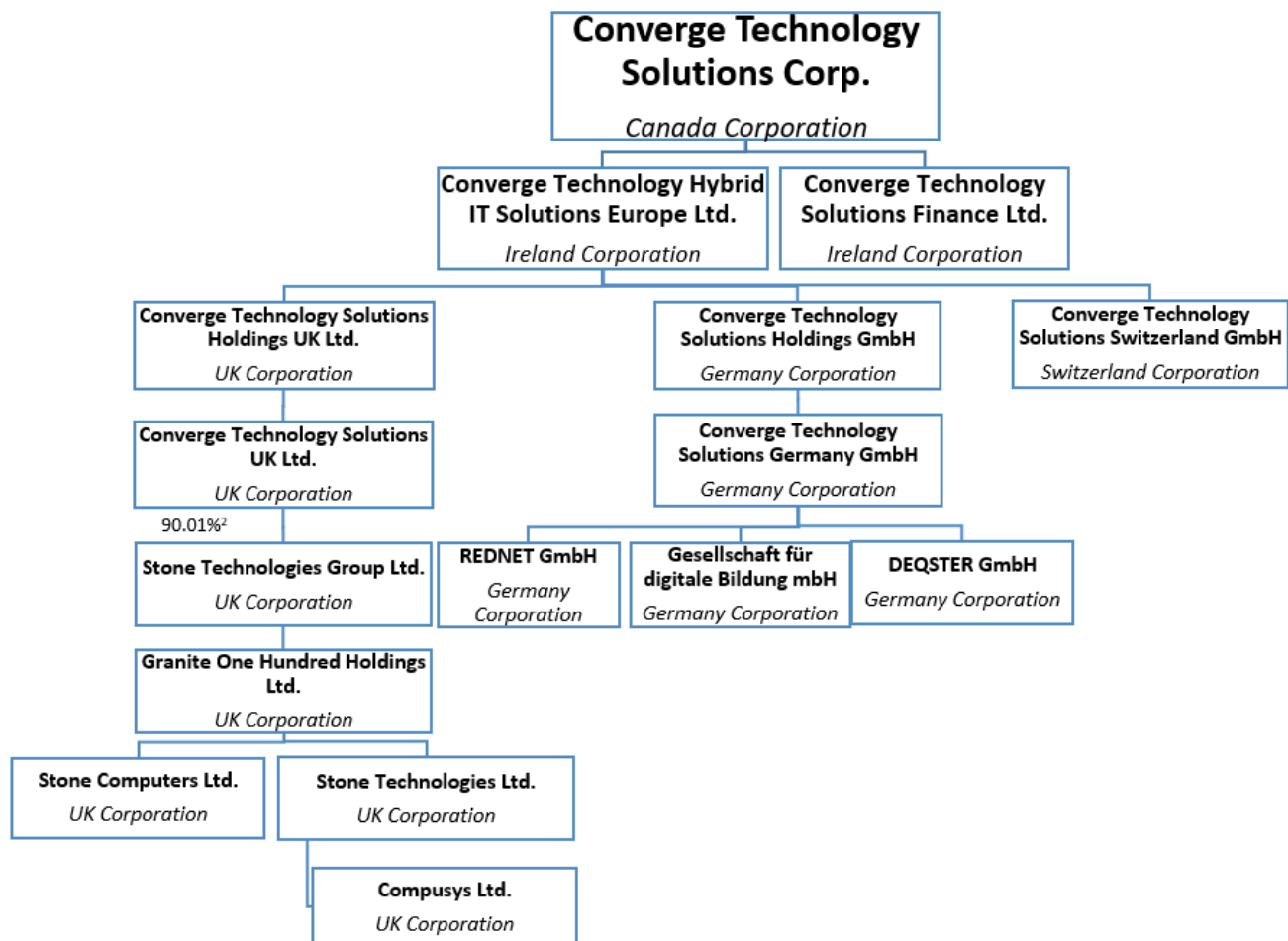


*Portage* <sup>(1)</sup>



(1) La Société détient indirectement 51 % des actions en circulation de Portage.

Europe <sup>(2)</sup>



(2) La Société détient indirectement 90,01 % des actions en circulation de Converge Technology Solutions UK Ltd.



## DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ

Converge est un fournisseur de solutions informatiques et infonuagiques axées sur les services et les logiciels, dont l'objectif est d'offrir des solutions de pointe à l'industrie. L'approche mondiale de Converge permet d'offrir des services d'analyse avancée, d'intelligence artificielle, de modernisation des applications, de plateformes infonuagiques, de cybersécurité, d'infrastructure numérique et d'espace de travail numérique à des clients issus de divers secteurs d'activité. La Société appuie ces solutions grâce à son expertise en matière de conseils, de mise en œuvre et de services gérés pour l'ensemble des principaux fournisseurs informatiques du marché. Cette approche multiforme permet à Converge de répondre aux exigences commerciales et technologiques uniques de tous les clients des secteurs public et privé.

Converge s'est principalement développée en identifiant et en acquérant des fournisseurs de services informatiques nord-américains à vocation régionale et sous-capitalisés qui manquent d'envergure. La Société utilise une approche de solutions et de soutien de premier plan pour mettre à l'échelle et assembler des fournisseurs de services informatiques afin d'offrir à ses clients des solutions et des services complets. À ce jour, Converge a acquis 35 entreprises en Amérique du Nord, en Europe et au Royaume-Uni. Consultez « Description de l'entreprise – Aperçu » pour en savoir plus sur les acquisitions de Converge.

Les principaux développements de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 sont les suivants :

- Le 6 janvier 2021, la Société a annoncé qu'elle avait finalisé l'acquisition de CarpeDatum, une organisation nationale de consultation IBM Analytics et d'Alteryx Preferred Partner, dont le siège social est situé à Denver, au Colorado, avec des bureaux à Los Angeles, en Californie et à Dallas, au Texas. La contrepartie pour l'acquisition consistait en : (i) 1 250 000 \$ US en espèces; (ii) jusqu'à un total de 2 500 000 \$ US de versements indexés pour les trois années suivant la clôture de l'acquisition en fonction de l'atteinte de certains jalons; et (iii) l'émission d'un droit aux fournisseurs d'échanger leurs participations retenues dans CarpeDatum, pour 367 644 actions ordinaires, soumis à certaines conditions. À la date du présent FIA, toutes les parts sociales de catégorie B ont été échangées contre des actions ordinaires.
- Le 15 janvier 2021, la Société a effectué un appel public à l'épargne souscrit de 17 825 000 actions ordinaires au prix au public de 4,85 \$ par action ordinaire pour un produit brut de 86 451 250 \$, y compris l'exercice complet de l'option de surattribution par les souscripteurs.
- Le 11 février 2021, la Société a terminé son ajustement à la TSX et les actions ordinaires ont commencé à se négocier à la TSX sous le symbole « CTS ». Dans le cadre de l'attribution du TSX, les actions ordinaires ont été retirées du TSXV.
- Le 12 février 2021, la Société a annoncé qu'elle avait terminé l'acquisition d'Accudata Systems, Inc., une société de services-conseils et d'intégration en TI, qui possède 38 ans d'histoire dans la fourniture d'infrastructures et de solutions et de services de sécurité en TI. La contrepartie pour l'acquisition était de 7 500 000 \$ US en espèces payées à la clôture et des versements indexés allant jusqu'à 11 000 000 \$ US au total, payables sur trois ans.
- Le 22 mars 2021, la Société a annoncé qu'elle avait augmenté ses Facilités de financement garanti par des actifs de 140 000 000 \$ à 190 000 000 \$.
- Le 1er avril 2021, la Société a annoncé qu'elle avait conclu l'acquisition de Dasher Technologies, Inc, un fournisseur de solutions informatiques dont le siège social est situé dans la Silicon Valley. La contrepartie de l'acquisition se composait de 39 500 000 \$ US en espèces payés à la clôture et d'effets à payer de 9 000 000 \$ US au total, payables sur trois ans.
- Le 6 avril 2021, la Société a annoncé la nomination de Doris Albiez au Conseil consultatif européen de la Société et le 20 mai 2021, la Société a annoncé la nomination de Thomas Volk au conseil d'administration de la Société.

- Le 3 juin 2021, la Société a effectué un appel public à l'épargne souscrit de 23 000 000 actions ordinaires au prix au public de 7,50 \$ par action ordinaire pour un produit brut de 172 500 000 \$, y compris l'exercice complet de l'option de surattribution par les souscripteurs.
- Le 22 juin 2021, la Société a annoncé qu'elle avait conclu l'acquisition d'ExactlyIT, Inc, un fournisseur de services informatiques de nouvelle génération gérés à l'échelle internationale, dont le siège social se trouve en Caroline du Nord et qui possède des bureaux opérationnels au Mexique. La contrepartie de l'achat consistait en 26 400 000 \$ US en espèces payés à la clôture.
- Le 23 juin 2021, la Société a annoncé des changements au Conseil et à la direction de la Société. Darlene Kelly a été nommée au Conseil. La Société a annoncé la nomination de Brian Phillips, un administrateur indépendant, au poste d'administrateur principal du Conseil. La Société a annoncé la nomination de Matthew Smith au poste de directeur financier par intérim et le départ de Carl Smith. De plus, la Société a annoncé la nomination de Julianne Belaga au poste de directrice des affaires juridiques de la Société.
- Le 5 août 2021, la Société a annoncé qu'elle avait conclu l'acquisition d'une participation de 75 % dans REDNET, un fournisseur de services informatiques dont le siège social est situé à Mainz, en Allemagne. La contrepartie de la participation acquise représentait environ 96 000 000 € payés en espèces à la clôture, sous réserve d'un ajustement du fonds de roulement. En outre, la Société a reçu sa part proportionnelle de l'avantage économique gagné par REDNET à partir du 1er janvier 2021. Au 31 décembre 2022, la Société a signé une entente définitive avec le vendeur qui a modifié la convention d'achat originale pour permettre à la Société d'acquérir le reste des intérêts le 15 mars 2023 qui a été conclue à la même date. Par conséquent, la Société détient désormais 100 % de REDNET.
- Le 31 août 2021, la Société a annoncé qu'elle avait terminé les acquisitions de Vicom Infinity, Inc. (« **Vicom Infinity** ») et sa société sœur, Infinity Systems Software, Inc. (« **Infinity Systems Software** »). Vicom Infinity est un fournisseur de solutions pour ordinateur central IBM et Infinity Systems Software fournit des logiciels et des services pour les plateformes IBM. La contrepartie totale pour les achats consistait en 15 000 000 \$ US en espèces payées à la clôture.
- Le 1er septembre 2021, la Société a réalisé un appel public à l'épargne souscrit de 24 552 500 actions ordinaires au prix de 10,55 \$ par action ordinaire pour un produit brut de 259 028 875 \$, y compris l'exercice complet de l'option de surattribution par les souscripteurs.
- Le 4 octobre 2021, la Société a annoncé qu'elle avait acquis une société d'analyse de données commerciales, LPA Software Solutions, LLC. La contrepartie de l'achat consistait en un montant de 9 000 000 \$ US en espèces payé à la clôture et en des versements complémentaires pouvant atteindre 3 000 000 \$ US au total, payables sur deux ans.
- Le 14 octobre 2021, la Société a annoncé que sa nouvelle entité SaaS (Software as a Service) axée ou un logiciel-service sur la cybersécurité, Portage, a conclu un placement privé sans intermédiaire de 43 750 000 actions ordinaires au prix de 0,80 \$ par action ordinaire, pour un produit brut de 35 000 000 \$ pour Portage. A l'issue du placement privé, Converge détient environ 53 % de Portage.
- Le 1er décembre 2021, la Société a annoncé que Portage a acquis OPIN Digital Inc. (« **OPIN** »), une agence numérique canadienne à service complet, dont le siège social est situé en Ontario avec une présence à New York, qui se concentre sur la conception et la création Web et mobiles et d'expériences numériques pour soutenir les objectifs stratégiques de service numérique des gouvernements et des entreprises clientes. Le prix d'achat se composait des éléments suivants : (i) 4 670 000 \$ en espèces à la clôture; (ii) jusqu'à un total de 1 560 000 \$ en paiements complémentaires pendant les deux années suivant la clôture de l'acquisition, en fonction de l'atteinte de certaines étapes clés.
- Le 8 décembre 2021, la Société a annoncé qu'elle avait augmenté ses Facilités de financement garanti par des actifs de 190 000 000 \$ à 300 000 000 \$.

Les principaux développements de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 sont les suivants :

- Le 10 janvier 2022, la Société a annoncé l'acquisition de PDS Holding Company, une société du Delaware, et de ses filiales en propriété exclusive, y compris Paragon Development Systems, Inc. une société basée dans le Wisconsin et axée sur le développement de la transformation numérique. La contrepartie de l'achat consistait en 54 700 000 \$ US en espèces payées à la clôture, sous réserve d'un ajustement du fonds de roulement.
- Le 9 février 2022, la Société a annoncé l'acquisition de Visucom GmbH (« **Visucom** ») et de sa filiale, School Supplies 4.0 GmbH. Basée à Walzbachtal, en Allemagne, avec une présence à Haiger, Visucom est un fournisseur d'écrans professionnels, de tableaux noirs interactifs, de haut-parleurs, de caméras, de projets, d'affichages et de contrôles médiatiques pour les clients du secteur de l'éducation et du secteur public. La contrepartie de l'achat consistait en 5 700 000 € en espèces payés à la clôture.
- Le 1er mars 2022, la Société a annoncé l'acquisition de ICRM Systems Corp. (« **ICRM** ») par Portage. ICRM est spécialisée dans les solutions logicielles infonuagiques qui fournissent aux petites et moyennes entreprises des renseignements commerciaux intégrés tout en améliorant leur modèle de coûts et en rationalisant leurs processus commerciaux internes. La contrepartie de l'achat consistait en 3 000 000 \$ en espèces versés à la clôture et jusqu'à 2 000 000 \$ au total en paiements complémentaires au cours des deux années suivant la clôture, en fonction de l'atteinte de certaines étapes clés.
- Le 15 mars 2022, la Société a annoncé la nomination de John Teltsch au sein de l'équipe de la haute direction en qualité de dirigeant principal des revenus.
- Le 29 mars 2022, la Société a annoncé la nomination de Richard Lecoutre au sein de l'équipe de direction de la société en tant que Directeur financier à compter du 1er septembre 2022.
- Le 1er avril 2022, la Société a annoncé l'acquisition de Creative Breakthroughs Inc. (« **CBI** »), dont le siège social est situé à Ferndale, au Michigan. CBI est une organisation de services axée sur des solutions de cybersécurité centrées sur la détection et l'obstruction des menaces. Les solutions de CBI permettent de défendre et de sécuriser les réseaux et les points d'accès des clients, ainsi que de tester et de surveiller les domaines de risque opérationnel et de protéger les données. La contrepartie de l'achat consistait en 47 000 000 \$ US en espèces versés à la clôture, sous réserve d'un ajustement du fonds de roulement, et jusqu'à 17 000 000 \$ US au total en paiements complémentaires au cours des trois années suivant la clôture, en fonction de l'atteinte de certaines étapes clés.
- Le 29 avril 2022, la Société a annoncé qu'elle a acquis une participation de 100 % dans Interdynamix. Interdynamix, dont le siège social se trouve à Edmonton, en Alberta, est un intégrateur de systèmes de nouvelle génération axé sur les affaires, l'ingénierie et l'innovation. La contrepartie de l'achat consistait en 28 000 000 \$ en espèces payées à la clôture, sous réserve d'un ajustement du fonds de roulement.
- Le 20 juin 2022, Portage a annoncé l'acquisition de Notarius, une société dont le siège social est situé à Montréal, au Québec, qui fournit des solutions qui protègent la fiabilité à long terme des documents électroniques. La contrepartie de l'achat consistait en 44 900 000 \$ en espèces payées à la clôture, en un ajustement du fonds de roulement et en un billet à ordre de 5 000 000 \$.
- Le 27 juillet 2022, la Société a résilié ses Installations ABL et, à la même date, la Société a conclu la Facilité de crédit renouvelable. La Facilité de crédit renouvelable peut être utilisée jusqu'à un maximum de 500 000 000 \$ et comprend un mécanisme accordéon non engagé de 100 000 000 \$, pour une capacité d'emprunt totale de 600 000 000 \$, et permet à la Société d'emprunter en devises étrangères. Les intérêts sont payables mensuellement à un taux d'intérêt qui se rapproche généralement du taux de financement à un jour garanti, plus la marge bancaire applicable allant de 1,25 % à 2,25 %.
- Le 29 juillet 2022, la Société a annoncé l'acquisition de Gesellschaft für digitale Bildung (« **GfdB** »), de l'Institut für moderne Bildung (« **IfmB** ») et de DEQSTER, des organisations axées sur le marché de

l'éducation dont le siège social est situé en Allemagne, qui permettent aux écoles et aux universités de mettre en œuvre leur avenir numérique. GfdB et IfmB sont des fournisseurs de services informatiques complets pour l'éducation, tandis que DEQSTER se spécialise dans le développement et la production d'équipements pour l'apprentissage et le travail numériques. La contrepartie de l'achat consistait en 27 800 000 € en espèces versés à la clôture, sous réserve d'un ajustement du fonds de roulement, et jusqu'à 15 000 000 € au total en paiements complémentaires au cours des trois années suivant la clôture, en fonction de l'atteinte de certaines étapes clés.

- Le 2 août 2022, la Société a annoncé l'acquisition de PC Specialists Technology Integration Group, une société dont le siège social est situé à San Diego, en Californie, spécialisée dans les solutions de performance optimisées et le soutien commercial essentiel. La contrepartie de l'achat consistait en 108 600 000 \$ US en espèces payées à la clôture, sous réserve d'un ajustement du fonds de roulement.
- Le 12 septembre 2022, la Société a annoncé l'acquisition de Newcomp Analytics Inc. une société dont le siège social est situé à Toronto, en Ontario, qui aide les organisations à établir une carte vers des analyses plus approfondies tout en fournissant aux équipes les outils dont elles ont besoin pour s'attaquer à des projets de mégadonnées. La contrepartie pour l'achat était de 18 300 000 \$ en espèces payées à la clôture, sous réserve d'un ajustement du fonds de roulement et des paiements différés au total de 1 000 000 \$ dus au cours des deux années suivant la clôture de l'acquisition.
- Le 14 octobre 2022, les actionnaires minoritaires de Portage ont reçu 4 375 000 actions ordinaires supplémentaires de Portage dans le cadre de l'exercice automatique des bons de souscription. Par conséquent, à la date du présent FIA, la Société détient environ 51 % des actions ordinaires en circulation de Portage.
- Le 7 novembre 2022, la Société a annoncé l'acquisition de sa première société basée au Royaume-Uni, acquérant une participation de 89 % dans Stone Technologies Group Limited (« **Stone** »), un fournisseur de solutions informatiques circulaires pour les établissements d'enseignement, ainsi que des organisations des secteurs public et privé au Royaume-Uni. L'acquisition de Stone a clôturé une année de croissance monumentale pour Converge sur le marché européen et fournit à la Société des connaissances et des compétences de pointe pour continuer à améliorer les capacités et les offres de Converge à ses clients au Royaume-Uni et dans l'Union européenne. Selon les termes de l'acquisition, certains membres clés de la direction de Stone ont réinvesti une partie du produit de la vente de leurs actions dans une nouvelle société holding Converge UK, représentant une participation minoritaire totale de 11 %. Le contrat d'achat permet à Converge d'acquérir les 11 % restants de Stone après environ trois ans. La contrepartie de l'achat consistait en 46 200 000 £ payées à la clôture, sous réserve d'un ajustement du fonds de roulement.
- Le 22 novembre 2022, la Société a annoncé que son conseil d'administration avait formé un comité spécial d'administrateurs indépendants (le « **Comité spécial** ») pour entreprendre, en consultation avec ses conseillers financiers et juridiques, un examen et une évaluation des alternatives stratégiques (l'« **Examen stratégique** ») qui pourraient être disponibles pour la société afin de débloquer la valeur actionnariale. Le comité spécial était présidé par Brian Phillips, directeur principal indépendant et comprend Darlene Kelly, présidente du comité de vérification et Ralph Garcea, président du comité de rémunération. En conjonction avec l'examen stratégique, la Société a annoncé le 12 décembre 2022 que le Comité spécial a retenu les services de Canaccord Genuity Corp et de Houlihan Lokey Capital, Inc., à titre de conseillers cofinanciers pour l'aider à examiner et à évaluer les solutions de rechange stratégiques qui pourraient être offertes à la Société. En outre, la Société a retenu les services de LodeRock Advisors Inc. pour l'assister dans ses activités de relations avec les investisseurs, en gérant la communication avec les investisseurs et les analystes du marché.

Les principaux développements de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont les suivants :

- Le 9 février 2023, la Société a annoncé l'augmentation de sa facilité de crédit renouvelable existante de 500 000 000 \$ à 600 000 000 \$ en vertu de sa clause accordéon, sans modification de ses conditions de crédit existantes.

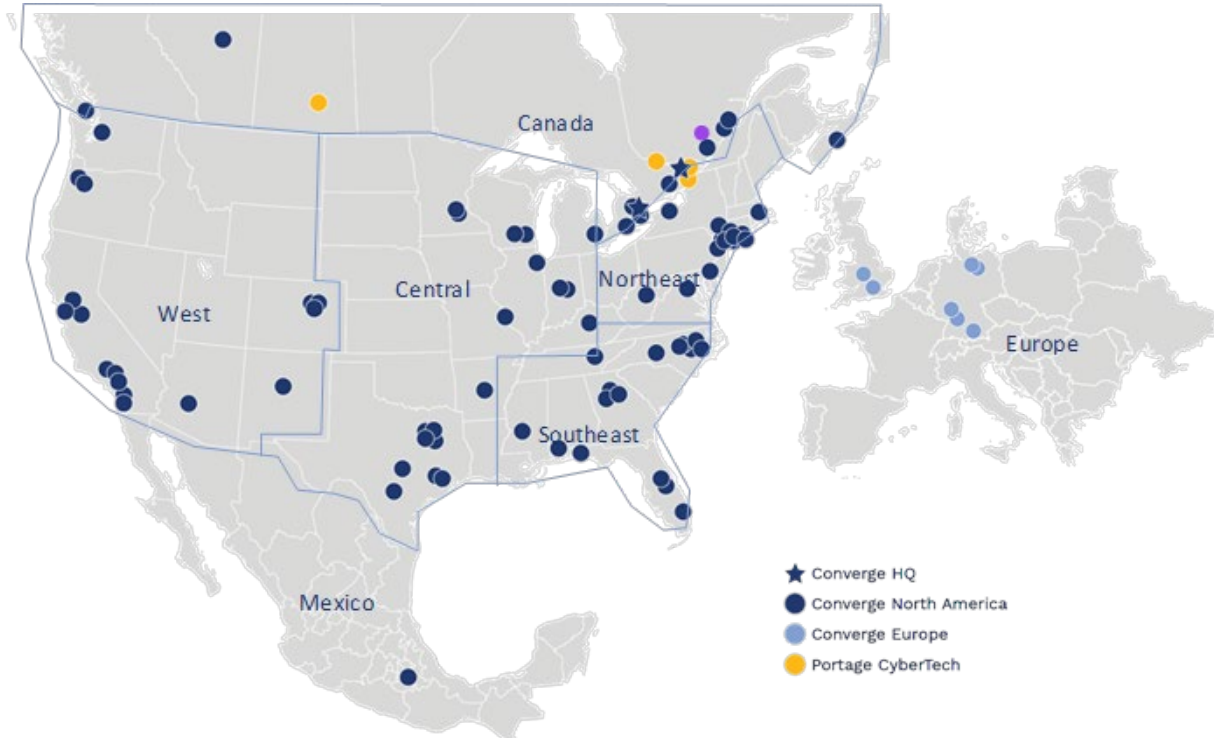
- Le 15 mars 2023, la Société a annoncé le nouveau rôle de Greg Berard au poste de président et chef de la direction mondial tout en continuant à relever de Shaun Maine en tant que chef de la direction du Groupe.
- Le 15 mars 2023, la Société a annoncé la démission de Richard Lecoutre à titre de directeur financier de la Société pour des raisons médicales et la nouvelle nomination de Matthew Smith à titre de directeur financier par intérim.
- Le 15 mars 2023, la Société a acquis la participation restante de 25 % dans REDNET pour 36 700 000 \$.
- Le 9 mai 2023, la Société a annoncé la conclusion de l'examen stratégique (tel que décrit plus particulièrement ci-dessus), le Comité spécial ayant conclu que les propositions envisagées ne seraient pas dans le meilleur intérêt de la Société. Le comité spécial a en outre recommandé au conseil d'administration d'approuver la poursuite de l'exécution des plans d'entreprise de la Société en tant que société indépendante cotée en bourse, sous la direction du PDG du groupe, Shaun Maine. Le Conseil a accepté et approuvé la recommandation du Comité spécial.
- Le 9 mai 2023, la Société a annoncé que le Conseil d'administration avait autorisé le premier dividende trimestriel de Converge à ce jour, soit 0,01 \$ par action ordinaire au titre du premier trimestre 2023, qui a été versé le 16 juin 2023. Des dividendes supplémentaires de 0,01 \$ ont été annoncés le 9 août 2023 et le 14 novembre 2023, au titre des deuxième et troisième trimestres 2023, respectivement, et versés le 22 septembre 2023 et le 28 décembre 2023, respectivement.
- En outre, le 9 mai 2023, la Société a annoncé la nomination d'Avjit Kamboj au sein de l'équipe de la haute direction de la Société en tant que directeur financier à compter du 10 mai 2023.
- Le 9 août 2023, la Société a annoncé que la TSX avait approuvé le renouvellement de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« OPRCNA ») de la Société. En vertu de l'OPRCNA, Converge peut acheter pour annulation jusqu'à un total de 19 427 276 actions ordinaires représentant environ 10 % de l'émission publique d'actions ordinaires de Converge au 28 juillet 2023. L'OPRCNA a commencé le 11 août 2023 et prendra fin un an après son lancement, ou plus tôt si le nombre maximal d'actions ordinaires en vertu de l'OPRCNA a été acheté ou si l'OPRCNA est résilié au choix de la Société. La Société a également conclu une entente de régime d'achat automatique d'actions avec Canaccord Genuity Corp. pour faciliter le rachat d'actions ordinaires dans le cadre de l'OPRCNA.
- Le 5 décembre 2023, la Société a annoncé la nomination de Wendy Bahr au Conseil.

## DESCRIPTION DE LA SOCIÉTÉ

### Aperçu

Converge est un fournisseur nord-américain et européen de solutions logicielles et infonuagiques axées sur la fourniture de solutions et de services de pointe. L'approche globale de Converge en matière de solutions permet de proposer des offres d'analyse avancée, d'intelligence artificielle, de modernisation des applications, d'infonuagique, de cybersécurité, d'infrastructure numérique et de milieu de travail numérique à des clients de divers secteurs. La Société appuie ces solutions grâce à son expertise en matière de conseils, de mise en œuvre et de services gérés pour l'ensemble des principaux fournisseurs informatiques du marché. Cette approche multiforme permet à Converge de répondre aux exigences commerciales et technologiques uniques de tous les clients des secteurs public et privé.

À ce jour, Converge a acquis 35 entreprises en Amérique du Nord, en Europe et au Royaume-Uni. Ce qui lui a permis de consolider ses capacités de vente, d'étendre sa présence géographique et de faciliter l'intégration des réseaux et des centres de données. Ces acquisitions fournissent à la Société un ensemble complémentaire de produits et de services, avec la capacité de faire des ventes croisées et de connecter sa clientèle mondiale avec une large base de services et de solutions informatiques et infonuagiques.



Les cibles idéales de Converge en matière d'acquisition de fournisseurs de services informatiques (« FSI ») sont celles qui sont centrées sur une région, qui sont sous-capitalisées et qui manquent d'envergure, mais qui entretiennent des relations étroites avec des fournisseurs et des distributeurs informatiques de premier plan tels que AWS, IBM, Cisco, Dell, Microsoft et d'autres encore. La Société apprécie également les FSI ayant une activité de services gérés à petite échelle qui fournit une base de revenus récurrents. Après l'acquisition d'un FSI, Converge se concentre sur l'intégration rapide dans la Société, le développement et le déploiement de stratégies infonuagiques hybrides et la création de services gérés récurrents de valeur.

### Forces

Le marché des FSI sur lequel Converge opère est concurrentiel, très fragmenté et caractérisé par une transformation rapide des modèles de services et des besoins d'utilisation. Converge se différencie de façon unique sur le marché grâce à : sa large couverture géographique; sa portée; ses certifications de l'industrie et des fabricants aux plus hauts niveaux; son expertise technologique; l'étendue et la profondeur de ses offres de produits; ses activités croissantes de services gérés; et grâce à sa concentration sur les solutions informatiques hybrides, y compris les technologies émergentes et celles en pleine transformation.

Avec une suite de solutions informatiques hybrides logicielles soutenues par des solutions d'analyse, d'intelligence artificielle, de modernisation des applications, de nuage, de cybersécurité, d'infrastructure numérique, de services gérés et de talents de pointe, Converge s'est stratégiquement positionnée comme un fournisseur de valeur pour les clients et un chef de file de cette industrie.

Les principales forces de la Société comprennent :

***Des relations solides avec les fabricants d'équipements (FEO) d'origine et les distributeurs, qui sous-tendent une stratégie multifournisseur.***

Converge entretient des relations solides avec plusieurs FEO et distributeurs afin de s'assurer que les clients peuvent tirer parti du matériel, des logiciels et d'autres solutions de pointe auprès d'un éventail de fournisseurs plutôt que d'un seul fournisseur. Les relations de Converge avec les fournisseurs de technologie et les FEO comprennent des fournisseurs de stockage tels que Pure Storage, Dell EMC et NetApp; des fournisseurs de virtualisation tels que VMware; des fournisseurs diversifiés de matériel informatique et de logiciels tels que Hewlett Packard et IBM; et des fournisseurs de réseau tels que Cisco, Brocade, Palo Alto et Juniper. À la date du présent FIA, Converge continue d'être un revendeur autorisé pour des centaines de fabricants et conserve des certifications de premier niveau avec tous les FEO de premier niveau, la plupart des FEO de deuxième niveau et des fournisseurs d'infonuagique tels que AWS, Microsoft, Google, IBM, et des fournisseurs de logiciels de solutions comme Alteryx, Arctic Wolf, CrowdStrike, Red Hat, Snowflake et VMware. Ces certifications sont un point important de différenciation entre Converge et bon nombre de ses concurrents.

De plus, la portée croissante de Converge permet à la Société de profiter des remises les plus élevées possible et d'une gamme de programmes d'incitation de la part de ses FEO partenaires. Converge s'efforce de maximiser l'accès aux sources de financement de ses partenaires ainsi que leur utilisation, sous la forme de fonds de développement du marché et de rabais. La participation à ces programmes repose sur l'atteinte de certains seuils concernant le volume de ventes ou d'achats des produits et services desdits partenaires. Le financement peut également être mis à disposition pour des initiatives de marketing précises avec des clients, des rabais, des fonds de marketing, une protection des prix ou des rabais. La participation au financement des partenaires permet à Converge de financer d'importantes campagnes de marketing et ainsi que la croissance de l'effectif du fonds pour ajouter des membres de l'équipe ayant des titres de compétences précis dans les technologies de ce fournisseur. Puisque Converge est en mesure d'offrir à ses clients une gamme complète de solutions de bout en bout, sans lien avec la technologie, qui comprennent le matériel, les logiciels, le nuage, les services gérés et les services professionnels, elle peut les aider à contenir les coûts d'exploitation et de maintenance informatiques tout en maximisant la valeur de leurs actifs. Les avantages d'utiliser Converge comme prestataire de solutions multifournisseurs comprennent la possibilité de fournir un point de contact et de responsabilité unique ainsi que la prestation cohérente de services informatiques sur n'importe quelle plateforme. En outre, cela permet d'obtenir des services informatiques personnalisés et spécialisés.

***Ensemble de compétences différenciées et compétitives***

- *Proposition de valeur forte* : En tant que principal point de contact pour répondre aux besoins informatiques des clients, Converge aide ses clients à réduire le temps, les coûts et les efforts nécessaires à la mise en œuvre de solutions informatiques hybrides multifournisseurs complètes, ce qui permet à ses clients de se concentrer sur d'autres aspects cruciaux de leurs activités. Converge compte plus de 1 700 employés commerciaux et techniques pour fournir une expertise et établir de solides relations avec les clients, y compris une vaste base d'ingénieurs et de gestionnaires de projets détenant des certifications professionnelles dans l'ensemble des offres de produits et de services de la société.
- *Solution informatique intégrée de bout en bout* : Converge fournit des solutions informatiques intégrées de bout en bout, y compris du matériel et des logiciels, des services de maintenance et de soutien, des services professionnels et un hébergement géré. Les ingénieurs de prévente de Converge comptent sur leur expérience et leur expertise de domaine pour recommander les solutions appropriées des principaux fournisseurs FEO. Les ingénieurs des services professionnels de Converge fournissent un éventail complet de services de provisionnement, de configuration, d'essais et de mise en œuvre complète pour fournir une solution intégrée.
- *Expertise technique* : Les ingénieurs et les équipes de vente de Converge travaillent en étroite collaboration avec les équipes informatiques de ses clients afin d'identifier les technologies appropriées pour répondre à leurs besoins commerciaux. Les ingénieurs développent et maintiennent l'expertise en configuration, installation et support opérationnel pour plusieurs solutions de FEO. Les experts en la matière de Converge possèdent des connaissances approfondies dans un large éventail de technologies et de solutions informatiques hybrides, notamment l'analyse, l'intelligence artificielle, la modernisation des applications,

les plateformes infonuagiques, la cybersécurité et l'optimisation des centres de données. Les employés de Converge continuent d'élargir leurs compétences technologiques, passant une partie importante de leur temps à acquérir de nouvelles certifications et à suivre le rythme des technologies émergentes.

- *Approche centrée sur le client* : Les clients de Converge se composent principalement de sociétés de taille moyenne, mais comprennent également de grandes sociétés, des gouvernements fédéraux, provinciaux, étatiques et locaux, et d'autres entités publiques. Converge fournit actuellement des solutions aux sociétés qui opèrent dans des environnements de plus en plus complexes et de nombreuses industries verticales diversifiées, y compris les produits de consommation, l'électronique grand public, les soins de santé, les télécommunications, la technologie, les organisations industrielles et à but non lucratif. Ces sociétés exigent un service hautement réactif et supérieur de la part de leurs fournisseurs. La stratégie consultative et adaptable de Converge lui permet de fournir des solutions qui servent au mieux les intérêts de ses clients. Le modèle d'engagement flexible de Converge lui permet de répondre rapidement et de façon cohérente aux besoins de ses clients. Bien que sa portée permette à Converge de servir ses clients sur de vastes zones géographiques, les bureaux locaux de Converge lui permettent de maintenir les relations avec ses clients et d'assurer une réponse rapide aux besoins de ces derniers. L'approche flexible et centrée sur le client de Converge, son excellent service à la clientèle, son expertise technologique large et approfondie, ses outils exclusifs ainsi que ses processus et les procédures sont des facteurs de différenciation essentiels qui lui permettent de continuer à servir efficacement les clients. Grâce à une approche axée sur le client plutôt qu'axée sur les fournisseurs, les filiales FSI de Converge ont été en mesure d'enregistrer des résultats positifs à long terme avec ses clients, depuis plus de 10 ans.
- *Couverture et portée internationales* : Converge a une large portée géographique qui lui permet de servir ses clients partout en Amérique du Nord et, plus récemment, en Europe et au Royaume-Uni. Les centres régionaux de Converge lui permettent d'offrir une couverture nationale aux clients tout en maintenant une relation locale avec les clients qui ne se trouvent qu'à un seul emplacement.

### ***Actif sur de vastes marchés de transformation finaux en croissance***

Les sociétés dépendent de plus en plus de l'informatique pour appuyer le travail à distance et stimuler la croissance de leurs activités et pour faciliter des opérations commerciales plus rapides, réactives, fiables, sûres et moins coûteuses. Au sein de ces marchés, Converge se concentre résolument sur les domaines où la croissance est supérieure à celle du marché, notamment les stratégies de centres de données, l'informatique en nuage, l'analyse avancée, l'intelligence artificielle et la cybersécurité. Converge se concentre sur la fourniture de solutions de pointe dans ces segments qui connaissent la croissance la plus rapide dans l'industrie des TI.

### ***Stratégie***

La stratégie de la Société consiste à poursuivre l'évolution vers un modèle axé sur les services, à l'instar des grands fournisseurs de TI et des sociétés de conseil. La mise en œuvre de cette stratégie implique que Converge continue de mettre l'accent sur son approche de la croissance organique par l'exécution de ventes croisées et la croissance de ses services de conseil, de mise en œuvre et d'infogérance. La stratégie d'acquisition et de consolidation de Converge fournit aux clients les ressources et les capacités techniques d'une plateforme adaptée, tout en maintenant la marque, la réputation et les ressources affectées d'un fournisseur régional. L'accent mis sur les solutions informatiques hybrides facilite également l'entrée dans de nouveaux marchés et marchés verticaux, ainsi que les occasions de vente croisée avec les clients existants.

Les éléments clés de la stratégie de la Société sont comme suit :

- *Stratégie mondiale* : La stratégie de Converge est de devenir le principal FSI pour les clients du marché intermédiaire en Amérique du Nord, en Europe et au Royaume-Uni. La Société a récemment ajouté une équipe de gestionnaires en Europe qui permettra à Converge de poursuivre sa stratégie d'expansion.
- *Investir et se transformer pour stimuler la croissance organique* : S'appuyant sur les capacités, les relations et la valeur des sociétés acquises, Converge investit dans les ressources, l'éducation, les outils et les relations afin d'approfondir l'expertise spécialisée dans des domaines de pratique technologique et des secteurs de



l'industrie spécifiques. Converge a acquis et construit des capacités publiques et privées liées à l'informatique en nuage qui transforment les FSI en fournisseurs informatiques hybrides.

- *Remises en volume* : Converge offre de la valeur aux clients et au marché en identifiant et en élargissant les compétences en solutions commerciales, industrielles et techniques dans toutes les organisations acquises, en tirant notamment parti des certifications des fournisseurs et des volumes de matériel disponibles au sein des groupes pour recevoir des incitatifs de prix et des rabais accrus.
- *Identifier et acquérir* : La stratégie de Converge est d'identifier et d'acquérir des FSI qui offrent une solution technologique multifournisseur à leurs clients. La sélection des bonnes sociétés à acquérir est essentielle pour créer un élan sur le marché et est cruciale pour offrir une valeur durable aux parties prenantes de la Société. Converge sélectionne les FSI ayant une expérience éprouvée dans le domaine du commerce, de la technique, des clients de sociétés et de l'industrie et qui sont connus et reconnus pour la valeur commerciale qu'ils créent pour leurs clients et partenaires.
- *Consolider certaines fonctions de soutien* : En commençant par les fonctions de soutien et de support, Converge crée d'importantes efficacités financières et opérationnelles et des gains de niveau de service en tirant parti de ses meilleurs systèmes, de son pouvoir d'achat, de son personnel et de ses processus au sein des sociétés acquises.
- *Talent* : Converge continue de bâtir son bassin de talents d'ingénieurs et de professionnels des logiciels hautement qualifiés dans ses principaux domaines de pratique afin de fournir des solutions informatiques à valeur ajoutée à ses clients.

### ***Conditions concurrentielles***

Le marché des FSI dans lequel Converge opère est en train de se transformer, il est concurrentiel et très fragmenté. Converge se différencie de façon unique sur le marché grâce à : sa couverture géographique; sa portée croissante; ses certifications de l'industrie et des fabricants aux plus hauts niveaux; son expertise technologique de premier plan; l'étendue et la profondeur de ses offres de produits; ses activités croissantes de services gérés; et grâce à sa concentration sur les solutions informatiques hybrides, y compris les technologies émergentes et celles en pleine transformation.

Grâce à son portefeuille de solutions informatiques et infonuagiques axées sur les logiciels et soutenues par des offres de pointe en matière d'analyse avancée, d'intelligence artificielle, de modernisation des applications, de cybersécurité infonuagique, d'infrastructure numérique et de milieu de travail numérique, Converge se positionne stratégiquement comme un chef de file dans l'espace technologique et est un fournisseur apprécié de ses clients. La Société soutient ces solutions grâce à son expertise en matière de conseil, de mise en œuvre et de services gérés pour tous les principaux partenaires informatiques du marché. Converge continue de mettre l'accent sur la fourniture de solutions et de services de classe mondiale.

### ***Principaux produits et services***

La Société revend, teste et intègre une large sélection de matériel informatique et de produits logiciels pour ses clients. Afin de répondre aux besoins des clients, la Société se concentre sur des solutions qui couvrent un large éventail de TI en utilisant une vaste gamme de produits et de services pour répondre aux exigences informatiques des clients, avec un accent sur les logiciels en tant que solutions, qui comprennent l'analyse avancée, les services infonuagiques et la cybersécurité, et les services professionnels, qui comprennent l'infrastructure numérique, les services gérés et les solutions de talents :

- *Analytique avancée* : La Société offre un processus d'analytique avancée pour aider les clients à mieux comprendre leurs données cachées. Ce service propose plusieurs approches, notamment des méthodes mathématiques et statistiques, ainsi que des techniques axées sur la machine, comme l'apprentissage profond et la technologie de la chaîne de blocs. Combiné à l'analyse prédictive, Converge permet aux entreprises de prévoir les tendances et les comportements, de prédire les comportements futurs et de mieux progresser vers

le succès. Dans le cadre de sa gamme de services d'analyse, la Société offre des services, notamment le développement d'applications, l'IA, l'analyse commerciale, la gestion des données et la gestion de la performance.

- *Intelligence artificielle* : La Société est spécialisée dans la création d'applications d'intelligence artificielle et d'apprentissage automatique sur mesure, méticuleusement conçues pour répondre aux besoins des clients. Les solutions d'intelligence artificielle de Converse aident les équipes à soutenir les opérations, à augmenter les capacités et à approfondir l'expertise commerciale pour permettre aux organisations de se concentrer sur des tâches plus significatives. Notre approche personnalisée de l'intelligence artificielle et de l'apprentissage automatique comprend l'intelligence artificielle générative, la recherche approfondie, les agents virtuels, les perspectives visuelles, l'analyse prédictive, la science des données, l'automatisation des processus robotiques et la solution d'intelligence artificielle personnalisée de Converse, Converse AI.

*Modernisation des applications et services infonuagiques* : La Société offre des services infonuagiques complets pour répondre aux besoins des clients dans le cadre de l'évolution des modes de sauvegarde, de stockage et d'accès aux données. Les entreprises sont de plus en plus dépendantes des sources externes d'infrastructure. La pratique multidimensionnelle de la Société en matière d'infonuagique est constituée d'une équipe d'architectes de solutions prêts à permettre aux organisations d'adopter de nouvelles stratégies et approches faisant appel aux technologies infonuagiques. Ces capacités comprennent des modèles d'infrastructure-service et de plateforme-service. Cette approche s'appuie sur un modèle axé sur l'architecture pour répondre aux besoins propres à chaque client. Les offres de services infonuagiques de la Société comprennent des offres infonuagiques publiques et hybrides, ainsi que Converse Enterprise Cloud, la marque déposée de la Société.

- *Cybersécurité* : Rester à l'avant-garde de la cybersécurité demeure une priorité absolue pour la Société. Les cyberattaques étant de plus en plus répandues et sophistiquées, les entreprises ne peuvent pas se permettre de différer ou de retarder leurs investissements dans la protection de leurs organisations : les attaques par rançongiciel ont fortement augmenté au cours des dernières années, ce qui fait de la défense contre ces attaques une priorité absolue pour les dirigeants. En outre, comme la demande de cybersécurité augmente, il existe un besoin compréhensible de cyberpersonnel qualifié pour faciliter la mise en œuvre de ces protections. Converse reste prête à répondre aux besoins constants en matière de cybersécurité, à la fois grâce à sa pratique de la cybersécurité et à l'aide de ses offres de services aux talents, ce qui permet à l'entreprise de recruter du personnel pour des projets rapidement et dans les limites de son budget.
- *Infrastructure numérique et espace de travail numérique* : Les solutions d'infrastructure numérique de Converse permettent de fournir des applications par le biais d'un accès sécurisé, mobile et fiable, pour que les clients obtiennent de meilleurs résultats commerciaux. Les solutions de la Société accélèrent la chaîne de valeur de la fourniture de produits et de services depuis les partenaires et les fournisseurs de nos clients jusqu'à leurs clients finaux. L'activité d'infrastructure numérique de Converse est équipée pour répondre aux besoins de transformation numérique de ses clients, en employant déjà un grand nombre d'ingénieurs hautement qualifiés et une équipe dédiée d'architectes de solutions. Les équipes techniques certifiées de l'entreprise s'appuient également sur plus de 750 partenariats stratégiques, ce qui permet à Converse d'adopter une approche de conseil indépendante de tout partenaire. Le processus collaboratif de solutions d'infrastructure numérique de Converse aide les clients à concevoir et à mettre en œuvre un environnement d'infrastructure hautement disponible et réactif qui permet à l'entreprise d'innover et de se développer en permanence, et qui se traduit par un meilleur retour sur investissement (ROI) et une expérience utilisateur considérablement améliorée.
- *Services gérés* : Les services gérés de Converse offrent la possibilité de fournir des services de surveillance, de gestion à distance et d'ingénierie 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 grâce à une assistance basée sur des billets et initiée par le service d'assistance afin de remédier ou de faire remonter les alertes, les conditions du système et la gestion des fournisseurs. L'offre de services gérés de la Société comprend des services gérés pour les utilisateurs finaux, des services d'infrastructure gérés, des services de sécurité gérés et des services d'application gérés.

- *Solutions de talents* : L'équipe des talents de Converge fournit des services de recrutement de personnel en technologie pour aider ses clients à construire, à faire la transition et à se transformer grâce aux personnes. La Société collabore avec un vaste réseau de talents qui couvre divers aspects de l'informatique, tout en offrant des options de livraison flexibles pour aider ses clients à répondre à leurs besoins commerciaux. L'équipe des solutions de talents de Converge a établi de nombreuses relations avec des recruteurs chevronnés, des partenaires de premier plan et des consultants internes afin de donner à ses clients un avantage concurrentiel dans les processus de recrutement et d'embauche.

### **Produits**

La Société offre à ses clients une variété de produits et de services dans ses domaines d'intervention. La Société utilise ses relations établies avec des fournisseurs et des distributeurs FEO dans les domaines de l'infrastructure de réseau, de l'infonuagique, de la cybersécurité et du stockage. La gamme de produits et de services connexes offerts par Converge comprend :

- *Centres de données* : La Société fournit des solutions d'infrastructure et de centres de données pour répondre à un éventail de charges de travail à l'échelle de l'entreprise, en aidant les clients à réduire leurs coûts par la modernisation des centres de données et la migration ou la consolidation des ressources des centres de données. Les produits pour centres de données offerts par la Société comprennent le réseau, la virtualisation, le stockage, la reprise après sinistre et la réplication continue des applications, infrastructures, données et systèmes essentiels qui aident les clients à déployer des centres de données. La virtualisation permet également aux clients de créer plusieurs machines, réseaux et applications virtuels à travers moins de machines physiques, ce qui permet aux clients de tirer parti de leurs ressources informatiques pour réaliser des efficacités opérationnelles significatives.
- *Solutions infonuagiques* : La manière dont les entreprises sauvegardent, stockent et accèdent aux données a considérablement évolué, entraînant une dépendance croissante à l'égard des sources d'infrastructure externes. Bien que les solutions en nuages traditionnelles se sont souvent concentrées sur le nuage public ou privé, il y a eu récemment une émergence de l'adoption du nuage hybride, ce qui permet aux sociétés de combiner un ou plusieurs fournisseurs de nuage en une solution unique répondant aux besoins spécifiques de cette organisation. Avec l'augmentation récente du travail à distance, l'adoption de l'infonuagique a augmenté et continue de croître. La Société propose des solutions infonuagiques publiques, hybrides et Converge Enterprise, qui sont conçues pour répondre aux besoins spécifiques des clients. Les services comprennent l'évaluation, la conception, l'architecture et l'optimisation des options infonuagiques publiques et privées, comme Microsoft Azure, AWS, VMware, Google Cloud, IBM Cloud et Red Hat Open Shift. Le service infonuagique d'entreprise Converge de la Société fournit une gamme complète de solutions de résilience, y compris des services de conseil en matière de récupération infonuagique, de protection des données, de résilience et de continuité des activités.
- *Communications unifiées* : Dans le cadre de ses services d'infrastructure numérique, la Société propose des technologies de communication par courriel, voix et vidéo, comme des systèmes téléphoniques et des téléconférences. Ces offres comprennent la collaboration cognitive, les espaces de travail collaboratifs et les migrations de voix existantes, permettant aux clients de communiquer de manière plus transparente dans des environnements de travail en évolution.
- *Produits de réseau et de stockage* : Des solutions de réseau novatrices sont nécessaires pour offrir aux utilisateurs des expériences de haute qualité, tout en garantissant la sécurité et en réduisant la complexité. Les solutions de réseau de la Société permettent aux organisations de réaliser une transformation numérique grâce à des produits de réseau, de sécurité et d'infrastructure d'entreprise qui aident les clients à répondre aux demandes croissantes en matière de bande passante, de sécurité et de stockage.
- *Ordinateurs de bureau et portables* : Les solutions informatiques pour utilisateurs finaux de la Société fournissent des services d'applications aux clients, les ingénieurs fournissant aux clients des appareils sur lesquels les utilisateurs peuvent exécuter des applications dans un environnement distribué. La Société est spécialisée dans la virtualisation des applications, ce qui permet aux utilisateurs finaux de tirer le meilleur

parti de ces applications. Les solutions informatiques pour utilisateurs finaux comprennent des ordinateurs de bureau, des ordinateurs portables, ainsi que des périphériques informatiques, notamment des chargeurs et des systèmes d'alimentation, et d'autres besoins informatiques.

- *Appareils mobiles et portatifs* : La Société propose des technologies mobiles et géolocalisées, notamment sur des tablettes et autres appareils. Elle propose également la plateforme de confiance, qui permet aux utilisateurs d'accéder à des solutions logicielles construites à l'aide de la technologie de la chaîne de blocs et de l'architecture de solutions dans les domaines de la confidentialité, de l'accès et de la gestion des identités.

## *Services*

Converge fournit des services professionnels et gérés pour répondre aux besoins de ses clients en matière d'infrastructure, de cybersécurité et de nuage. De plus en plus, les clients se concentrent sur les services d'informatique en nuage et de cybersécurité pour soutenir le travail à distance. Les services Converge comprennent :

- *Services gérés et hébergés* : Les offres de services gérés sont conçues pour résoudre les problèmes des clients, ainsi que pour obtenir une expérience client, une résilience et des performances optimales. Ces services libèrent le service informatique des tâches administratives et lui permettent de se concentrer sur les activités de la Société. La Société propose ces solutions qui aident les clients à optimiser l'utilisation de leurs ressources, à réduire les risques et à accroître la souplesse de leur activité, notamment par des interconnexions sécurisées, directes, agrégées et gérées avec les fournisseurs d'infonuagique. Les services gérés de la Société comprennent :
  - *Services gérés pour les utilisateurs finaux* : bureau de service géré, dispositifs clients gérés, collaboration et communication gérées, bureau virtuel géré.
  - *Services d'infrastructure gérés* : réseau géré, nuage hybride géré, sauvegarde et résilience gérées, applications et produits de systèmes gérés (« SAP »), infonuagique d'entreprise Converge.
  - *Services de sécurité gérés* : détection et intervention, passerelle Internet sécurisée gérée, GIES gérée, intrusion gérée, détection et prévention, gestion de la vulnérabilité.
  - *Services gérés d'application* : Services fonctionnels SAP, gestion des services de technologie de l'information (« GSTI ») et GSTI-service.
- *Services de cybersécurité* : En raison d'une augmentation du travail à distance, il y a également un besoin accru de solutions de sécurité et de cybersécurité pour assurer la sécurité des employés, où qu'ils travaillent. Alors que les cybermenaces internes et externes continuent de se multiplier d'une manière sans précédent, la sécurisation des données, des environnements et des systèmes est une priorité absolue des clients de chaque industrie. Un programme de cybersécurité complet aide les entreprises à protéger leurs organisations contre les menaces et les incidents potentiels de cybersécurité, comme les violations de données. En outre, le risque réel de perturbation opérationnelle, d'atteinte à la marque et de responsabilité juridique causé par les attaques par rançongiciel a fait passer la cybersécurité d'une question technique normalement traitée par les équipes de sécurité à une priorité et une discussion majeures au niveau de la direction. Même les sociétés les plus sophistiquées et les plus matures, qui ont déjà mis en place des moyens de cyberdéfense, repensent aujourd'hui leur préparation et leurs capacités de réaction face à la menace imminente d'une attaque par rançongiciel. En l'absence d'une stratégie solide pour se préparer, répondre et se remettre de tels incidents, les organisations se retrouvent avec un risque important en termes d'argent, de fonctionnalité et d'exposition à la marque. La Société aide les clients à faire face à des risques de sécurité spécifiques et à créer des stratégies intégrées de cybersécurité en concevant et en mettant en œuvre des solutions de sécurité pour les clients. La Société offre les services de cybersécurité suivants :
  - *Conseil en sécurité* : La Société offre des services de conseil en cybersécurité, en travaillant avec les clients pour leur donner la possibilité d'ajouter de la sécurité partout, depuis leur architecture de base jusqu'à leur réseau, leur périphérie et leurs points d'extrémité. La Société aide ses clients à

garder une longueur d'avance sur les menaces de cybersécurité et leur propose des solutions rapides pour y remédier. Dans le cadre de ses services de conseil, la Société propose des ateliers sur les contrôles de sécurité, des évaluations de la sécurité des informations, des tests de pénétration sur les réseaux, des tests de pénétration sur les applications Web, des évaluations de l'ingénierie sociale et des évaluations de la sécurité des nuages.

- *Identité et protection des données* : La Société aide ses clients à identifier de manière proactive les activités non autorisées ou suspectes en suivant en permanence les actions liées aux données structurées et non structurées dans les systèmes des clients. Elle fournit aux équipes de sécurité des clients une assistance certifiée et qualifiée pour les aider à protéger leurs activités et à répondre rapidement aux incidents tout en optimisant l'efficacité de leurs ressources. Pour faciliter la protection des identités et des données, les services de la Société comprennent la gestion des identités et des accès, le conseil en matière de surveillance des activités des bases de données, la protection des données, les services gérés de protection des données et l'exploitation de centres d'opérations de sécurité 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.
- *Gestion des incidents* : Des experts en risques et en conformité certifiés par l'industrie, qui ont l'expérience de la création et de l'affinement des plans de réponse aux incidents, aident les clients à développer leurs stratégies d'ICI (« intervention en cas d'incident »), à gérer leurs programmes d'ICI et à tester des scénarios réels afin que les organisations des clients puissent réagir rapidement et efficacement face aux incidents de cybersécurité. Les outils de gestion des incidents de la Société comprennent l'automatisation de la réponse à l'orchestration de la sécurité, l'élaboration de programmes de réponse aux incidents, les exercices sur table, l'analyse des causes profondes, le triage du traitement des incidents, les services IDS/IPS gérés, les services gérés de détection et de réponse aux points d'extrémité et les centres d'opérations de sécurité disponibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.
- *Renseignements et analyses de sécurité* : Les solutions de renseignement et d'analyse en matière de sécurité de la Société aident les clients à éliminer les angles morts de leurs systèmes de sécurité et leur donnent une visibilité sur les principaux risques de cybersécurité. Les professionnels de la sécurité expérimentés de la Société offrent une expertise, des approches et des solutions pour améliorer les systèmes de cybersécurité des clients. Ils aident les clients à surveiller et à améliorer efficacement leurs systèmes de sécurité et à identifier, analyser et répondre rapidement aux menaces potentielles pour la sécurité. La Société offre de multiples solutions, notamment la gestion des informations et des événements de sécurité (« GIES »), le déploiement et le contrôle de la santé, le déploiement et l'optimisation GIES, les services de triage GIES, les contrôles des opérations de sécurité multinuage, la sécurité gérée des systèmes de noms de domaine, les services gérés de SIEM et les centres d'opérations de sécurité 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.
- *Mesures correctives en matière de sécurité* : Les solutions de remédiation de sécurité de la Société aident les clients à créer une approche structurée pour identifier et atténuer les menaces à la sécurité informatique. Les services proposés dans ce domaine comprennent la planification de la remédiation, les services de stratégie de remédiation, les services de sécurité tactique, les services VCISO, l'analyse de vulnérabilité gérée, les services de gestion des points d'extrémité et les centres d'opérations de sécurité ouverts 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.
- *Informatique en nuage avancée, analyse et intelligence artificielle* : Dans un monde où l'intelligence artificielle prime, les clients attendent des offres pour les types d'expériences que les applications d'apprentissage automatique promettent d'offrir; plus intuitives, plus captivantes et plus sûres. Pourtant, les chefs d'entreprise continuent de se poser la même question : « Comment l'intelligence artificielle s'intègre-t-elle exactement dans mon organisation? Et que puis-je et dois-je faire à ce sujet? » De la stratégie à la mise en œuvre, Converge aide les organisations à exploiter la puissance des données en mettant en place la bonne combinaison de personnes, de processus et d'outils. La Société aide à réimaginer l'infrastructure de données existante pour donner aux entreprises des vues plus panoramiques et plus granulaires. Grâce aux capacités des outils avancés d'analyse, de données et d'intelligence artificielle, les organisations peuvent exploiter la puissance d'un tout nouveau domaine de possibilités. Les offres de la Société comprennent :

- *Développement d'applications* : infonuagiques à pile complète, modernisation des applications existantes, prise en charge des applications personnalisées, CI/CD (« **Continuous Integration/Continuous Delivery** »), sécurité et adoption de l'infonuagique hybride.
- *IA* : vision informatique, voix informatique, traitement du langage naturel, analyse prédictive, recherche d'entreprise et automatisation robotique des processus.
- *Analyse d'affaires*: analyse prédictive et normative, science des données, gestion des données, production de rapports d'entreprise, visualisation de données et gestion du rendement.
- *Gestion des données* : architecture de données, opérations de données, visualisation de données, entrepôt de données, lac de données, plateforme de données (matériel, machine virtuelle, conteneurisé et infonuagique), intégration de données et gouvernance de données, gestion des données de référence.
- *Gestion du rendement* : budgétisation, planification et prévisions, planification des ventes et des opérations, optimisation de la chaîne d'approvisionnement et production d'analyses et de rapports financiers.
- *Modernisation des applications et plateformes infonuagiques* : La Société propose la conception et la mise en œuvre de solutions infonuagiques comprenant des nuages privés, publics et gérés ainsi que l'analyse et l'exploitation de données. L'infonuagique hybride, tant publique que privée, promet la plus grande valeur pour les entreprises si elle est exploitée pour les bonnes raisons et aux moments opportuns du cycle de vie d'une organisation. Les entreprises accélèrent leur utilisation du nuage hybride en raison des demandes de leurs activités pour soutenir les initiatives de l'entreprise tout en cherchant à créer des expériences uniques, à trouver de meilleures façons d'augmenter la capacité, et à réduire les coûts et les ressources. La Société se rend également compte que les clients peuvent être confrontés à des obstacles lorsqu'il s'agit de migrer et de moderniser les applications existantes vers de nouvelles plateformes et applications. Au fur et à mesure que les entreprises se modernisent et adoptent des stratégies hybrides ou multinuages, elles doivent relever des défis en ce qui concerne la portabilité de la charge de travail, l'intégration, l'exploitabilité et la gestion cohérente entre les plateformes. Les offres de la Société comprennent :
  - *Planification et conception de l'informatique en nuage* : Évaluation et analyse du coût total de possession, stratégie et plan de migration et de modernisation, architecture du nuage et des applications, démonstration de la technologie et des défis, zone d'accueil et méthode de bootstrap
  - *La migration aux fins de modernisation* : Gestion de la facturation, de l'augmentation de la migration vers le nuage et du remaniement de la plateforme vers le nuage hybride, de la charge de travail, du remaniement des données et de la modernisation des applications, de la réécriture des applications natives du nuage, du développement, de la sécurité et des opérations, et de l'infrastructure d'automatisation comme code
  - *Mise en œuvre et exploitation* : Gouvernance et sécurité, centre d'excellence et formation en matière de développement des exploitations, continuité des activités et haute disponibilité, externalisation des applications et soutien des équipes, surveillance, journalisation et gestion des actifs.
  - *Optimisation du nuage* : Optimisation des coûts, excellence opérationnelle, efficacité du rendement, sécurité, fiabilité
  - *Migrations d'applications* : Agile DevSecOps et SRE, DataOps, MLOps – DataBricks, Snowflake, Synapse, DataFactory, RedShift, chaînes d'outils CI/CD assistées par IA et automatisation « everything-as-cod », plateformes héritées : IBM WebSphere, J2EE , iSeries RPG et COBOL, outils d'évaluation de code automatisés et assistés par l'IA, plateformes de conteneurs de microservice, applications sans serveur Secure Cloud-Native

- *DevSecOps* : Créer et exploiter un centre d'excellence de développement des exploitations pour aider à faire progresser la maturité et la culture du développement des exploitations du client; défendre l'infrastructure « everything-as-code », la conformité, la sécurité, les FINOP et tester les principes d'automatisation « as-code » avec vigilance; établir les meilleures pratiques en matière d'infrastructure infonuagique et de gouvernance du cycle de vie des logiciels avec un cadre bien architecturé à travers les piliers de la sécurité, de l'excellence opérationnelle, de l'efficacité du rendement, de l'optimisation des coûts, et de la fiabilité.
- *Plateforme de conteneurs et Kubernetes* : Services d'évaluation et de conseil, ingénierie et exploitation de plateforme, migration/modernisation de la charge de travail, plateformes et exploitation infonuagiques natives, ingénierie DevOps/DevSecOps, formations et ateliers techniques.
- *Automatisation et orchestration informatique* : Optimiser et améliorer la fourniture de services avec un nombre limité de ressources internes, simplifier et standardiser l'approche de la gestion de l'environnement, automatiser la gestion de l'exploitation, automatiser les applications, les nuages, les pare-feux, les dispositifs de réseau, les serveurs et le stockage
- *Observabilité et exploitation intelligente* : Surveillance de la disponibilité et du rendement de tous les éléments au sein de l'entreprise informatique (« gestionnaire de gestionnaires »), tableau de bord et panneau de verre unique pour les événements et les alertes provenant de tous les outils, corrélation et consolidation des événements infusés par l'intelligence artificielle et l'apprentissage automatique, cartographie de la découverte des dépendances des applications.
- *Intégration – API et diffusion en continu* : Gérer l'accès aux services à l'intérieur et à l'extérieur de l'organisation, connecter les applications sur site ou dans le nuage, développement et gestion d'API, minimiser la latence avec des architectures basées sur les événements (Kafka), synchroniser les données entre divers systèmes, fournir une communication sécurisée et fiable à travers les frontières des applications avec la messagerie d'entreprise, déplacer les données rapidement, en toute sécurité et de manière prévisible.
- *Architecture de systèmes* : Afin de simplifier et d'optimiser les infrastructures complexes et les environnements de systèmes d'exploitation hétérogènes, la Société propose des solutions d'architecture de systèmes. Les solutions de la Société comprennent :
  - *Centre de données, stockage et visualisation de prochaine génération* : virtualisation, plateformes convergentes et hyperconvergentes, solutions informatiques, gestion du stockage et des données, protection des données et reprise après sinistre, réseau et sécurité, logiciels pour centres de données et évaluations de centres de données
  - *Réseaux et sécurité intelligents* : sans fil et mobilité, Internet des objets, réseau de centres de données, cybersécurité, évaluations de réseaux et de sécurité, enquêtes sans fil, services de conception et de déploiement, services de déploiement multisite, services d'infrastructure gérés
  - *Informatique pour les utilisateurs finaux* : ordinateurs de bureau et portables, systèmes et applications d'exploitation de bureau, téléphones intelligents et appareils vestimentaires, applications mobiles, Web et infonuagiques, ordinateurs de bureau virtuels et applications
  - *Expérience client* : communications unifiées, collaboration cognitive, espaces de travail collaboratifs, migrations des services vocaux traditionnels
- *Services professionnels* : La Société offre des solutions pour administrer et surveiller les contrats des fournisseurs des clients, y compris l'identification des besoins technologiques et la prestation de services d'approvisionnement.

- *Services de dotation en personnel* : La Société utilise son portail Carrières pour fournir des services de contrat, de contrat d'embauche et de placement pour des solutions de dotation en personnel technique.
- *Services de récupération des ordinateurs de bureau et de leur cycle de vie* : La Société offre des services de récupération des ordinateurs de bureau et de leur cycle de vie qui permettent aux utilisateurs finaux de rester productifs en fournissant des services de dépannage, de maintenance et de gestion. Autorisée par la plupart des grands fabricants, la Société peut également fournir un soutien de garantie ainsi que des ententes de niveau de service flexibles pour répondre aux besoins des clients soucieux du budget et aux scénarios impliquant de l'équipement hors garantie.

### ***Ventes et marketing***

Converge commercialise et vend ses services directement aux clients par l'intermédiaire de son personnel professionnel, de ses cadres supérieurs et de son personnel de vente directe opérant à partir de son siège social et de ses bureaux de vente au Canada, aux États-Unis, en Europe et au Royaume-Uni.

Converge divise l'Amérique du Nord en cinq régions commerciales et possède également du personnel de vente en Europe et au Royaume-Uni. Converge dispose d'une équipe de vendeurs répartis dans toutes les régions où elle opère et qui travaillent directement avec les clients pour répondre à leurs besoins informatiques. Lorsque Converge acquiert un FSI, elle intègre le personnel commercial aux équipes commerciales de Converge dans les régions de vente. En outre, la Société a également établi son centre de service à la clientèle au Mexique, d'où les représentants du service à la clientèle aident les clients de l'ensemble du portefeuille de Converge.

### ***Clients et contrats avec les clients***

À la date du présent FIA, la Société fournit des services à des milliers de clients dans de multiples secteurs d'activité. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, le chiffre d'affaires des principaux secteurs d'activité de la Société provenait à 17 % des soins de santé, à 14 % des services financiers, à 13 % des administrations publiques, à 13 % des technologies, à 9 % de l'automobile et à 34 % d'autres secteurs d'activité.

La Société s'engage avec ses clients sur la base de différents accords contractuels en fonction de la nature du produit ou du service fourni, et de la nature du client. Par exemple, lorsqu'elle fournit des services gérés, les contrats des clients de la Société sont généralement des contrats pluriannuels et peuvent être renouvelés automatiquement à moins qu'ils ne soient annulés par l'une des parties.

### ***Propriété exclusive***

La majeure partie de sa propriété intellectuelle provient du savoir-faire technologique combiné de sa main-d'œuvre hautement qualifiée qui a servi des clients dans une grande variété d'industries. La propriété intellectuelle liée au logiciel de plateforme de confiance et à d'autres solutions logicielles connexes découle du développement de logiciels et de processus. La propriété intellectuelle de chacune des filiales FSI de Converge est exclusive et protégée par les lois fédérales, provinciales, étatiques et équivalentes sur le secret commercial et par le biais d'ententes de non-divulgaration avec les employés, les clients et autres parties tierces, qui limitent l'accès et l'utilisation de la propriété intellectuelle exclusive.

### ***Employés***

À la date de ce FIA, Converge, directement et par l'intermédiaire de ses filiales FSI, employait environ 2 700 personnes à temps plein au Canada, au Mexique, en Chine, en Europe, au Royaume-Uni et aux États-Unis. Les employés de la Société ont obtenu plus de 1 000 certifications de la part de ses divers fournisseurs et partenaires stratégiques.



## **Installations**

Le siège social de la Société est situé à Gatineau, au Québec. La Société a des bureaux principaux à Toronto, en Ontario, avec des bureaux régionaux supplémentaires dans les juridictions où elle exerce ses activités. La Société croit que ses installations actuelles sont adéquates pour répondre à ses besoins continus à court et à moyen terme et que, si elle a besoin d'espace supplémentaire, elle sera en mesure d'obtenir des installations additionnelles à des conditions commerciales raisonnables.

## **Environnement, social et gouvernance (ESG)**

### ***Diversité, équité et inclusion (DEI)***

Nous apprécions l'importance de la diversité en termes de genre, d'âge, de handicap, d'orientation sexuelle, de représentation géographique, de statut autochtone et d'origine ethnique, et nous pensons que le conseil d'administration et la Société dans son ensemble bénéficient d'un large éventail de perspectives et d'expériences et sont exempts de biais et de discrimination conscients ou inconscients. Nous avons à cœur de créer un environnement inclusif pour nos employés qualifiés, dans lequel ils peuvent s'épanouir, proposer des innovations convaincantes à nos clients et créer de la valeur pour les actionnaires. Converge a lancé les initiatives DEI suivantes afin de soutenir les fondations solides de notre organisation et de promouvoir le bien-être des employés :

- *Programme de diversité et d'inclusion* : Le programme de diversité et d'inclusion de Converge a été créé pour soutenir notre conviction que les employés sont nos plus grands atouts. Nous pensons qu'un environnement de travail diversifié et sans biais favorise non seulement une culture de l'égalité, mais crée également de la valeur dans l'ensemble de notre organisation. La Société emploie un employé à temps plein qui se concentre uniquement à ses efforts en matière de DEI.
- *Women for Women* : Women for Women est une ressource permettant aux personnes qui s'identifient comme des femmes chez Converge de bénéficier d'un mentorat professionnel et de conseils de la part d'autres personnes qui s'identifient comme des femmes au sein de l'entreprise.

Bien que le conseil n'ait pas adopté de politique écrite en matière de diversité à la date de ce FIA, nous reconnaissons que la diversité et l'inclusion, comme elles ressortent de nos valeurs et initiatives, sont des objectifs en évolution et nous travaillerons sous la direction de notre comité des nominations et de la gouvernance pour mettre en œuvre des processus d'évaluation et de nomination solides conçus pour respecter nos engagements. Converge considère la diversité comme un facteur dans ses plans de succession et ses nominations à des postes de direction et discute de son approche des objectifs pour s'assurer que l'entreprise encourage et promeut de manière formelle les personnes issues de groupes diversifiés et sous-représentés.

### ***Environnement***

L'engagement de Converge en faveur de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique est fort, même si l'entreprise n'opère pas dans un secteur à forte intensité de carbone. Converge favorise le développement durable en orientant ses clients, par l'intermédiaire de ses FSI et autres, vers des technologies respectueuses de l'environnement, comme les solutions infonuagiques, réputées moins énergivores que les infrastructures traditionnelles. Dans la mesure du possible, Converge encourage et promeut également l'utilisation efficace de l'énergie et des ressources naturelles par le biais de ses propres pratiques opérationnelles, notamment par des programmes axés sur la réduction des déchets et le recyclage dans chacun de ses bureaux.

### ***Conduite professionnelle***

Converge s'engage à mener ses activités de manière éthique et à respecter la lettre et l'esprit de toutes les lois applicables (par exemple, les lois contre la corruption, le délit d'initié, le blanchiment d'argent) d'un large éventail de pays, y compris les États-Unis, le Canada et l'Union européenne, garantissant une conduite commerciale éthique liée au transfert de biens et de services. Converge s'engage en outre à mener ses affaires de manière équitable, à promouvoir une concurrence loyale et à se tenir responsable de ses propres pratiques éthiques. Le code écrit de

conduite et d'éthique du conseil d'administration s'applique aux administrateurs, aux dirigeants et aux employés de la Société et promeut l'engagement de la Société à adopter une conduite éthique dans toutes ses activités.

### ***Culture***

Les valeurs fondamentales de Converge ont été lancées au début de l'année 2023 afin de créer un engagement et une ligne directrice pour traiter nos clients, nos employés, nos partenaires et nos collaborateurs. Les valeurs fondamentales sont décrites par une promesse d'intégrité, d'unité, d'engagement et d'excellence. Chaque employé recevra une pièce de monnaie affichant les valeurs fondamentales afin de rappeler l'engagement et le dévouement des dirigeants de l'entreprise.

- Converge fera preuve d'**intégrité** en étant honnête et transparente avec nos employés alors que nous continuons à évoluer en tant qu'organisation.
- Notre devise, « Better together » (Meilleurs ensemble), est évidente dans l'**unité** que nous avons créée et qui fait partie de notre culture. Nous pensons que les relations établies et l'énergie contagieuse ont créé un environnement qui nous distingue sur le marché.
- Nous continuons à encourager la diversité et l'inclusion, en donnant à nos employés la possibilité d'être eux-mêmes. Notre passion est évidente chez Converge, car notre **engagement** à ce que tous les employés se sentent valorisés et appréciés est au premier plan de nos décisions quotidiennes en tant qu'organisation.
- C'est cette volonté d'amélioration continue qui permet à nos dirigeants de donner le meilleur d'eux-mêmes. Cet état d'esprit d'**Excellence** restera un fil conducteur important par lequel nous nous mesurons alors que nous avançons vers la prochaine phase de notre stratégie de croissance.

Le rythme auquel Converge réalise des acquisitions peut être perçu comme un défi potentiel à la réussite des intégrations et un obstacle à la cohérence de la culture. Cependant, la Société s'efforce de créer des synergies et de saisir les occasions d'adopter des politiques, des processus et des initiatives significatives déjà en place dans ses filiales pour avoir un impact positif sur la culture de Converge. La Société poursuit stratégiquement des objectifs dont les valeurs d'organisation sont complémentaires et cherche à s'appuyer sur des politiques ESG exemplaires qui donnent la priorité aux personnes et à l'environnement.

### ***Confidentialité des données et sécurité des renseignements***

Converge applique depuis longtemps les meilleures pratiques du secteur pour intégrer la protection des données et de la vie privée dans ses activités quotidiennes, y compris dans les produits et services qu'elle propose. Converge a mis en place un large éventail de mesures pour garantir la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des données. Consultez également « Description de l'entreprise – Principaux produits et services – Produits – Services de cybersécurité ».

Converge est assujettie aux lois canadiennes et étrangères applicables en matière de protection de la vie privée en ce qui concerne la collecte, l'utilisation, la divulgation et la protection des données relatives aux clients et aux employés. Nous stockons des renseignements personnels et d'autres renseignements confidentiels de nos partenaires, de nos clients, de leurs consommateurs et de leurs employés, et nous pouvons également stocker des renseignements relatifs aux cartes de crédit de nos clients. Par conséquent, nous pouvons être assujettis aux lois fédérales, étatiques, provinciales et étrangères relatives à la cybersécurité et à la protection des données et de la vie privée, notamment la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (Canada), la *Loi californienne sur la protection de la vie privée des consommateurs*, comme modifiée, le *Règlement général sur la protection des données du Royaume-Uni* et le RGPD. En outre, les lois sur la protection de la vie privée et des données dans certaines juridictions exigent que les entreprises notifient aux autorités gouvernementales ou aux individus certaines violations de la sécurité, comme celles impliquant certains types de données à caractère personnel ou celles donnant lieu à un risque important de préjudice pour une personne. Nos ententes avec certains clients nous obligent à les aviser en cas d'incident de sécurité. En outre, nous sommes tenus, sur la base des contrats conclus avec certains clients et des lois sur la protection de la vie privée et des données en vigueur dans certaines juridictions, d'utiliser les normes industrielles ou des mesures raisonnables pour protéger les renseignements personnels ou confidentiels. Nous publions sur notre site Internet ou mettons d'une autre manière à la disposition de nos clients notre politique de confidentialité, notre entente de traitement des données et nos conditions de service, qui décrivent la manière dont nous traitons les

données de nos clients et les données relatives à leurs employés et à leurs consommateurs. Ces documents énoncent l'engagement de Converge à traiter les données à caractère personnel de manière responsable et dans le respect de la législation applicable en matière de protection des données.

En 2022, Converge a nommé Sean Colicchio au poste de premier responsable mondial de la sécurité de l'information, chargé des stratégies de sécurité physique et numérique de l'entreprise ainsi que de l'identification et de l'atténuation des risques potentiels. La création du poste de responsable de la sécurité de l'information (RSI) au sein de Converge représente un investissement et un jalon importants dans l'amélioration des connaissances, de la reconnaissance et de la responsabilité de la Société en ce qui concerne ses pratiques en matière de cybersécurité, et sera essentielle au succès à long terme de la stratégie de croissance de Converge.

## FACTEURS DE RISQUE

Les activités de la Société sont assujetties à une variété de risques et de considérations particulières. Par conséquent, les investisseurs potentiels dans la Société doivent examiner attentivement les risques décrits ci-dessous et les autres informations incluses dans le présent FIA, ainsi que toute information recueillie à la suite de l'évaluation indépendante de la Société et de ses activités par l'investisseur potentiel avant de décider d'investir dans les actions ordinaires. Le résumé suivant des « facteurs de risque » ne prétend pas être exhaustif ni résumer tous les risques qui peuvent être associés à l'achat ou à la détention d'actions ordinaires. D'autres risques et incertitudes dont Converge n'a pas connaissance à l'heure actuelle, ou qu'elle considère comme non significatifs, peuvent nuire aux activités de la Société. Il est conseillé et attendu de chaque investisseur potentiel qu'il mène sa propre enquête sur la Société et parvienne à une évaluation indépendante de l'investissement. Si l'un des risques suivants se concrétise, les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société pourraient en souffrir. Dans ce cas, la valeur des actions ordinaires pourrait baisser et l'investisseur pourrait perdre tout ou partie de son investissement.

### **La Société peut ne pas réussir à identifier ou à acquérir d'autres entreprises ou technologies, et les processus de diligence raisonnable peuvent ne pas révéler tous les faits pertinents.**

Dans le cadre de sa stratégie, la Société a l'intention de défendre et d'accroître sa position sur le marché aux États-Unis, au Canada, en Europe et au Royaume-Uni en procédant à des acquisitions de FSI et de développeurs de logiciels. Les cibles potentielles sont évaluées, entre autres facteurs, en fonction de leur capacité à permettre à la Société d'accéder à de nouveaux marchés, à ajouter des compétences, à générer des revenus de produits, à atteindre des objectifs de vente croisée, à améliorer les technologies, à réaliser des synergies estimées et à ajouter des clients. Rien ne garantit que la Société continuera à être en mesure d'identifier des cibles appropriées pour des acquisitions ou que de telles acquisitions seront disponibles pour la Société à des conditions commercialement favorables ou à des conditions qui correspondent à son modèle d'acquisition. Par conséquent, la Société pourrait ne pas réaliser le nombre et le type d'acquisitions qu'elle planifie, ce qui pourrait limiter le potentiel et les perspectives de croissance de la Société et réduire la confiance des investisseurs dans la Société et sa stratégie.

En outre, rien ne garantit que la Société identifiera et évaluera correctement les risques liés aux cibles d'acquisition au cours de son exercice de diligence raisonnable avant toute acquisition. Les vérifications préalables des cibles d'acquisition peuvent ne pas permettre de cerner tous les problèmes importants nécessaires à l'estimation précise du coût ou des pertes potentielles liées à une transaction particulière, y compris l'exposition potentielle à des problèmes réglementaires, la propriété des actifs, la rétention du personnel ou des problèmes ou litiges juridiques résultant des activités antérieures d'une cible d'acquisition. La Société peut encourir des coûts ou des dépenses imprévus, y compris des pertes de valeur d'actifs après la clôture, des dépenses associées à l'élimination des facilités de crédit en double, la résolution de litiges et d'autres obligations. La Société peut subir un impact négatif du fait de la matérialisation de ces risques à la suite d'une acquisition.

En outre, il peut y avoir des développements ou des circonstances imprévus, qui peuvent faire en sorte que les synergies ou les bénéfices prévus ne se réalisent pas, comme décrit dans « La capacité de la Société à mener ses activités et ses résultats financiers dépendent de l'intégration réussie des filiales acquises, et ses estimations et évaluations des synergies et du potentiel de bénéfices des sociétés acquises peuvent ne pas être à la hauteur des attentes ». En outre, il se peut que la survalue provenant des acquisitions doive être dépréciée, ce qui pourrait avoir un impact sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société. En outre, le personnel clé de la société acquise peut décider de ne pas continuer à travailler pour la Société, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur les

relations avec les clients et les ventes, comme décrit dans : « La stratégie de la Société visant à réaliser des acquisitions pourrait perturber ses activités et/ou avoir un impact négatif sur sa performance opérationnelle, sa performance financière et/ou sa situation financière. » Ces difficultés pourraient perturber les activités courantes de la Société, accroître la complexité globale des affaires et augmenter les dépenses. Ces répercussions négatives peuvent l'emporter sur tout avantage positif découlant des acquisitions et peuvent avoir un effet négatif important sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

**La stratégie de la Société visant à réaliser des acquisitions pourrait perturber ses activités et/ou avoir un impact négatif sur ses performances opérationnelles, ses performances financières et/ou sa situation financière.**

La Société poursuit une stratégie de croissance principalement par le biais d'acquisitions. Les acquisitions comportent un certain nombre de risques, notamment le détournement du temps et de l'attention de la direction, les coûts de transaction, l'incapacité à conserver le personnel clé acquis et/ou les responsabilités juridiques et financières, dont certains ou tous pourraient avoir un effet négatif important sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société. En outre, rien ne garantit que la Société sera en mesure de réaliser toute acquisition qu'elle poursuit à des conditions favorables commercialement (le cas échéant), que les entreprises, produits ou technologies acquis réaliseront les revenus et les recettes escomptés, ou que toute acquisition réalisée profitera finalement aux activités de la Société. Si une entreprise, un produit ou une technologie acquis ne donne pas les résultats escomptés, la Société pourrait subir des pertes ou devoir déprécier la survalueur comptabilisée à la suite d'une acquisition, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur sa situation financière et sa capacité à mettre en œuvre sa stratégie de croissance.

Jusqu'à présent, la croissance de la Société a imposé, et elle s'attend à ce que sa croissance future impose, des exigences importantes à son équipe de direction et à d'autres ressources, et exigera de la Société qu'elle développe et améliore continuellement ses contrôles opérationnels, financiers et autres contrôles internes.

L'incapacité de la Société à gérer avec succès sa stratégie de croissance par acquisitions pourrait donc avoir un effet négatif important sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

**La capacité de la Société à mener ses activités et ses résultats financiers dépendent de l'intégration réussie des filiales acquises, et ses estimations et évaluations des synergies et du potentiel de bénéfices des sociétés acquises peuvent ne pas être à la hauteur des attentes.**

Les résultats financiers futurs de la Société dépendent en grande partie de la réussite de l'intégration des FSI et des développeurs de logiciels que la Société a récemment acquis, et en particulier de ceux qu'elle prévoit d'acquérir au fur et à mesure qu'elle poursuit sa stratégie dans les délais et les paramètres de coûts définis par la Société. Dans le cadre de son modèle d'acquisition stratégique, la Société cible les FSI qui, selon elle, lui offrent la possibilité de réaliser des revenus, des synergies et des économies de coûts. Toutefois, rien ne garantit que la Société sera en mesure d'atteindre ces objectifs. Si la Société est inefficace ou ne parvient pas à intégrer les sociétés acquises dans ses activités, elle pourrait ne pas être en mesure d'atteindre les taux de croissance, les synergies, les augmentations de part de marché, la rentabilité ou la position concurrentielle sur des marchés ou des services spécifiques ou de réaliser d'autres avantages escomptés (y compris le maintien de la performance financière de la société acquise). Par exemple, la Société pourrait ne pas être en mesure de conserver les clients acquis ou de réaliser l'augmentation des revenus prévue par le biais de ventes croisées d'offres de produits ou de services existants aux clients acquis. La Société pourrait également ne pas être en mesure de réaliser les économies croisées prévues grâce à l'intégration des services administratifs et à d'autres efficacités recherchées dans le cadre du processus d'intégration. L'incapacité d'intégrer efficacement un FSI acquis ou de réaliser les avantages prévus, pour quelque raison que ce soit, peut également obliger la Société à radier l'écart d'acquisition enregistré dans le cadre d'une acquisition. La poursuite de multiples acquisitions en même temps, comme la Société l'a fait dans le passé et prévoit de continuer à le faire, amplifie ces risques.

La Société est confrontée au défi supplémentaire de poursuivre ses activités en cours tout en travaillant simultanément à l'intégration réussie de ces filiales acquises. Il existe un risque que la Société ne soit pas en mesure d'intégrer pleinement ses filiales acquises comme prévu ou sans perturbation des autres secteurs d'activité de la Société, ce qui pourrait avoir un effet négatif important sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

**Le succès de la Société dépendra de sa capacité à continuer à relever avec succès les défis inhérents à une croissance rapide.**

La Société a considérablement étendu ses activités au cours des dernières années, principalement par l'acquisition de FSI dans son secteur d'activité, afin de compléter son offre et d'élargir sa clientèle. Bien que ces acquisitions présentent un certain nombre de risques spécifiques (y compris ceux décrits dans : « La stratégie de la Société visant à réaliser des acquisitions pourrait perturber ses activités et/ou avoir un impact négatif sur sa performance opérationnelle, sa performance financière et/ou sa situation financière. » et « La capacité de la Société à mener ses activités et ses résultats financiers dépendent de l'intégration réussie des filiales acquises, et ses estimations et évaluations des synergies et du potentiel de bénéfices des sociétés acquises peuvent ne pas être à la hauteur des attentes. »), la Société peut également être confrontée à des risques découlant de la croissance générale de ses activités, y compris la croissance organique des services fournis aux clients existants, acquis et nouvellement gagnés.

En particulier, la croissance continue de la Société augmentera les défis liés à ce qui suit :

- recruter, former et retenir le personnel technique, financier, commercial et de gestion ainsi que les consultants possédant les connaissances, les compétences et l'expérience requises par le modèle d'entreprise de la Société;
- maintenir des niveaux élevés de satisfaction de la clientèle;
- développer et améliorer son infrastructure interne, notamment ses systèmes financiers, opérationnels, de communication et internes;
- gérer les coûts d'exploitation et les coûts restants;
- réaliser des économies d'échelle;
- préserver sa culture, ses valeurs et son environnement axé sur le rendement; et
- gérer efficacement son personnel et ses opérations et communiquer efficacement avec son personnel dans le monde entier les valeurs fondamentales, les stratégies et les objectifs de la Société.

Si la Société n'est pas en mesure de gérer ces risques, elle pourrait connaître des perturbations dans ses activités d'exploitation ou une capacité réduite à entreprendre des initiatives visant à soutenir la croissance stratégique, y compris les développements de l'offre de services et les efforts pour approfondir les relations avec les clients existants et gagner de nouveaux clients. Chacun de ces facteurs pourrait également entraîner des interruptions des activités d'exploitation existantes, ce qui pourrait nuire à la réputation de la Société et entraîner la perte de clients. Par conséquent, l'incapacité à gérer ces risques pourrait avoir un effet négatif important sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

**L'incapacité à mettre en œuvre avec succès ses autres stratégies peut avoir un impact négatif sur la position concurrentielle de la Société.**

La stratégie commerciale de la Société exigera qu'elle accomplisse avec succès et simultanément de nombreuses tâches. Pour réussir, la Société doit : (i) continuer de construire et d'exploiter une infrastructure complexe et hautement fiable; (ii) attirer et retenir les clients; (iii) embaucher, former et retenir les employés de qualité; et (iv) faire évoluer les activités de la Société pour bénéficier d'avantages dans un environnement concurrentiel. Si la Société ne parvient pas à mettre en œuvre l'un des éléments de sa stratégie en temps voulu et de manière efficace, les concurrents pourraient être en mesure de saisir les opportunités commerciales que la Société a identifiées, ce qui pourrait avoir un effet négatif important sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

**La Société peut avoir besoin d'un financement supplémentaire à long terme, et rien ne garantit que la Société réussira à obtenir ce financement supplémentaire si nécessaire.**

La Société évalue en permanence les options de financement dans le cours normal de ses activités et peut augmenter sa Facilité de crédit renouvelable. La Société peut avoir besoin de financements supplémentaires à long terme pour financer sa stratégie d'acquisition, son expansion internationale et d'autres objectifs. La capacité de trouver un tel financement à l'avenir, si nécessaire, dépendra en partie des conditions des marchés financiers, de la situation financière et des flux de trésorerie de la Société à ce moment-là. En outre, les prêteurs de la Société peuvent changer à mesure que les besoins commerciaux de la Société s'étendent au-delà de l'Amérique du Nord. Si seulement d'autres dettes sont levées (par exemple, dans le cadre d'acquisitions), les obligations de la dette peuvent à l'avenir obliger la Société à consacrer une plus grande partie de ses flux de trésorerie d'exploitation au paiement des intérêts, réduisant ainsi la disponibilité des flux de trésorerie à d'autres fins. Rien ne garantit que la Société parviendra à obtenir un financement supplémentaire si elle en fait la demande, ou à des conditions favorables. Toute contraction de dette peut obliger la Société à accorder une garantie sur une partie ou la totalité de ses actifs, à accepter des clauses restrictives limitant sa flexibilité opérationnelle, ou à maintenir certaines mesures financières sur une base périodique. Si le financement est obtenu par l'émission d'actions ordinaires ou d'autres formes de titres convertibles, le contrôle de la Société peut changer et les actionnaires existants de la Société subiront une dilution. Si des fonds suffisants ne sont pas disponibles ou ne sont disponibles qu'à des conditions qui ne sont pas acceptables, la Société pourrait ne pas être en mesure de profiter de certaines occasions ou être en mesure de répondre adéquatement aux pressions concurrentielles, ce qui pourrait avoir une incidence importante et négative sur les résultats des opérations et sur la situation financière.

**Rien ne garantit que la Société disposera de liquidités suffisantes, ce qui pourrait avoir une incidence sur sa capacité à fonctionner.**

Bien que la Société génère des flux de trésorerie d'exploitation positifs et que la Société puisse avoir accès à des crédits supplémentaires, il n'y a aucune garantie que, sur le long terme, cette position de flux de trésorerie positif sera maintenue ou que ces crédits supplémentaires seront obtenus. La Société a assumé des passifs dans le cadre de ses anciennes acquisitions. La capacité de la Société à s'acquitter de ces obligations à long terme dépendra de sa réussite à dégager un flux de trésorerie suffisant de ces acquisitions pour pouvoir effectuer les paiements lorsqu'ils sont dus et exigibles, y compris les paiements du prix d'achat différé, les compléments de prix, les paiements d'étape clé et les paiements d'intérêts et de remboursement du capital des prêts. Rien ne garantit que la Société sera en mesure d'obtenir un financement supplémentaire à long terme pour rembourser ses dettes existantes ou les obligations convenues dans le cadre d'acquisitions si les flux de trésorerie provenant de l'exploitation sont insuffisants pour rembourser ces dettes. La Société peut, à long terme, s'engager dans d'autres arrangements d'emprunt afin de financer ses plans d'expansion, et ces arrangements peuvent inclure des clauses qui comportent des obligations similaires ou qui restreignent ses activités d'une manière ou d'une autre. L'incapacité à maintenir des liquidités adéquates à long terme limiterait la capacité de la Société à fonctionner, à respecter les clauses restrictives applicables à ses emprunts ou à saisir de nouvelles opportunités commerciales à l'avenir.

Les obligations de la Société en vertu de ses Facilités de crédit renouvelable sont garanties par des sûretés sur tous les droits, titres et intérêts actuels et futurs relatifs à certains biens de la Société et de ses filiales en faveur et au profit des prêteurs. Dans l'éventualité d'un défaut de paiement ou d'une déchéance du terme des Facilités de crédit renouvelable, et si les prêteurs exercent les recours prévus par les conditions de ces obligations, une telle exécution aurait un effet négatif important sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

**La Société dépend de fournisseurs et de distributeurs tiers, et l'incapacité de ces fournisseurs ou distributeurs à fournir des matériaux ou des composants, ou à le faire aux prix, volumes et autres conditions recherchés par la Société, pourrait avoir un effet négatif sur la capacité de la Société à fournir des produits et services à ses clients.**

La Société dépend en grande partie des services de certains fournisseurs et fabricants de technologies clés et des relations existantes pour faciliter les achats auprès des distributeurs pour le bon fonctionnement de ses activités. La durée des contrats de la Société avec les fournisseurs varie et ces contrats sont généralement résiliables par l'une ou l'autre des parties sur simple demande ou préavis. Le défaut d'un fournisseur de fournir des matériaux ou des composants en temps opportun (par exemple, en raison de perturbations liées à des causes naturelles ou à des raisons

géopolitiques), ou l'incapacité de la Société d'obtenir des sources de substitution pour ces matériaux et composants en temps opportun ou à des conditions acceptables pour la Société, pourraient nuire à la capacité de la Société de fournir ses produits et services à ses clients. La Société peut également subir des augmentations de prix pour ces produits et services tiers, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur sa rentabilité ou l'obliger à répercuter les augmentations de coûts sur ses clients, ce qui pourrait entraîner une perte de clientèle et une diminution des revenus pour la Société. La perte d'un fournisseur ou l'augmentation du coût de l'approvisionnement en produits ou services clés pourrait également obliger les employés de la Société à obtenir de nouvelles certifications et formations afin de s'assurer qu'ils peuvent répondre adéquatement aux exigences des clients pour tout fournisseur, produit ou service de remplacement. Par conséquent, des perturbations ou des changements importants dans les relations avec les fournisseurs de la Société pourraient également avoir un impact négatif sur la réputation de la Société. Par conséquent, la perte des services de l'un de ces fournisseurs et l'impossibilité d'obtenir une solution de rechange acceptable à un coût similaire pourraient avoir un effet négatif important sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

L'établissement des relations de la Société avec les distributeurs demande beaucoup de temps, d'efforts et de ressources. Si la stratégie d'un distributeur clé change d'une manière qui modifie négativement la chaîne d'approvisionnement de la Société, il faudra des ressources supplémentaires pour créer de nouvelles relations avec des fournisseurs. Bien que la Société bénéficie de l'intégration avec les chaînes d'approvisionnement de ses partenaires technologiques et de ses partenaires de distribution pour fournir à son équipe de vente des renseignements à jour sur les stocks et la disponibilité, ces systèmes peuvent tomber en panne ou être interrompus en raison de circonstances indépendantes de la volonté de la Société. L'exécution en temps voulu des commandes de ses clients peut occasionnellement être affectée par une pénurie de certains produits matériels en raison d'une forte demande ou de problèmes de production ou de livraison rencontrés par ses partenaires technologiques, leurs distributeurs et/ou des fournisseurs de logistique tiers, ou en raison d'une pénurie du produit à l'échelle du secteur.

Si l'une de ces circonstances se produit, elle pourrait avoir un effet négatif important sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

**La Société dépend de ses relations avec les fabricants d'équipement d'origine et la perte de l'une de ces relations pourrait avoir un effet négatif important sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.**

La Société est un revendeur autorisé des produits et services des principaux équipementiers informatiques, tels que Amazon Web Services, IBM, Dell et Cisco. Dans de nombreux cas, la Société a atteint le plus haut niveau de relation offert par le fabricant, et les employés de la Société sont titulaires de certifications délivrées par ces fabricants et par des associations industrielles concernant la configuration, l'installation et l'entretien de ces produits. Certains FEO sont de grandes sociétés multinationales dont les ressources financières dépassent celles de la Société et avec lesquelles la Société a des possibilités limitées de négocier et de renégocier les conditions contractuelles.

La Société se différencie de ses concurrents par la gamme de FEO qu'elle représente, le niveau de relation qu'elle a atteint avec ces fabricants et la portée des certifications des fabricants et de l'industrie que détiennent les employés de la Société. Toutefois, rien ne garantit que la Société sera en mesure de conserver ses relations avec ces fabricants dans les mêmes conditions qu'auparavant, ou qu'elle sera en mesure de conserver les employés qui détiennent les certifications requises du fabricant et de l'industrie. La perte de l'une de ces relations ou certifications pourrait avoir un effet négatif important sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

**La Société est dépendante de ses relations avec les distributeurs à valeur ajoutée.**

La Société est un revendeur autorisé des produits et services des principaux FEO informatiques, qui sont obtenus directement et par l'intermédiaire de distributeurs à valeur ajoutée. En cas de perturbations, qu'elles soient opérationnelles ou financières, dans les activités de ces distributeurs à valeur ajoutée, ou dans la relation de la Société avec ces distributeurs à valeur ajoutée, la chaîne d'approvisionnement de la Société en produits de FEO et, par conséquent, les stocks de la Société pourraient être affectés de manière négative. Bien que la Société soit un revendeur à valeur ajoutée depuis de nombreuses années, rien ne garantit que la Société sera en mesure de conserver ses relations avec les distributeurs à valeur ajoutée aux mêmes conditions que par le passé.

**La Société est tributaire des services continus de son équipe de gestionnaires supérieurs.**

Le succès futur de la Société dépend essentiellement des services continus et de la performance de son équipe de direction. Les membres de son équipe de direction possèdent une vaste expérience du secteur et la perte d'un membre clé de la direction pourrait nuire à la capacité de la Société de mettre en œuvre sa stratégie commerciale, d'identifier de nouvelles occasions d'affaires, de gérer ses finances et ses opérations et de stimuler l'innovation nécessaire pour demeurer concurrentielle. Rien ne garantit que les membres de l'équipe de la haute direction continueront à travailler pour la Société pendant toute la durée de leur contrat actuel, ou au-delà de celui-ci. En outre, rien ne garantit que la Société sera en mesure de faire respecter les accords de non-concurrence avec les membres de sa haute direction. En outre, la Société pourrait avoir du mal à attirer de nouveaux gestionnaires qualifiés. Le départ d'un membre de la haute direction sans remplacement adéquat peut avoir un effet négatif important sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

**La Société est confrontée à divers risques liés aux épidémies, pandémies et autres manifestations similaires, qui peuvent avoir des effets négatifs importants sur les résultats opérationnels et financiers de la Société, ainsi que sur ses effectifs.**

La pandémie de COVID-19 a eu des effets perturbateurs et a constitué une source d'incertitude économique pour la société. Bien que les effets de la pandémie de COVID-19 se soient atténués, il est possible que l'impact économique qui en résulte continue à nuire aux activités et aux performances financières de la Société et de ses clients, à la demande de produits et de services de la Société ou aux marchés boursiers en général, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur les performances financières de la Société.

Bien que la Société ait connu une augmentation de la demande liée à la facilitation du télétravail, certains clients de la Société, en particulier ceux qui opèrent dans les industries ou qui desservent les industries les plus touchées par la pandémie de la COVID-19, y compris la vente au détail, la restauration, l'hôtellerie, l'hospitalité, la consommation discrétionnaire et du voyage, ont et peuvent continuer à réduire ou à retarder leurs initiatives axées sur la technologie ou leurs budgets informatiques globaux, ou ont dû ou peuvent devoir retarder leurs cycles de paiement, ce qui pourrait avoir un impact négatif important sur les activités de la Société.

**Tout échec de la Société à conserver et à accroître les revenus provenant des clients existants pourrait avoir une incidence négative sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.**

Les résultats de la Société dépendent fortement de sa capacité à fidéliser ses clients, à accroître ses revenus et à élargir sa clientèle existante. Une partie importante du chiffre d'affaires de la Société provient de solutions et de services informatiques liés à des logiciels, y compris des solutions infonuagiques publiques et privées, qui ne sont pas soumis à des engagements contractuels récurrents ou à des exigences de volume minimum. En outre, les clients avec lesquels la Société a des engagements récurrents ou périodiques ne sont pas tenus de renouveler leur contrat à la fin de la période en cours. La Société peut également être confrontée à des risques liés à la conservation des clients acquis, comme cela est décrit plus en détail dans : « La capacité de la Société à mener ses activités et ses résultats financiers dépendent de l'intégration réussie des filiales acquises, et ses estimations et évaluations des synergies et du potentiel de bénéfices des sociétés acquises peuvent ne pas être à la hauteur des attentes. »

Rien ne garantit que la Société sera en mesure de conserver ou d'améliorer la fidélisation de la clientèle, que les clients renouvelleront leurs contrats à des conditions avantageuses pour la Société ou qu'ils ne se tourneront pas vers la concurrence, ce qui pourrait entraîner une baisse des revenus. Les clients peuvent réduire leur volume d'affaires ou mettre fin à leurs relations avec la Société pour diverses raisons, notamment une insatisfaction quant à la qualité ou aux prix des produits et services de la Société. Par exemple, la Société peut vendre un produit logiciel qui ne répond pas aux exigences du client ou qui n'apporte pas les avantages escomptés, ou encore les solutions ou services informatiques que la Société fournit peuvent être inadéquats du point de vue du client.

La croissance future de la Société dépend fortement de sa capacité à augmenter les revenus provenant des clients existants, notamment en diversifiant ses offres de services afin de conquérir une part supplémentaire du portefeuille. Son succès dans l'association de solutions et de services informatiques aux produits est affecté par des facteurs tels que l'utilité perçue et la rentabilité de son portefeuille de solutions et de services informatiques, son succès dans la formation et la motivation de sa force de vente pour vendre efficacement ces offres de services, son succès dans la



formation de ses professionnels techniques qui servent ses clients et des facteurs indépendants de sa volonté, notamment les budgets technologiques et la situation financière des clients.

Une fois que les solutions et les méthodologies de la Société sont déployées dans les environnements d'infrastructure de ses clients, ces derniers dépendent des services de soutien de la Société pour résoudre tous les problèmes liés à ces solutions et méthodologies. Un niveau élevé de soutien et de service est important pour le marketing et la vente réussis des services et des solutions de la Société. Le fait de ne pas aider rapidement ses clients à résoudre les problèmes qu'ils rencontrent après le déploiement et de ne pas offrir un soutien continu efficace peut nuire à la réputation de la Société auprès de clients éventuels et à sa capacité continuer à vendre ses solutions aux clients existants.

La Société s'efforce d'identifier et de fournir des services et des produits supplémentaires qui attirent les clients existants afin d'augmenter ses revenus, car la direction estime que les services de soutien et le réseau de la Société sont des facteurs clés de différenciation par rapport aux services informatiques fournis par les concurrents. Toutefois, si d'autres fournisseurs devaient améliorer de manière significative leurs capacités d'assistance, notamment en investissant de manière significative dans le personnel ou d'autres ressources, cela pourrait obliger la Société à réaliser des investissements plus importants que ceux qu'elle prévoit actuellement ou entraîner une perte de clients au profit de concurrents.

Si la Société n'est pas en mesure de conserver sa clientèle actuelle et d'accroître sa prestation de services à ces clients pour l'une de ces raisons, cela pourrait avoir un effet négatif important sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

**La capacité de la Société à atteindre ses objectifs financiers dépend de sa capacité à attirer de nouveaux clients.**

En plus de conserver ses clients, la Société planifie d'augmenter le nombre de clients qu'elle sert et la diversité de sa clientèle. La Société peut être confrontée à des difficultés pour gagner de nouveaux clients, notamment si elle n'est pas en mesure de fournir des produits et services qui répondent à leurs besoins ou si son offre de prix ou de services n'est pas compétitive par rapport à celle d'autres fournisseurs de TI. De plus, la Société peut avoir des difficultés à gagner de nouveaux clients si un concurrent est déjà intégré dans le système informatique de ces clients.

La capacité de la Société à attirer de nouveaux clients dépend d'un certain nombre de facteurs supplémentaires, y compris, mais sans s'y limiter, l'offre de produits et de services de haute qualité à des prix compétitifs, la gestion des changements dans les demandes des clients, la force de ses concurrents, la perception de l'utilité et de la rentabilité de son portefeuille de solutions et de services informatiques, sa réussite dans la formation et la motivation de son personnel de vente pour vendre efficacement ces offres de services, sa réussite dans la formation de ses professionnels techniques qui servent ses clients, et des facteurs indépendants de sa volonté, y compris les budgets technologiques et la situation financière des clients. De plus, les clients potentiels peuvent avoir des processus de sélection des soumissions concurrentielles qui peuvent être longs et exiger de la Société qu'elle consacre des ressources importantes à la poursuite d'une occasion avec le client, ce qui peut entraîner des coûts d'acquisition de clients non rentables, une perte de revenus ou affaiblir la position de la Société dans les futurs processus de sélection des offres concurrentielles. Comme ces facteurs pourraient avoir une incidence négative sur la capacité de la Société à élargir sa clientèle, ils pourraient avoir un effet négatif important sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Les clients pourraient également modifier leur utilisation de l'informatique et leurs achats, comme décrit dans : « La Société est soumise au risque de réduction des niveaux de dépenses informatiques de ses clients. » Si de tels risques devaient se concrétiser, ils pourraient avoir un effet négatif important sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

**Le marché des produits, des solutions informatiques et des services de la Société pourrait se développer plus lentement que prévu ou décliner.**

Il n'est pas certain que le marché des produits, des solutions informatiques et des services de la Société puisse maintenir des niveaux élevés de demande des clients et d'acceptation par le marché. Le succès de la Société dépendra en grande partie de l'adoption généralisée des solutions et services informatiques en général et de la volonté des clients

d'acheter ou de s'abonner à des solutions et services informatiques afin d'augmenter la fréquence et l'étendue de leur utilisation des produits que la Société vend et des solutions et services informatiques que la Société fournit, ainsi que de la valeur perçue des solutions et services informatiques par les clients. De nombreuses entreprises ont investi des ressources humaines et financières importantes pour intégrer des solutions et des services informatiques, mais il est difficile de prévoir les taux d'adoption futurs par les clients et la demande pour les applications et les produits vendus par la Société, le taux de croissance futur et la taille du marché des solutions et des services informatiques, ou la participation de fournisseurs de services concurrents. L'expansion du marché des solutions et services informatiques dépend d'un certain nombre de facteurs, notamment le coût, la performance et la valeur perçue associés aux solutions et services informatiques.

De plus, la croissance du marché des TI dépend des investissements et de la croissance des industries dans lesquelles la Société opère, y compris le soutien gouvernemental. Toute modification du plan d'investissement du gouvernement, par exemple s'il était réduit ou non renouvelé, pourrait avoir un impact sur la demande de services de la Société et, par conséquent, sur ses performances ou sa stratégie dans la région. Des investissements importants dans les capacités technologiques devraient se poursuivre dans les années à venir, ce qui soutiendrait les clients actuels et potentiels de la Société dans leur propre croissance et leur demande de solutions et de services informatiques du type de ceux fournis par la Société. Par conséquent, si l'investissement ou le soutien de l'industrie n'atteint pas les niveaux prévus, le marché des produits, solutions ou services de la Société pourrait croître plus lentement que prévu ou décliner, ce qui aurait un impact négatif sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Si la Société ou d'autres fournisseurs de solutions et de services informatiques connaissent des problèmes de performance, des incidents de sécurité, des interruptions de livraison ou d'autres problèmes, le marché des solutions et des services informatiques dans son ensemble, y compris les produits et services offerts par la Société, peut être affecté négativement.

#### **Des changements dans les méthodes et pratiques de distribution des TI pourraient avoir un impact négatif sur les revenus de la Société.**

Les méthodes et les pratiques de distribution changent continuellement dans l'industrie des TI. Le modèle commercial de la Société fournit aux clients une variété de solutions informatiques hybrides pour l'infonuagique, les logiciels et d'autres services qui, dans la plupart des cas, incluent ou incorporent des produits fournis par des FEO tiers. Certains FEO distribuent leurs produits directement aux utilisateurs finaux et, si cette pratique se répand, la Société pourrait être coupée de la chaîne d'approvisionnement et ses revenus pourraient en souffrir.

En outre, les sociétés utilisent de plus en plus Internet pour distribuer des logiciels et une variété de services technologiques. Si cette tendance se poursuit, la Société pourrait passer à côté de possibilités de revenus ou connaître une réduction de sa clientèle existante à mesure que ses clients s'approvisionnent en produits par d'autres canaux de distribution.

En outre, les principaux fournisseurs d'infonuagique ont commencé à offrir leurs services sur ce que l'on appelle le « marché infonuagique », qui permet aux entreprises d'obtenir les avantages d'un logiciel sous licence commerciale, exploité en interne, avec une complexité moindre et des coûts initiaux d'installation, d'exploitation et de licence plus bas, ce qui pourrait accroître la concurrence pour la Société ou mener à une réduction des ventes de matériel. Ces développements pourraient avoir un impact négatif sur les revenus et les marges de la Société, ainsi que sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

#### **La Société est soumise au risque de réduction des niveaux de dépenses informatiques des clients.**

En tant que société de solutions informatiques, la Société dépend des investissements continus de ses clients dans leurs systèmes et capacités informatiques respectifs. Les clients de la Société, tant dans le secteur privé que dans le secteur public, peuvent réduire les niveaux de dépenses informatiques pour diverses raisons, notamment dans le cadre de programmes plus larges de réduction des coûts en réponse à des conditions de marché défavorables, dans le cadre de la mise en œuvre d'objectifs stratégiques, ou autrement. Une telle réduction des niveaux de dépenses informatiques peut se traduire par une diminution du nombre de projets informatiques pour la Société, des projets informatiques de moindre envergure et/ou une pression accrue sur les prix des projets existants ou nouveaux. La volatilité et l'incertitude économiques constituent un défi particulier, car de nombreux projets entrepris par la Société pour des clients

nécessitent des investissements importants de la part de ces derniers, qui sont généralement moins disposés à prendre de telles décisions d'investissement dans des conditions économiques incertaines. Des conditions économiques volatiles, négatives ou incertaines sur les marchés des clients de la Société pourraient à l'avenir saper la confiance des entreprises et amener les clients à réduire ou à reporter leurs dépenses en matière de nouvelles initiatives et de technologies, ou pourraient amener les clients à réduire, retarder ou éliminer les dépenses dans le cadre de contrats existants ou à exercer une pression sur les prix.

En tant que fournisseur de services à des clients du secteur public, la Société est soumise à des contraintes financières, budgétaires, réglementaires ou politiques, ou à des changements dans la politique gouvernementale et les contraintes en matière de dépenses publiques, qui pourraient avoir un impact important sur la taille, la portée, le calendrier et la durée des contrats et des commandes passés par ces clients et, par conséquent, sur le niveau d'activité que la Société obtiendra de ces clients. Cette activité est donc dépendante et sensible aux changements de politiques gouvernementales, ainsi qu'aux priorités budgétaires et aux contraintes ou attitudes réglementaires ou politiques, en particulier celles relatives à la fourniture de services publics et à l'attitude à l'égard de l'externalisation de services et d'activités vers le secteur privé, tout cela pouvant avoir un impact significatif sur le nombre, la taille, la portée, le type, le calendrier et la durée des contrats, et donc sur le niveau d'activité que la Société peut obtenir. Ces facteurs pourraient également entraîner la suspension, l'annulation, la résiliation ou le non-renouvellement des contrats existants. Par conséquent, la Société est soumise aux risques et incertitudes associés aux changements périodiques de gouvernements à la suite d'élections nationales. Consultez : « La Société est soumise aux risques liés aux clients du secteur public, notamment les contrats du secteur public, les exigences d'exploitation et le respect de la réglementation sur les marchés publics. »

Une telle réduction des dépenses en solutions informatiques par les clients de la Société dans le secteur public ou privé pourrait avoir un effet négatif important sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

**Les changements dans l'industrie informatique et les évolutions rapides de la technologie peuvent réduire la demande de matériel, de logiciels et de services informatiques de la Société.**

Les résultats d'exploitation de la Société sont influencés par divers facteurs, notamment la situation du secteur des TI, les quarts de la demande ou la disponibilité du matériel, des logiciels, des périphériques et des services TI, ainsi que l'innovation dans le secteur et l'introduction de nouveaux produits et technologies. Le secteur des technologies de l'information se caractérise par une évolution technologique rapide. L'introduction fréquente de nouveaux produits et la modification des canaux et des modèles de distribution peuvent faire baisser la demande de produits et de services actuels et perturber les habitudes d'achat historiques.

En outre, les besoins des clients de la Société peuvent être affectés par des changements dans leurs modèles d'exploitation ou leurs initiatives stratégiques. Par exemple, les sociétés des secteurs desservis par la Société cherchent parfois à réaliser des économies d'échelle et d'autres synergies en se regroupant, en s'associant ou en acquérant d'autres sociétés. Si l'un des clients actuels de la Société fusionne ou se regroupe avec une société qui dépend d'un autre fournisseur pour les produits et services offerts par la Société, la Société peut perdre les contrats de ce client ou perdre l'opportunité d'obtenir des contrats supplémentaires si la Société ne parvient pas à générer de nouvelles opportunités grâce à la fusion ou au regroupement. Une réduction de la demande de solutions et de services informatiques, due à un manque d'acceptation de la part des clients, à des défis technologiques, à un affaiblissement de la conjoncture économique, à des problèmes de sécurité ou de confidentialité, à des technologies et des produits concurrents, à des réductions des dépenses des organisations, ou à d'autres facteurs, pourrait avoir un effet négatif important sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

En outre, à mesure que les clients de la Société s'orientent davantage vers les services gérés et les revenus infonuagiques, la Société pourrait connaître une diminution de son revenu brut total, bien que ces solutions présentent des marges plus élevées. Ce changement peut également avoir un impact sur les habitudes d'achat historiques. À mesure que les clients se tournent vers les services infonuagiques, ce changement pourrait entraîner une baisse des ventes de matériel. Si la Société ne parvient pas à réagir en temps voulu à ces changements, elle risque de voir ses ventes diminuer et, en ce qui concerne le matériel, de devoir enregistrer des réductions de valeur des stocks obsolètes.

**La capacité de la Société à attirer et à conserver des clients, des partenaires et des employés dépend de sa réputation.**

La Société estime que sa marque et sa réputation sont des actifs importants de l'organisation qui contribuent à distinguer ses solutions et services informatiques de ceux de ses concurrents, lui permettent d'entretenir des relations solides avec les fournisseurs de technologie et contribuent également à ses efforts pour recruter et conserver des employés talentueux. Toutefois, la réputation de l'organisation est susceptible d'être sérieusement entachée par des événements tels qu'une mauvaise conduite ou des violations de la conformité de la part d'employés, d'agents ou de partenaires commerciaux, des litiges avec des clients, des violations de la cybersécurité ou des interruptions de service, des déficiences du contrôle interne, des erreurs ou des déficiences perçues dans ses solutions et services informatiques, des enquêtes gouvernementales ou des procédures judiciaires. De même, la réputation de la Société pourrait être entachée par des actions ou des déclarations de clients, d'employés, de concurrents, de fournisseurs de technologie, de membres de la communauté des investisseurs ou des médias, actuels ou anciens. L'atteinte à sa réputation pourrait être difficile, coûteuse et longue à réparer et entraîner une perte de clientèle ou des difficultés à attirer des talents, ce qui pourrait avoir un effet négatif important sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

**Le succès de la Société repose sur l'innovation technique, et l'incapacité à développer de nouvelles technologies pourrait avoir un effet négatif sur la croissance, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.**

Le succès de la société dépend en partie de sa capacité à développer de nouvelles technologies et de nouveaux produits qui plaisent à ses clients. Le secteur des solutions informatiques se caractérise par des changements technologiques rapides, l'évolution des normes industrielles, les préférences changeantes des clients et l'introduction constante de nouveaux produits et services. Le succès futur de la Société dépend de sa capacité à continuer à développer et à mettre en œuvre des services et des solutions qui sont attrayants pour ses clients et rentables pour eux. Cela l'oblige à anticiper et à réagir aux changements rapides et continus de la technologie, aux développements de l'industrie et aux offres de services et de solutions des nouveaux entrants, afin de répondre aux besoins changeants de ses clients. De nouvelles technologies peuvent apparaître qui pourraient réduire, et avec le temps remplacer, le besoin de certains des services et solutions que la Société fournit actuellement. En outre, au fur et à mesure que de nouvelles technologies et tendances technologiques deviennent disponibles, les clients peuvent réduire leurs dépenses sur les technologies existantes en prévision de la mise en œuvre de ces nouvelles technologies. La stratégie de croissance de la Société vise à répondre à ce type d'évolution en continuant à développer ses offres de services et de solutions par l'innovation et en utilisant les nouvelles technologies pour répondre aux besoins des clients. Si la Société n'adapte pas, n'étend pas et ne développe pas ses services et solutions en réponse aux changements technologiques ou à la demande des clients, sa capacité à développer et à maintenir un avantage concurrentiel et à poursuivre sa croissance pourrait être affectée négativement, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur ses résultats d'exploitation.

L'évolution des secteurs d'activité de la Société pourrait également faire évoluer la demande vers de nouveaux services et solutions. Si, par conséquent, les clients de la Société demandent de nouveaux services et solutions, la Société pourrait être moins compétitive dans ces nouveaux domaines ou devoir faire des investissements importants pour répondre à cette demande. En outre, la Société opère dans un environnement dans lequel il y a actuellement, et continuera d'y avoir, de nouveaux entrants qui peuvent offrir de nouvelles technologies, services et solutions. Des concurrents nouveaux ou existants peuvent développer une meilleure technologie ou disposer de ressources plus importantes que la Société, ce qui accroît leur avantage concurrentiel. De nouveaux services, solutions ou technologies proposés par des concurrents ou de nouveaux entrants peuvent rendre les offres de la Société moins attrayantes ou moins concurrentielles, par rapport à d'autres solutions de rechange, ce qui peut avoir un impact négatif sur ses activités.

**Si la Société ne respecte pas les obligations qui lui incombent en vertu de ses accords de niveau de service, cela pourrait entraîner la résiliation de ces accords ou l'impossibilité d'attirer de nouveaux clients.**

La Société a conclu des ententes de niveau de service avec de nombreux clients. Ces ententes obligent la Société à estimer le niveau de service réel qu'elle sera en mesure de fournir à ses clients. Si la Société ne respecte pas ses obligations en vertu de ces ententes, elle peut être assujettie à des pénalités, ce qui pourrait entraîner des coûts plus élevés que prévu, une baisse des revenus et une diminution des marges brutes et d'exploitation. La Société pourrait

également perdre des clients en ne respectant pas ses obligations en vertu de ces ententes de niveau de service et la réputation de la Société pourrait en pâtir.

**La Société peut rencontrer des difficultés à livrer des projets complexes et de grande envergure à ses clients, ce qui pourrait entraîner une perte d'activité et nuire à sa réputation.**

À mesure que l'activité de services gérés de la Société se développe, elle s'attend à prendre en charge un nombre croissant de projets complexes et de grande envergure, qui s'ajouteraient aux projets complexes d'IA, d'infonuagique et de sécurité qu'elle met actuellement en œuvre. La réalisation de tels projets comporte de nombreux défis, notamment la détermination exacte de la portée du projet et la compréhension adéquate des besoins des clients et de leurs activités, qui dépendent à leur tour d'un certain nombre de facteurs, dont la compétence des professionnels et des gestionnaires de la Société. L'incapacité de la Société à comprendre les exigences de ses clients, les retards ou l'incapacité à livrer des solutions informatiques répondant aux exigences spécifiées par les clients de la Société, ou le non-respect de certaines étapes clés convenues pour la livraison de solutions informatiques pourraient entraîner la résiliation des contrats des clients, et la Société pourrait être tenue responsable envers ses clients de pénalités ou de dommages importants. Dans certains cas, les grands projets peuvent comporter plusieurs engagements ou étapes, et il existe un risque qu'un client choisisse de ne pas retenir les services de la Société pour des étapes supplémentaires ou qu'il annule ou retarde des engagements supplémentaires planifiés. Ces résiliations, annulations ou retards peuvent résulter de facteurs qui n'ont rien ou presque rien à voir avec la qualité des solutions informatiques de la société, comme la situation commerciale ou financière des clients de la société ou l'économie en général. De telles annulations ou de tels retards rendent difficile la planification des besoins en ressources du projet et les inexactitudes dans la planification et l'allocation de ces ressources peuvent avoir un impact négatif sur la rentabilité de la Société. Les projets plus petits peuvent avoir le même impact dévastateur sur la réputation, puisque tous les projets sont soumis à la même méthodologie, quelle que soit leur taille. Si la Société ne parvient pas à réaliser des projets complexes et de grande envergure, cela pourrait avoir un effet négatif important sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

**Des erreurs, des défaillances ou des bogues, réels ou perçus, dans les solutions informatiques, les logiciels ou la technologie des clients de la Société, ou le non-respect des spécifications des clients, pourraient avoir un effet négatif sur la réputation, les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.**

La technologie intégrée dans les solutions informatiques de la Société, y compris la technologie de tiers sous licence, est complexe et peut contenir des erreurs, des défaillances, des bogues ou des défauts qui affectent négativement les performances. Les erreurs, défaillances, bogues ou défauts, réels ou perçus, peuvent ne pas être découverts ou ne devenir apparents qu'après l'adoption des produits par un grand nombre d'utilisateurs dans des environnements commerciaux. Les erreurs, les défaillances, les bogues ou les défauts réels ou perçus dans les solutions informatiques des clients de la Société pourraient entraîner une publicité négative, une perte ou un retard dans l'acceptation de ses services par le marché et une atteinte à sa marque, un affaiblissement de sa position concurrentielle, des réclamations par les clients pour les pertes qu'ils ont subies ou le non-respect du niveau de service déclaré et des engagements de performance clés dans ses accords avec les clients. Dans de telles circonstances, la Société peut être tenue, ou peut choisir, pour des relations avec la clientèle ou d'autres raisons, de dépenser des ressources supplémentaires importantes pour aider à corriger le problème. Toute erreur, panne, tout bogue ou défaut, réel ou perçu, dans les solutions informatiques des clients de la Société pourrait également nuire à sa capacité à attirer de nouveaux clients, à conserver ses clients existants ou à étendre l'utilisation de ses solutions et services informatiques, ce qui pourrait avoir un effet négatif important sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Les dispositions des contrats conclus avec les clients de la Société visant à limiter son exposition aux réclamations en matière de responsabilité professionnelle et de produits peuvent ne pas toujours être efficaces ou applicables et toute responsabilité peut dépasser ou être en dehors de la portée de toute couverture d'assurance disponible. En outre, rien ne garantit que les dispositions des contrats conclus avec les clients de la Société qui visent à exclure la responsabilité pour les erreurs ou les défauts des produits qu'elle vend ou des solutions et services informatiques qu'elle fournit seront effectives ou applicables dans toutes les juridictions. En outre, toute publicité négative liée à ses contrats et, en particulier, à ses contrats avec des contreparties gouvernementales, quelle que soit l'exactitude de cette publicité, peut avoir un effet négatif sur les activités et la réputation de la Société.

L'un ou l'autre des risques susmentionnés pourrait avoir un effet négatif important sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

**La Société s'appuie sur des systèmes et des réseaux informatiques, et toute perturbation de ces systèmes ou réseaux, ou l'incapacité de ces systèmes ou réseaux à s'adapter à la croissance de la Société, pourrait avoir un impact négatif sur ses activités et sa réputation.**

Une partie des systèmes de TI de la Société sont développés en interne et contiennent des applications externes qui sont liées à notre base exclusive. Il y a toujours des risques lorsque divers services de la Société opèrent sur différents systèmes et que la Société doit s'appuyer sur des interfaces développées entre ces systèmes. Rien ne garantit que ces systèmes continueront de prendre de l'expansion pour répondre aux besoins de la Société au fur et à mesure de son développement ou que les interfaces seront suffisamment robustes pour le développement de la Société.

**Les interruptions ou les pannes des systèmes et des services de la Société pourraient avoir un impact négatif sur les activités, la réputation et les résultats d'exploitation de la Société.**

Le succès de la Société dépendra, en partie, de son plan de continuité des activités. Les centres de données de la Société sont susceptibles de subir des dommages ou des interruptions dus à l'erreur humaine, au feu, aux inondations, aux pertes de puissance, aux pannes de télécommunications, aux attaques terroristes et à des événements similaires. La Société peut subir des défaillances ou des interruptions de ses systèmes et services, ou d'autres problèmes liés à ses opérations, en raison de dommages ou de défaillances de ses logiciels ou matériels informatiques, ou de ses connexions. Ces dommages ou défaillances peuvent résulter de l'un des éléments suivants :

- erreurs dans le traitement des données par les systèmes de la Société;
- virus informatiques ou défauts de logiciels;
- intrusions physiques ou électroniques, sabotage, attaques par déni de service, actes intentionnels de vandalisme et événements similaires (comme décrit dans « La Société pourrait ne pas être en mesure de se protéger contre les cybermenaces qui ont le potentiel de perturber de manière significative les services de la Société et de ses clients »);
- augmentation des demandes en capacité ou changements concernant les exigences du système des clients de la Société;
- erreurs commises par les employés de la Société ou les fournisseurs de services tiers.

Toute interruption du système ou des services de la Société peut nuire à sa réputation, ce qui nuit à ses activités et aux résultats d'exploitation. Bien que la Société maintienne des plans de récupération en cas de catastrophe et une assurance, les réclamations pourraient dépasser les limites de couverture d'assurance, elles pourraient ne pas être couvertes par l'assurance, ou l'assurance pourrait ne pas continuer à être disponible à des conditions commerciales raisonnables. De plus, les clients de la Société pourraient subir une perte de connectivité de la part de sa solution hébergée en raison d'une perte de puissance dans son centre de données, d'une interruption d'Internet ou de défauts logiciels. Une telle perte de connectivité peut entraîner des pertes de revenus, des retards dans l'acceptation des clients ou des passifs imprévus qui peuvent nuire à la réputation et aux activités de la Société.

Les activités de la Société dépendent également du fonctionnement continu et ininterrompu de ses systèmes informatiques et, par conséquent, de sa capacité à protéger ses systèmes informatiques contre les dommages causés par les virus informatiques, les failles de sécurité et les cyberattaques, les incendies, les coupures de courant, les pannes de télécommunications, le vandalisme, le vol et d'autres actes malveillants, ainsi que d'autres événements défavorables inattendus. Le plan de continuité des activités de la Société pourrait ne pas permettre à la Société de faire face à des perturbations graves. Toute défaillance du système, violation de la sécurité ou tout autre dommage ou problème imprévu avec les systèmes informatiques de la Société pourrait interrompre ou retarder les activités de la Société, nuire à sa réputation et, si le problème est constant ou s'il se répète, réduire l'attrait des services de la Société et entraîner la perte de clients.

**La Société pourrait ne pas être en mesure de se protéger contre les cybermenaces qui peuvent perturber de manière significative ses services et ceux de ses clients.**

En tant que fournisseur de solutions informatiques, la Société est fortement exposée au risque de cybersécurité. La Société utilise diverses applications en interne pour développer des solutions pour ses clients et accède également aux réseaux et aux environnements de production des clients, qui peuvent être assujettis à des cybermenaces. L'importance financière et stratégique de certains clients de la Société, notamment dans le secteur public, ainsi que des sociétés ayant des activités mondiales, accroît la vulnérabilité de la Société aux attaques des cybercriminels et au cyberespionnage des États-nations. Ces cyberattaques peuvent compromettre la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des systèmes d'information et des renseignements commerciaux de la Société ou de ses clients.

Les cyberrisques se répartissent généralement en trois grandes catégories : (i) les systèmes peuvent être piratés et les données verrouillées, et les pirates exigent alors une rançon pour libérer les données; (ii) les pirates attaquent avec l'intention d'endommager ou même de détruire l'infrastructure informatique d'une société sans bénéfice pécuniaire évident; ou (iii) les pirates attaquent avec l'intention d'obtenir des données sensibles, comme des informations industrielles confidentielles, des détails bancaires ou des renseignements personnels, afin d'obtenir des bénéfices pécuniaires en vendant ou en détournant ces données. La fréquence des cyberattaques s'est récemment accrue, à tel point qu'elles sont désormais quotidiennes. Bien que la grande majorité de ces attaques n'atteignent pas un niveau de sophistication susceptible de constituer une menace pour la Société ou ses clients, la Société pourrait ne pas être en mesure d'arrêter les cyberattaques malgré ses efforts pour surveiller et évaluer en permanence son organisation de sécurité en termes de ressources et d'offres de services. De plus, la Société pourrait ne pas être en mesure de s'adapter aux nouvelles menaces. L'augmentation du piratage social (par exemple, des tiers non autorisés qui tentent d'obtenir des informations d'identification, des accès ou des renseignements par le biais d'une interaction personnelle directe avec les employés de la Société) constitue également un risque pour la Société. Les erreurs humaines commises par le personnel de la Société constituent un risque constant et il est peu probable que les efforts de la Société en matière de sensibilisation et d'amélioration des processus éliminent tout risque de conséquences potentiellement négatives des erreurs humaines. Rien ne garantit que des incidents ou des violations de la sécurité informatique ne se produiront pas à l'avenir, ni que les futurs incidents, violations et autres problèmes de sécurité n'auront pas un impact important sur les activités de la Société, ni que ses procédures seront suffisantes pour faire face à ces futurs incidents, violations et autres problèmes de sécurité informatique.

La Société a subi des attaques DDoS, qui sont des cyberattaques dans lesquelles l'auteur cherche à rendre une machine ou une ressource de réseau indisponible pour les utilisateurs prévus en perturbant les services d'un hôte connecté à l'Internet. L'impact de cette menace sur la Société a été limité à une seule paire d'actifs à haute disponibilité, et des contrôles compensatoires ont été mis en place pour se protéger contre cette exposition. Le déni de service consiste généralement à inonder la machine ou la ressource ciblée de demandes superflues afin de surcharger les systèmes et d'empêcher que certaines ou toutes les demandes légitimes soient satisfaites. La survenance d'une attaque DDoS pourrait entraîner des interruptions, des retards ou des fermetures, ce qui pourrait nuire aux activités de la Société et de ses clients en rendant temporairement inaccessibles des données essentielles, y compris des données personnelles.

La survenance de cybermenaces, comme le vol, l'utilisation ou la publication non autorisées de renseignements confidentiels ou d'autres renseignements commerciaux exclusifs de la Société ou de ses clients à la suite d'un incident de sécurité informatique, pourrait exposer la Société à une responsabilité, nuire à sa position concurrentielle et à sa réputation, et réduire l'acceptation par le marché des solutions informatiques de la Société, que l'incident soit ou non déterminé comme étant la faute de la Société. Tout vol, utilisation ou publication non autorisée de ces données sensibles est susceptible de nuire sensiblement à la réputation de la Société. Si les systèmes informatiques de la Société sont compromis et qu'il en résulte une atteinte à sa réputation ou une incapacité à fournir des solutions aux clients, cela pourrait avoir un effet négatif important sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

**Rien ne garantit que la Société sera en mesure de protéger ses droits de propriété intellectuelle.**

La capacité de la Société de protéger ses droits de propriété intellectuelle est essentielle au succès de ses activités en cours et de ses possibilités futures. Rien ne peut garantir toutefois que les droits de la Société ne seront pas contestés, invalidés ou contournés. La lutte contre l'utilisation non autorisée de sa propriété intellectuelle peut être coûteuse et prendre du temps. Par conséquent, des tiers, y compris ses concurrents, peuvent être en mesure d'utiliser la propriété

intellectuelle de la Société sans licence. L'utilisation non autorisée de sa propriété intellectuelle par des tiers peut réduire ou éliminer l'avantage concurrentiel que la Société tire de l'utilisation de sa propre technologie. En outre, bien que la Société ait pour politique d'exiger des employés et des contractants susceptibles de participer à la conception ou au développement de la propriété intellectuelle qu'ils concluent des accords cédant ces droits de propriété intellectuelle à la Société, il se peut que la Société ne parvienne pas à conclure un tel accord avec chaque partie qui conçoit ou développe une propriété intellectuelle qu'elle considère comme sienne. La cession des droits de propriété intellectuelle peut ne pas être auto-exécutoire, ou les accords de cession peuvent être violés. La Société peut être contrainte d'intenter des réclamations contre des tiers, y compris d'anciens employés et contractants, pour déterminer la paternité ou la propriété de ce qu'elle considère comme sa propriété intellectuelle. Si elle ne parvient pas à faire valoir ces allégations, la Société peut perdre des droits de propriété intellectuelle précieux, tels que la propriété exclusive ou le droit d'utiliser la propriété intellectuelle. Même si elle réussit à faire valoir ses droits de propriété intellectuelle, une action en justice pourrait entraîner des coûts importants et constituer une source de distraction pour les gestionnaires et les employés de la Société.

De plus, les lois de certains pays ne protègent pas les droits exclusifs dans la même mesure que les lois des États-Unis et du Canada, et rien ne garantit donc que la Société sera en mesure de protéger adéquatement sa technologie exclusive contre la copie ou l'utilisation non autorisées de tiers. Une telle copie ou utilisation non autorisée pourrait nuire à la position concurrentielle de la Société. De plus, rien ne garantit que la Société obtiendra avec succès des licences pour toute technologie dont elle pourrait avoir besoin pour mener ses activités ou que, si elle obtient cette technologie, elle pourra obtenir une licence à un coût raisonnable.

**Certaines des solutions informatiques de la Société sont développées à l'aide de composants logiciels libres de tiers, et tout manquement aux conditions des licences de code source libre sous-jacentes pourrait restreindre sa capacité à vendre les produits de la Société ou augmenter ses coûts d'exploitation.**

Certaines licences de source libre contiennent des exigences selon lesquelles le titulaire de la licence doit mettre à disposition le code source pour des modifications ou des travaux dérivés créés en fonction du type de logiciel de source libre utilisé. Dans la mesure où les solutions informatiques exclusives de la Société sont combinées à des logiciels libres, comme cela devrait être le cas pour une nouvelle plateforme de services gérés en cours de développement, la Société pourrait, dans certaines circonstances limitées, être tenue de rendre publique une partie de sa technologie exclusive. En outre, l'utilisation de logiciels à code source libre peut présenter des risques plus importants que l'utilisation de logiciels commerciaux tiers, car les concédants de licence de logiciels à code source libre ne fournissent généralement pas de garanties ou de contrôles sur l'origine du logiciel. En outre, les termes de nombreuses licences de code source libre n'ont pas encore été interprétés par les tribunaux et il existe un risque que ces licences soient interprétées d'une manière qui pourrait imposer des conditions ou des restrictions imprévues sur la capacité de la Société à commercialiser ses solutions informatiques.

La Société ne peut garantir l'efficacité de ses processus de contrôle de l'utilisation des codes source libres dans ses produits. S'il est établi qu'elle a enfreint les conditions d'une licence de logiciel libre, la Société pourrait être tenue de payer des dommages-intérêts importants, de demander des licences à des tiers, de cesser de distribuer des solutions et des services informatiques contenant le logiciel libre, de réviser ou de modifier son code afin de supprimer le code présumé en infraction, de publier le code source de son logiciel propriétaire ou de prendre d'autres mesures pour éviter ou réparer une infraction présumée. La survenance de l'un de ces événements pourrait avoir un effet négatif important sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

**Les affirmations de tiers concernant la violation de leurs droits de propriété intellectuelle peuvent donner lieu à des demandes de dommages-intérêts et à des frais d'instance, ou obliger la Société à modifier ses produits ou ses processus ou l'empêcher de vendre ses produits.**

Les solutions informatiques de la Société pourraient enfreindre les droits de propriété intellectuelle de tiers. Bien que la Société n'ait pas connaissance d'allégations pour violation de droits matériels, des tiers pourraient à l'avenir faire valoir des allégations contre la Société ou ses clients pour violation de brevets, de droits d'auteur, de marques ou d'autres droits de propriété intellectuelle. Ce risque devrait augmenter à mesure que la Société poursuit son expansion en dehors de l'Amérique du Nord, où de nouveaux concurrents pourraient présenter des allégations contre la Société. Les allégations pour violation pourraient nuire à la réputation de la Société, entraîner sa responsabilité ou l'empêcher d'offrir certaines solutions informatiques. Toute allégation selon laquelle les solutions informatiques de la Société



enfreignent les droits de propriété intellectuelle de tiers, indépendamment du bien-fondé ou de la résolution de ces allégations, peut entraîner des coûts importants de défense et de règlement, et peut détourner les efforts et l'attention des gestionnaires et du personnel technique de la Société de ses activités. En outre, comme suite à telles allégations pour violation de la propriété intellectuelle, la Société pourrait être tenue ou décider autrement qu'il est approprié de :

- cesser d'utiliser, de concéder sous licence ou d'offrir des solutions informatiques particulières faisant l'objet de réclamations pour infraction;
- cesser d'utiliser la technologie ou les procédés faisant l'objet de réclamations pour infraction;
- développer d'autres technologies ne faisant pas l'objet de revendications pour contrefaçon, ce qui pourrait s'avérer coûteux ou infructueux; ou
- obtenir des droits d'utilisation futurs.

La survenance de l'un de ces événements pourrait entraîner une hausse inattendue des dépenses ou obliger la Société à constater une dépréciation de ses actifs. En outre, si la Société modifie ou cesse d'offrir une solution informatique particulière comme suite à une allégation pour violation, les revenus d'exploitation de la Société pourraient être affectés. Si une allégation pour violation aboutissait à l'encontre de la Société ou de ses clients, une injonction pourrait être prononcée à l'encontre de ses clients ou de ses propres activités, ce qui entraînerait des dommages supplémentaires.

**L'incapacité à protéger de manière adéquate l'infrastructure technologique de l'entreprise contre la corruption des données, les atteintes à la vie privée, les cyberattaques ou les violations de réseau pourrait avoir un effet négatif important sur les activités de la Société.**

La Société dépend fortement de son infrastructure technologique pour traiter, transmettre et stocker de façon sécurisée des informations électroniques. Certains renseignements confidentiels résident sur les serveurs des centres de données hébergés par des tiers et sont transmises sur le réseau de la Société. La Société s'appuie sur une technologie de cryptage et d'authentification sous licence de tiers pour sécuriser la transmission de renseignements confidentiels, y compris les renseignements personnels et les numéros de cartes de crédit. Les progrès des capacités informatiques, les nouvelles découvertes dans le domaine de la cryptographie ou d'autres développements peuvent entraîner une compromission ou une violation de la technologie utilisée par l'entreprise pour protéger les renseignements confidentiels. Les serveurs peuvent également être vulnérables aux virus informatiques, aux effractions et autres perturbations similaires résultant d'une manipulation non autorisée des systèmes informatiques de la Société et/ou d'un tiers, ce qui pourrait entraîner la perte de données essentielles ou la divulgation non autorisée de renseignements confidentiels.

Si la Société n'est pas en mesure de prévenir de telles atteintes à la sécurité ou à la vie privée, ses activités pourraient être perturbées, ou la Société pourrait subir une perte de réputation, une perte financière, un risque de litige et d'autres sanctions réglementaires en raison de la perte ou du détournement de renseignements, y compris de données sensibles sur les consommateurs. En outre, si les mesures de sécurité de la Société ne parviennent pas à protéger correctement les renseignements relatifs aux cartes de crédit et de débit, la Société pourrait être tenue responsable des pertes subies par ses clients. La Société peut être amenée à consacrer des ressources importantes pour se protéger contre d'éventuelles failles de sécurité et y remédier, ainsi que pour remédier à leurs conséquences. Si la Société n'est pas en mesure de maintenir les protections et les processus à un niveau correspondant à celui exigé par ses clients, cela pourrait avoir une incidence négative sur les relations de la Société avec ses clients et nuire à ses activités.

Il existe des lois canadiennes et étrangères concernant la protection de la vie privée et le stockage, le partage, l'utilisation, la manipulation, la maintenance, l'élimination, la transmission, la divulgation et la protection des renseignements permettant d'identifier une personne et des données sensibles. Plus précisément, les renseignements permettant d'identifier une personne sont de plus en plus assujettis à des lois et des règlements visant à protéger la confidentialité des renseignements permettant d'identifier une personne qui sont recueillis, traités et transmis. Toute violation de ces lois et règlements peut obliger la Société à modifier ses pratiques commerciales ou sa structure

opérationnelle, à faire face à des actions en justice et à subir des sanctions pécuniaires ou d'autres préjudices pour ses activités.

Le cadre réglementaire relatif aux questions de confidentialité au Canada et sur les marchés étrangers est en constante évolution et restera probablement incertain dans un avenir prévisible. L'interprétation et l'application de ces lois sont souvent incertaines et celles-ci peuvent être interprétées et appliquées d'une manière incompatible avec les politiques et pratiques actuelles de la Société ou exiger des changements dans les caractéristiques des services de la Société. Si la Société ou ses fournisseurs de services tiers ne sont pas en mesure de répondre aux préoccupations en matière de protection de la vie privée, même si elles sont infondées, ou de se conformer aux lois et réglementations applicables, y compris, mais sans s'y limiter, la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (Canada), cela pourrait entraîner des coûts et des responsabilités supplémentaires, porter atteinte à la réputation de la Société et nuire à ses activités.

**La Société exploite ses activités sur un marché hautement concurrentiel, et ses activités, résultats d'exploitation et perspectives pourraient être négativement affectés par des concurrents existants ou émergents.**

L'industrie dans laquelle la Société exerce ses activités se développe rapidement et les tendances technologiques connexes sont en constante évolution. Dans ce contexte, la Société fait face à une concurrence tarifaire importante exercée par ses concurrents. Rien ne garantit que la Société sera en mesure de réagir efficacement ou en temps opportun aux divers facteurs concurrentiels qui influent sur les industries dans lesquelles elle exerce ses activités. La Société pourrait être obligée de réduire les prix des produits et services qu'elle vend en réponse aux offres faites par ses concurrents. De plus, il se pourrait que la Société ne soit pas en mesure de maintenir le niveau de pouvoir de négociation dont elle jouissait par le passé dans la négociation des prix de ses services.

La Société fait face à une concurrence importante de la part d'autres fournisseurs d'infrastructure informatique à valeur ajoutée et de FSI actifs à l'échelle nationale, multirégionale, régionale et locale, dont certains peuvent avoir des ressources financières et d'autres ressources plus importantes que celles de la Société ou qui peuvent avoir des relations d'affaires plus complètes avec des clients ou des clients éventuels que la Société ou avec les fournisseurs, FEO et distributeurs. Bon nombre des concurrents de la Société sont principalement en concurrence sur la base du prix et peuvent avoir des coûts moins élevés ou accepter des prix de vente plus bas et, par conséquent, la Société pourrait devoir réduire ses prix.

La rentabilité de la Société dépend des tarifs qu'elle est en mesure de facturer pour ses produits et services. Les tarifs exigés pour les produits et services sont influencés par un certain nombre de facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- les perceptions des clients quant à la capacité de la Société d'ajouter de la valeur par le biais de ses services;
- l'introduction de nouveaux services ou produits par la Société ou ses concurrents;
- les politiques de prix des concurrents;
- la capacité de facturer des prix plus élevés lorsque la demande du marché ou la valeur des services de la Société le justifie;
- la capacité d'estimer, d'atteindre et de maintenir avec précision les revenus, les marges et les flux de trésorerie contractuels sur de longues périodes contractuelles;
- pratiques d'approvisionnement des clients de la Société;
- conditions économiques et politiques générales.

Le paysage concurrentiel peut également être touché par les activités d'acquisition entreprises par des concurrents. Les pressions concurrentielles sur le marché de la Société pourraient s'intensifier, car d'autres fournisseurs de solutions informatiques développent leurs offres de services, des concurrents acquièrent ou fusionnent avec d'autres

pour accroître leurs capacités de service et leur part de marché, et d'autres intégrateurs de systèmes accroissent leur part de marché.

Si la Société n'est pas en mesure de maintenir une tarification favorable de ses produits et services, sa marge bénéficiaire et sa rentabilité pourraient en pâtir.

**La Société peut être affectée négativement par des conditions macroéconomiques, politiques ou autres.**

La Société est sensible aux habitudes de dépenses de ses clients, qui sont assujetties aux conditions économiques et commerciales.

Il est difficile d'estimer le niveau de croissance de l'économie mondiale dans son ensemble, en particulier alors que les relations et les événements géopolitiques, notamment le conflit actuel entre la Russie et l'Ukraine et le récent conflit à Gaza, présentent des risques potentiels qui sont difficiles à évaluer ou à prévoir. Bien que la demande pour les produits et services de la Société reste forte, au cours des dernières périodes, des facteurs tels que l'interruption de la chaîne d'approvisionnement, les niveaux élevés d'inflation et la hausse des taux d'intérêt dans un certain nombre de pays dans lesquels la Société opère ont eu un impact sur les clients de la Société et leurs marchés finaux, alors que la volatilité macroéconomique et les changements dans l'activité des consommateurs, des entreprises et des gouvernements continuent d'avoir un impact sur les marchés. Ces facteurs rendent particulièrement difficile l'estimation de la croissance dans les différents secteurs de l'économie, y compris les marchés auxquels participent la Société et ses clients, et pourraient entraîner une augmentation des dépenses et des coûts de financement, ce qui aurait un impact négatif sur la Société.

En particulier, comme toutes les composantes du budget et des prévisions de la Société dépendent des estimations de la croissance des marchés que la Société dessert, les incertitudes économiques rendent difficile l'estimation des revenus et des dépenses futurs. Les ralentissements de l'économie, les incertitudes du marché et les changements dans les habitudes de dépenses des clients, y compris à la suite de fluctuations périodiques ou d'événements sans précédent tels que la pandémie de la COVID-19, l'invasion de l'Ukraine par la Russie ou le conflit à Gaza, peuvent amener les clients à retarder, à réduire ou à annuler les commandes de produits de la Société, ce qui pourrait avoir un impact négatif important sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société, y compris à la suite de retards de paiement aux fournisseurs, ce qui pourrait, à son tour, nuire aux relations de la Société avec les fournisseurs et avoir un impact sur la disponibilité d'autres produits et crédits.

Outre son impact sur les relations avec les clients et les performances des marchés finaux, la volatilité macroéconomique et des marchés observée au cours des dernières périodes peut également créer des risques pour les activités opérationnelles internes de la Société. Cela comprend des facteurs opérationnels tels que les coûts des salaires et des avantages sociaux des employés, les fournitures et les ressources des services informatiques, les frais généraux (y compris les coûts de l'énergie et des ressources), entre autres dépenses, ainsi que les pénuries et les retards dans la chaîne d'approvisionnement. Si la Société n'est pas en mesure de gérer l'augmentation de ces dépenses, ou si des pénuries limitent la capacité de la Société à se procurer certaines ressources, cela pourrait avoir un impact négatif sur la rentabilité de la Société et sur ses activités de services informatiques.

En outre, les conditions économiques mondiales et la volatilité du marché résultant du leadership politique dans certains pays et d'autres perturbations des économies et des marchés mondiaux et régionaux, y compris l'augmentation continue de l'inflation et des taux d'intérêt, la possibilité d'une récession ou l'instabilité des marchés financiers, peuvent avoir un impact sur les activités commerciales futures. En outre, les facteurs externes comme les catastrophes naturelles, les maladies, les actes de terrorisme et le déclenchement de guerres, d'hostilités et de conflits armés entre pays ont créé des incertitudes qui peuvent affecter l'économie et les marchés mondiaux en général et qui pourraient avoir un effet négatif important sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société. Plus généralement, ces conditions géopolitiques, sociales et économiques pourraient entraîner une volatilité accrue des marchés financiers et de l'économie aux États-Unis, au Canada, en Europe et au Royaume-Uni et dans le monde entier, ainsi que d'autres effets négatifs.

### **La Société est soumise au risque d'inflation.**

Les économies mondiales connaissent actuellement une inflation élevée, ce qui pourrait limiter les niveaux d'activité économique, y compris sur les marchés primaires de la Société. Le taux général d'inflation a une incidence sur l'environnement économique et commercial général, qui à son tour a une incidence sur la Société. Les pressions inflationnistes liées aux mesures de soutien financier mondial prises en réponse à la pandémie de COVID-19, ainsi que les conditions économiques résultant des tentatives gouvernementales de réduction de l'inflation, comme l'imposition de taux d'intérêt plus élevés, pourraient avoir une incidence négative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société. Rien ne garantit que des mesures gouvernementales seront prises pour contrôler les cycles inflationnistes ou déflationnistes, que toute mesure gouvernementale prise sera efficace ou qu'elle contribuera à l'incertitude économique. Les mesures prises par les gouvernements pour lutter contre l'inflation ou la déflation peuvent également affecter la valeur des devises. Des taux d'intérêt plus élevés en raison de l'inflation pourraient avoir une incidence négative sur les coûts d'emprunt futurs ou rendre le financement de la dette moins attrayant pour la Société, ce qui pourrait, à son tour, avoir un effet négatif important sur le flux de trésorerie de la Société et sur sa capacité à assurer le service de la dette. Cependant, bien que les prix aient augmenté en raison de facteurs tels que l'inflation et la hausse des taux d'intérêt, la demande pour les services de la Société reste forte.

### **Les coûts du service de la dette de la Société pourraient augmenter.**

La Banque du Canada a annoncé plusieurs hausses des taux d'intérêt au cours de l'exercice 2023. Une hausse continue des taux d'intérêt entraînerait une augmentation des charges d'intérêt sur les emprunts liés à des taux d'intérêt variables, partiellement compensée par une baisse de la charge d'impôt sur le revenu exigible ou différé. En outre, des conditions défavorables sur le marché du crédit pourraient limiter la capacité de la Société à refinancer la Facilité de crédit renouvelable.

### **La Société compte sur des tiers pour le financement et l'accès au crédit et une incapacité à respecter les obligations découlant des accords avec les tiers pourrait avoir un impact négatif sur la disponibilité de produits, de financement ou de crédit supplémentaires.**

Il existe un risque que les fournisseurs et les prêteurs de la société réduisent ou réorganisent le crédit disponible pour la société. De temps à autre, la Société s'appuiera sur ses relations avec les FEO, les distributeurs et les banques pour financer des transactions d'envergure, non récurrentes, y compris des acquisitions. La Société dépend également de certains fournisseurs qui lui accordent un crédit pour les produits livrés à la vente. Les retards dans les ventes de produits, qui peuvent survenir pour diverses raisons, comme un ralentissement de l'économie, les incertitudes du marché et les fluctuations des habitudes de dépenses des clients, y compris à la suite de fluctuations périodiques ou d'événements sans précédent comme la pandémie de la COVID-19, peuvent affecter la capacité de la Société, à long terme, à respecter ces obligations. Le non-respect de ces obligations peut, à son tour, nuire aux relations de la Société avec ses fournisseurs et avoir un impact sur la disponibilité d'autres produits et crédits. Si l'une de ces circonstances se produit, elle pourrait avoir un effet négatif important sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

### **Si la Société ne parvenait pas à obtenir de ses clients le paiement des sommes qu'ils lui doivent pour ses services, ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie pourraient en pâtir de manière importante.**

Les activités de la Société dépendent de sa capacité à obtenir de ses clients, en temps voulu, le paiement des montants qu'ils lui doivent pour les travaux effectués. Les conditions de paiement varient selon les clients, les marchés et entre les secteurs privé et public. La nature des contrats de la Société exige parfois que la Société engage des ressources dans un projet avant de recevoir des clients des avances, des paiements progressifs ou d'autres paiements d'un montant suffisant pour couvrir les dépenses du projet au fur et à mesure qu'elles sont engagées. Les retards dans les paiements des clients peuvent soumettre la Société à des pénuries de capital de roulement. Si un client n'effectue pas les paiements relatifs à un projet auquel la Société a consacré des ressources importantes ou si un projet dans lequel elle a investi des ressources importantes est retardé, annulé ou n'est pas mené à terme sans que la Société soit remboursée en conséquence, cela pourrait avoir un effet négatif important sur les revenus et la rentabilité de la Société.

La Société évalue généralement la situation financière de ses nouveaux clients et, en général, facture et cherche à recueillir le paiement sur des cycles relativement courts. La Société pourrait ne pas évaluer avec précision la solvabilité

de ses clients ou son évaluation de la solvabilité pourrait devenir obsolète. Les conditions macroéconomiques, comme l'augmentation de l'inflation et des taux d'intérêt, pourraient entraîner des difficultés financières pour les clients de la Société, y compris la faillite et l'insolvabilité. Cela pourrait amener les clients à retarder leurs paiements, à demander des modifications de leurs arrangements de paiement, ce qui pourrait augmenter le solde des créances de la Société, ou amener les clients à ne pas respecter leurs obligations de paiement. La Société a constitué des provisions pour les pertes de créances et les services non facturés. Les pertes réelles sur les créances des clients pourraient différer de celles que la Société prévoit actuellement et, par conséquent, la Société pourrait devoir ajuster ses provisions. Le recouvrement en temps voulu des créances des clients dépend également de la capacité de la Société à remplir ses engagements contractuels, à facturer et à recueillir les produits contractuels. Si la Société n'est pas en mesure de respecter les exigences contractuelles, elle pourrait subir des retards dans le recouvrement des soldes de ses clients ou être incapable de les recueillir, et si cela se produit, cela pourrait avoir un effet négatif important sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

**La mauvaise conduite des employés peut entraîner la perte de relations avec des partenaires technologiques, des distributeurs ou des clients ou d'autres risques.**

Il se peut que la Société ne soit pas en mesure d'empêcher ses employés, ou les employés de ses partenaires, sous-traitants ou clients, de commettre des fautes, des fraudes ou d'autres activités inappropriées qui pourraient avoir un impact négatif sur les activités et la réputation de la Société. Les fautes peuvent inclure le non-respect des politiques et procédures des partenaires technologiques, des distributeurs ou des clients de la Société ainsi que de la législation et de la réglementation applicables. En particulier, la taille et la portée croissantes des opérations de la Société augmentent la possibilité qu'un membre de son personnel s'engage dans une activité frauduleuse, manque à ses obligations contractuelles ou expose autrement la Société à des risques commerciaux inacceptables. Les précautions prises par la Société pour prévenir et détecter de telles activités peuvent ne pas être efficaces, et elle peut être exposée à des risques liés aux actions de ses employés ou des employés d'autrui et à des pertes causées par celles-ci. En raison de la mauvaise conduite d'un employé, la Société peut être confrontée à des amendes et à des pénalités, à une atteinte à sa réputation et à la perte du statut de partenaire technologique ou de distributeur autorisé ou des relations avec les clients. En particulier, le non-respect des politiques et des procédures des clients du secteur public, y compris les règlements relatifs aux marchés publics, les règlements relatifs à la protection des renseignements classifiés et la législation relative à l'établissement des prix de la main-d'œuvre et des autres coûts dans les contrats gouvernementaux, peut entraîner la suspension ou l'exclusion de la Société des contrats avec les organisations du secteur public.

Si l'inconduite de l'employé a entraîné l'annulation ou le défaut de renouvellement de leurs contrats par les clients de la Société, ou son incapacité à poursuivre certaines activités du secteur public, elle peut subir des préjudices à sa réputation et des diminutions de revenus, ce qui peut avoir un effet négatif important sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

**La Société est soumise à des risques liés à son exposition aux devises étrangères.**

La Société est soumise à des risques et des pertes résultant des fluctuations de la valeur relative des devises des différents pays où ses clients et ses opérations sont situés. La Société présente ses résultats d'exploitation en dollars canadiens (« CAD »), mais une partie des produits et des charges d'exploitation de la Société est libellée dans des devises autres que le CAD en raison des activités aux États-Unis, en Europe et au Royaume-Uni où la Société a des charges, ainsi que des produits dans les devises locales. Au fur et à mesure que la Société poursuit son expansion internationale, elle s'attend à ce que cette exposition aux devises autres que le dollar canadien augmente. Comme les états financiers consolidés de la Société sont présentés en CAD, la Société convertit les produits et les charges d'exploitation, ainsi que les actifs et les passifs, en CAD aux taux de change en vigueur pendant ou à la fin de chaque période de déclaration. En particulier, la Société a des activités importantes aux États-Unis, le dollar américain étant la monnaie fonctionnelle de ces activités, et les acquisitions récentes de REDNET et de Visucom en Allemagne et de Stone au Royaume-Uni ont exposé la Société à des activités opérationnelles libellées en euros et en livres sterling, respectivement. La Société est donc exposée aux fluctuations des devises étrangères sur les montants déclarés de ses actifs et passifs américains et européens. Le renforcement du CAD par rapport aux monnaies fonctionnelles de la Société entraînera une diminution des revenus et des résultats d'exploitation de la Société, tels que rapportés en CAD.

En outre, certaines des filiales de FSI de la Société encourent des coûts et génèrent des revenus dans des devises autres que leurs devises de déclaration respectives, ce qui les expose à un risque de transaction en devises étrangères. Cependant, la Société n'est pas exposée à un risque de change significatif, car elle a peu de contrats de vente et d'achat libellés dans des devises autres que la devise fonctionnelle de la Société et de ses filiales.

Il n'y a aucune garantie que la Société ne subira pas de pertes à l'avenir. De telles pertes pourraient avoir un impact négatif important sur les résultats des opérations et les liquidités disponibles pour soutenir les opérations.

**L'expansion des activités de la Société implique l'entrée sur de nouveaux marchés et ses opérations sont soumises à certains risques inhérents à l'exercice d'une activité internationale.**

L'un des objectifs stratégiques de la Société est d'étendre ses activités et elle pourrait continuer à étendre ses activités en dehors de l'Amérique du Nord ou par le biais d'acquisitions, en particulier en Europe comme suite à l'acquisition de REDNET et Visucom, toutes deux situées en Allemagne, et de l'acquisition de Stone au Royaume-Uni. La Société pourrait ne pas être en mesure de concurrencer efficacement sur de nouveaux marchés et le coût de l'expansion sur les marchés internationaux et de l'intégration des activités acquises dans des pays où la Société n'a pas d'expérience significative pourrait être considérablement plus élevé que prévu et pourrait l'emporter sur l'impact positif de ces acquisitions, le cas échéant. En outre, la nature diverse et internationale des activités de la Société peut amener la Société à affecter des ressources à certains secteurs d'activité de la Société qui ne sont pas aussi rentables que d'autres secteurs d'activité de la Société. Si la Société ne parvient pas à concurrencer efficacement les concurrents existants ou nouveaux sur les nouveaux marchés qu'elle pénètre, ou si les coûts associés à la pénétration de ces nouveaux marchés sont sensiblement plus élevés que prévu, cela pourrait avoir un effet négatif important sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société. En outre, la Société peut être amenée à reconsidérer sa stratégie d'investissement dans ses plans d'expansion internationale et rien ne garantit que cette stratégie sera un succès commercial.

La croissance des activités internationales de la Société accroît l'exposition de la Société aux risques inhérents à l'exercice de ses activités dans ces pays, notamment la supervision des gestionnaires locaux, les fluctuations des taux de change et d'inflation, les hostilités internationales, la guerre, le terrorisme, les catastrophes naturelles, les pandémies, la protection de la propriété intellectuelle et des données, les perturbations des infrastructures et les violations de la sécurité, ainsi que d'autres formes d'instabilité économique et politique, qui pourraient avoir un effet négatif important sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société. Les opérations internationales sont soumises à de nombreuses règles juridiques, parfois contradictoires, sur des sujets aussi divers que les contrôles d'importation/exportation, les restrictions commerciales, le rapatriement de fonds, les tarifs, la fiscalité, les sanctions, les affaires gouvernementales, les obligations de contrôle interne, la confidentialité des données et les relations de travail, y compris l'obtention de permis de travail pour les employés de la Société. La violation de ces lois ou règlements dans la conduite des affaires de la Société pourrait entraîner des amendes ou des sanctions pénales, une publicité défavorable, une atteinte à sa réputation, des restrictions sur sa capacité à traiter des renseignements ou à faire des affaires, des allégations de la part des clients de la Société selon lesquelles elle n'a pas respecté ses obligations contractuelles ou d'autres conséquences non souhaitées. En se conformant à ces lois et règlements, la Société peut encourir des coûts importants, ce qui pourrait affecter sa rentabilité. Les lois locales des pays dans lesquels la Société exerce ses activités pourraient être insuffisantes pour protéger les droits de la Société ou pour limiter ou restreindre autrement ses activités. Le non-respect par la Société des exigences juridiques et réglementaires applicables pourrait avoir un effet négatif important sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société. En outre, les plans de continuité des activités et de reprise après sinistre de la Société pour les systèmes locaux dans les juridictions dans lesquelles la Société est active peuvent ne pas être efficaces si des événements catastrophiques se produisent dans l'un de ces pays.

Si l'une de ces circonstances se produit, elle pourrait avoir un effet négatif important sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

**La protection d'assurance de la Société pourrait ne pas être suffisante pour compenser toute interruption ou perte d'activité.**

Les résultats commerciaux et financiers de la Société peuvent être impactés à des degrés divers par un certain nombre d'événements qui échappent à son contrôle, y compris les cyberattaques, l'accès non autorisé, les pannes de courant,

les pandémies, les attaques terroristes, les actes de guerre, les tremblements de terre, les ouragans, les tornades, les incendies, les inondations, les tempêtes de verglas ou autres catastrophes d'origine naturelle ou humaine. De tels événements peuvent évoluer très rapidement et leurs impacts peuvent être difficiles à prévoir. Par conséquent, rien ne garantit que, dans l'éventualité d'une telle catastrophe, les activités de la Société et sa capacité à exercer ses activités ne seront pas perturbées, comme cela est décrit plus en détail dans : « Les interruptions ou les pannes des systèmes et des services de la Société pourraient avoir un impact négatif sur les activités, la réputation et les résultats d'exploitation de la Société. » La survenue de tels événements pourrait ne pas libérer la Société de l'exécution de ses obligations envers des tiers. Un événement catastrophique, y compris l'éclosion d'une maladie infectieuse, une pandémie ou une menace similaire pour la santé, la crainte qui en résulte, ou les mesures prises par les gouvernements en réponse aux événements susmentionnés, pourraient avoir un impact négatif sur la Société. En outre, la liquidité et la volatilité, la disponibilité du crédit ainsi que les conditions financières et celles du marché peuvent généralement changer à tout moment. N'importe lequel de ces événements, seul ou combiné à un autre, pourrait avoir un impact négatif important sur la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de la société.

La Société possède une garantie générale d'assurance de responsabilité civile complète, des couvertures incendie, inondation et supplémentaire ainsi qu'une assurance perte de location avec des spécifications de police, des limites et des franchises qui s'appliquent habituellement à des propriétés semblables. Il existe cependant certains types de risques, généralement de nature catastrophique, comme les guerres, les maladies ou la contamination de l'environnement, qui sont inassurables ou qui ne sont pas assurables sur une base économiquement viable. En outre, rien ne garantit que les assureurs continueront d'accorder à la société une couverture à des conditions commercialement acceptables, voire même qu'ils l'accorderont. En cas de perte non assurée ou sous-assurée, l'équipement et les installations de la Société pourraient subir des dommages et cela pourrait nuire à la capacité de la Société de servir ses clients, ce qui pourrait avoir un effet négatif important sur les activités, la situation financière, la liquidité et les résultats d'exploitation de la Société.

**Les modifications des lois, règles et réglementations auxquelles la Société ou ses clients ou fournisseurs sont soumis pourraient avoir une incidence négative sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.**

Des modifications apportées à l'une ou l'autre des lois, règles, réglementations ou politiques auxquelles la Société, ses clients ou fournisseurs sont assujettis pourraient avoir une incidence importante sur les activités de la Société. Rien ne garantit que la Société sera en mesure de se conformer aux lois, règles, réglementations et politiques futures. Si la Société ne se conforme pas aux lois, règles, réglementations et politiques applicables, cela pourrait l'assujettir à des procédures civiles ou réglementaires, y compris des amendes ou des injonctions, qui pourraient avoir un effet négatif important sur les activités, la situation financière, la liquidité et les résultats d'exploitation de la Société. De plus, la conformité à toutes les lois, règles, réglementations et politiques futures pourrait avoir une incidence négative sur la rentabilité de la Société et avoir un effet négatif important sur ses activités, sa situation financière, sa liquidité et ses résultats d'exploitation.

**Les violations de la conformité en matière de confidentialité et de protection des données ou l'incapacité à protéger les renseignements confidentiels et exclusifs pourraient nuire à la réputation de la Société et l'exposer à des litiges ou à d'autres actions en justice ou réglementaires ou à des sanctions.**

La Société est soumise aux lois sur la protection des données, aux exigences en matière de confidentialité et à d'autres restrictions réglementaires dans les différentes juridictions où elle exerce ses activités. Dans le cours normal de ses activités, la Société peut prendre connaissance de données personnelles sensibles ou agir en tant que sous-traitant ou traiter autrement ces données personnelles. Ces renseignements doivent être traités par la Société conformément à ces lois et réglementations, car elles régissent la capacité de la Société à recueillir, utiliser, traiter et transférer les renseignements personnels relatifs à ses clients et à leurs clients, ainsi qu'à ses employés et autres. Par conséquent, la Société est exposée au risque que ces données puissent être indûment appropriées, perdues ou divulguées, endommagées ou traitées en violation des lois et réglementations applicables en matière de confidentialité et de protection des données.

L'incapacité de la Société à se tenir informée et à se conformer aux lois, normes et réglementations en matière de confidentialité, d'utilisation des données et de sécurité, y compris, sans s'y limiter, la divulgation ou l'accès non autorisé à des données, pourrait entraîner la limitation, la suspension ou la résiliation de services et de contrats avec

des clients ou l'imposition de sanctions administratives, civiles ou pénales, ce qui pourrait avoir un effet négatif important sur les activités, la situation financière et/ou les résultats d'exploitation de la Société. En outre, toute violation de données pourrait exposer la Société à une responsabilité importante pour des dommages matériels et immatériels et la réputation de la Société pourrait en être fortement affectée.

En outre, la présence internationale de la Société l'expose aux lois sur la protection des données, aux exigences en matière de confidentialité et à d'autres restrictions réglementaires dans une multitude de juridictions, notamment aux États-Unis, au Canada, au Royaume-Uni, dans l'Union européenne et dans le reste de l'Europe, et le respect intégral de ces lois, exigences et restrictions est coûteux et affecte la rentabilité de la Société. Le processus visant à assurer la conformité à toutes les exigences obligatoires en matière de documentation conformément aux lois applicables en matière de protection des données, ainsi que leur mise en œuvre dans l'ensemble de la Société, se poursuivra à mesure que la Société continuera d'acquérir et d'intégrer de nouveaux FSI.

Le fait de se tenir continuellement au courant des nouvelles exigences et d'assurer la conformité juridique et opérationnelle dans l'ensemble de la Société peut avoir un impact négatif sur la capacité de la Société à générer des bénéfices et pourrait avoir un effet négatif important sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

**La Société peut être exposée à des changements dans les lois et réglementations fiscales, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur la Société.**

La Société pourrait être assujettie à l'impôt sur le revenu dans diverses juridictions étrangères. Un jugement important est nécessaire pour déterminer la provision mondiale de la Société pour l'impôt sur le revenu et, dans le cours ordinaire de ses activités, il existe de nombreuses transactions et de nombreux calculs où la détermination fiscale finale peut être incertaine.

La Société devra estimer ses impôts futurs. Bien que la direction de la Société estime que ses estimations fiscales actuelles sont raisonnables, le processus d'estimation et les lois fiscales applicables sont intrinsèquement incertains, et ses estimations ne sont pas contraignantes vis-à-vis des autorités fiscales. Le taux d'imposition effectif de la Société pourrait être affecté négativement par des changements dans ses activités, y compris, mais sans s'y limiter, la combinaison de bénéfices enregistrés dans les pays où les taux d'imposition prévus par la loi diffèrent, les changements dans les élections qu'elle effectue et les modifications apportées aux lois fiscales applicables. Les déterminations fiscales de la Société feront l'objet d'une vérification par les autorités fiscales, vérifications qui le cas échéant, pourraient nuire à la provision pour impôt sur le revenu de la Société. Si l'obligation fiscale réelle de la Société dépasse ses estimations, sa provision pour impôt sur le revenu et son bénéfice net peuvent être considérablement touchés.

**Un litige peut amener la Société à engager des frais importants, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.**

De temps à autre, la Société peut faire l'objet d'allégations, de poursuites (y compris des recours collectifs et des poursuites individuelles), d'enquêtes gouvernementales et d'autres procédures concernant la propriété intellectuelle, la protection des données, le travail et l'emploi, la concurrence, les valeurs mobilières, la fiscalité, le marketing, les litiges commerciaux et d'autres questions. Il peut s'agir de litiges avec des partenaires technologiques, des clients, des sous-traitants, des fournisseurs, des employés ou des investisseurs. La Société peut également faire l'objet de procédures de la part des autorités gouvernementales en rapport avec sa conformité aux lois et aux exigences réglementaires, notamment dans les domaines du travail, de la fiscalité et de la protection des données.

L'issue des procédures judiciaires, arbitrales ou réglementaires en cours ou potentielles est, en règle générale, difficile à prévoir. L'issue défavorable d'un litige ou d'un arbitrage pourrait obliger la Société à verser des dommages-intérêts substantiels, l'empêcher de vendre certaines de ses solutions informatiques ou, dans le cadre de toute allégation pour violation de la propriété intellectuelle, obliger la Société à verser des redevances permanentes. Les provisions de la Société pour les pertes liées aux procédures judiciaires en cours à l'avenir pourraient ne pas être suffisantes pour couvrir ses coûts ultimes en relation avec ces procédures et pourraient devoir être ajustées en fonction des développements ultérieurs ou de l'issue de ces procédures judiciaires. Que la Société obtienne ou non gain de cause dans de futurs litiges, les procès et les arbitrages sont coûteux et peuvent détourner l'attention de la direction des



activités de la Société. En outre, la Société peut décider de régler un litige ou une affaire d'arbitrage, ce qui pourrait l'amener à engager des frais importants. Un règlement ou une issue défavorable de tout litige ou arbitrage pourrait avoir un effet négatif important sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

**Les administrateurs de la Société peuvent faire partie de situations dans lesquelles ils sont en concurrence directe avec la Société.**

Les administrateurs de la Société peuvent être engagés ou pourraient s'engager dans différentes industries, en leur propre nom et pour le compte d'autres sociétés, et des situations pourraient survenir lors desquelles les administrateurs et les dirigeants pourraient être en concurrence directe avec la Société. Les conflits d'intérêts qui se présenteront, le cas échéant, seront assujettis et régis par les procédures prescrites par le Conseil d'administration. Malgré ces procédures, de tels conflits d'intérêts peuvent être difficiles à gérer et pourraient avoir un impact négatif sur les activités de la Société.

**Le succès de la Société dépend de ses professionnels de l'informatique hautement qualifiés et de sa capacité à embaucher, attirer, motiver, retenir et former ce personnel.**

Le succès de la Société dépend de sa capacité à attirer et à retenir des professionnels de l'informatique hautement qualifiés. En particulier, elle doit attirer, former et conserver un nombre approprié de personnes talentueuses aux compétences diverses afin de répondre aux besoins des clients et de développer ses activités. Si elle n'est pas en mesure de le faire, sa capacité à développer de nouvelles activités et à mener efficacement ses projets actuels et futurs pourrait être compromise.

La capacité de maintenir et de renouveler les engagements existants et d'obtenir de nouvelles affaires dépendra également, en grande partie, de la capacité de la Société à attirer, former et retenir le personnel technique ayant les compétences nécessaires pour suivre le rythme des changements continus dans la technologie des renseignements, l'évolution des normes de l'industrie et les préférences changeantes des clients. La rentabilité de la Société dépend également de sa capacité à utiliser efficacement du personnel possédant la bonne combinaison de compétences et d'expérience pour soutenir ses projets. Les processus et les coûts associés au recrutement, à la formation et au maintien en poste des employés imposent des contraintes importantes aux ressources de la Société. En outre, les exigences de l'évolution de la technologie, des normes et des préférences des clients peuvent obliger la Société à redéployer et à recycler ses professionnels de l'informatique. Si la Société doit réduire ses effectifs, elle devra se conformer à la réglementation du travail dans les juridictions concernées, ce qui peut prendre du temps ou entraîner des coûts supplémentaires.

La Société estime qu'il y a une pénurie et une concurrence importante pour les professionnels possédant les compétences technologiques avancées nécessaires pour fournir les services et les solutions qu'elle offre, et qu'il est difficile de trouver des employés possédant les compétences appropriées pour son activité. La Société a sous-traité dans une mesure limitée par le passé, et pourrait le faire à l'avenir, avec d'autres prestataires de services afin de remplir ses obligations envers ses clients. La rentabilité de la Société et sa capacité à faire face à la concurrence et à gérer les engagements des clients pourraient être affectées négativement si elle ne peut pas gérer l'embauche et le roulement du personnel pour obtenir une structure de personnel stable et efficace.

**La Société peut encourir des coûts supplémentaires du fait de son recours à des sous-traitants et peut être imputable de leurs erreurs.**

De temps à autre, la Société fait appel à des sous-traitants pour mener à bien ses activités. La Société est responsable de toute erreur causée par ses sous-traitants de la même manière qu'elle l'est pour ses propres employés, et les coûts associés aux sous-traitants sont généralement plus élevés, ce qui pourrait avoir un effet négatif important sur les résultats de la Société si le ratio sous-traitants/employeurs augmente et si plusieurs projets importants sont confiés à des sous-traitants.

Ces risques liés au recours à des sous-traitants pourraient, s'ils se concrétisent, avoir un effet négatif important sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

**La Société est tributaire des paiements et des crédits des fournisseurs et rien ne garantit que la Société continuera à recevoir ces montants aux niveaux historiques ou à des conditions aussi favorables à l'avenir.**

La Société reçoit des paiements et des crédits de fournisseurs, y compris des contreparties en vertu de programmes de stimulation des ventes en volume et de programmes de financement du développement du marketing. Ces ententes sont utilisées pour compenser, entre autres, les coûts des stocks, les coûts des marchandises vendues, les coûts de marketing et d'autres dépenses d'exploitation. Rien ne garantit cependant que la Société continuera à recevoir ces montants aux niveaux de paiement historiques à l'avenir, ou que la Société sera en mesure de recueillir les montants impayés relatifs à ces incitations en temps opportun, ou tout simplement. Si de telles mesures incitatives subissent une réduction importante, un arrêt ou que la Société connaît un retard important dans leur réception ou qu'elle est dans l'incapacité de les percevoir, cela pourrait avoir un effet négatif important sur ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

En outre, la Société a obtenu des conditions de paiement généralement favorables avec ses fournisseurs et distributeurs, y compris des arrangements de paiement prolongé. Si la Société n'était pas en mesure d'obtenir des conditions de paiement également favorables de la part d'un ou de plusieurs fournisseurs ou distributeurs importants, ou si elle devait passer un contrat directement avec les FEO en vertu de leurs conditions de paiement standard, cela pourrait avoir un effet négatif important sur les marges de la Société, la position du fonds de roulement et ses performances financières en général.

**La Société est soumise aux risques liés aux clients du secteur public, notamment les contrats du secteur public, les exigences d'exploitation et le respect des réglementations sur les marchés publics.**

Une partie des ventes de la Société provient d'entités du secteur public et d'organisations quasi-gouvernementales. Les activités des clients du secteur public comportent divers risques inhérents au processus de passation des marchés publics. Par exemple, les conditions des contrats gouvernementaux ont tendance à être plus contraignantes que d'autres et peuvent inclure, entre autres, des droits d'audit étendus, des pénalités de niveau de service plus punitives, des exigences concernant la situation financière de la société, l'ancienneté du personnel affecté au projet et des limitations moins avantageuses ou inexistantes de la responsabilité de la société.

Les projets du secteur public diffèrent en outre des contrats commerciaux du secteur privé en ce qu'ils sont généralement soumis aux règles des marchés publics. Les contrats pour les produits et services informatiques font généralement l'objet d'un nouvel appel d'offres sur une base périodique et, par conséquent, la Société peut être tenue de participer à un appel d'offres pour conserver les contrats publics existants et est soumise au risque de perdre le client du secteur public à la suite du processus d'appel d'offres. Les contrats du secteur public, dans certains cas, peuvent également être soumis à un risque plus élevé de réduction de la portée ou de résiliation que d'autres contrats en raison de décisions politiques et administratives concernant les niveaux de dépenses publiques ou de changements dans les gouvernements et leurs politiques économiques, consultez : « La Société est soumise au risque de réduction des niveaux de dépenses informatiques de ses clients. »

En outre, les clients du secteur public sont souvent tenus de se conformer à des restrictions accrues en matière de protection de la vie privée et à d'autres restrictions opérationnelles, y compris des restrictions concernant la passation de contrats avec des contreparties étrangères. Aux États-Unis, certains clients du secteur public sont tenus de n'autoriser les fournisseurs de solutions informatiques à accéder à des informations classifiées que s'ils n'opèrent pas dans le cadre des PCIE, à moins que des garanties adéquates ne soient en place pour protéger les intérêts de la sécurité nationale. En conséquence, la Société a été, et s'attend à continuer à être, tenue de mettre en place des mesures d'atténuation des PCIE, comme la classification et la sécurité des données, les contrôles d'accès et les audits, les RH et le renforcement des politiques du personnel et de la Société. Ces exigences peuvent être complexes et les mesures d'atténuation peuvent être coûteuses à mettre en œuvre, ce qui pourrait entraîner une perte de clientèle ou, si la Société n'est pas en mesure de mettre en œuvre des mesures de protection efficaces, entraîner une amende ou une pénalité. Il existe également un risque permanent que la Société renonce à un certain élément de surveillance opérationnelle et managériale des aspects de l'activité qui font l'objet du plan d'atténuation, ce qui peut augmenter le profil de risque de la Société.

La non-conformité contractuelle, le non-respect des réglementations en matière de passation de marchés et des réglementations relatives à la protection des informations classifiées, ainsi que d'autres activités inappropriées ou

illégalles, peuvent entraîner diverses pénalités civiles et pénales et des sanctions administratives, qui peuvent inclure la résiliation des contrats, la confiscation des bénéfices, la suspension des paiements, des amendes et des suspensions ou l'interdiction de faire des affaires avec le gouvernement.

**L'activité de la Société est soumise à des fluctuations périodiques, qui peuvent avoir un impact sur ses résultats d'exploitation et ses résultats financiers.**

Les ventes de la Société sont soumises à des variations trimestrielles, périodiques et autres qui rendent les revenus difficiles à prévoir et peuvent entraîner des fluctuations importantes des résultats d'exploitation. Les dépenses des principaux clients sont saisonnières et dépendent fortement du capital budgété qui doit être utilisé avant la fin de leurs périodes fiscales respectives.

Les revenus peuvent fluctuer en raison, entre autres, de ce qui suit :

- la nature, le nombre, le calendrier, la portée et les conditions contractuelles des projets dans lesquels la Société est engagée;
- les retards encourus dans l'exécution des projets en cours;
- les problèmes de chaîne d'approvisionnement qui ont une incidence sur la capacité de la Société à fournir des produits, des solutions ou des services pour lesquels elle gagne des revenus;
- le passage continu de la Société aux services gérés et le rôle croissant des revenus récurrents du nuage, qui sont des services à marge plus élevée, mais qui pourraient entraîner une diminution du revenu brut total de la Société;
- l'exactitude des estimations du temps nécessaire à l'achèvement des projets en cours;
- les conditions économiques générales.

De plus, les clients entreprennent généralement un processus d'évaluation important qui, par le passé, a donné lieu à un long cycle de vente. Bien que la Société consacre beaucoup de temps, d'efforts et d'argent à ses efforts de vente, rien ne garantit que ces efforts produiront des ventes au cours d'une période donnée.

**Le cours des actions ordinaires de la Société peut fluctuer considérablement.**

Le prix du marché des actions ordinaires de la Société peut fluctuer considérablement en raison de :

- les annonces futures concernant la Société ou ses concurrents;
- les fluctuations trimestrielles des résultats d'exploitation;
- les annonces d'acquisitions ou d'innovations technologiques;
- les changements dans les estimations de bénéfices ou les recommandations des analystes; ou
- la volatilité actuelle du marché.

En outre, le cours des actions de nombreuses sociétés de services commerciaux et technologiques fluctue fortement pour des raisons qui peuvent être sans rapport avec les résultats d'exploitation. Les fluctuations du cours des Actions ordinaires peuvent avoir un impact sur la capacité de la Société à financer ses activités et à conserver son personnel.

**Le bilan consolidé de la Société comprend des montants importants de survaleur et d'actifs incorporels dans le cadre d'acquisitions et fait face au risque de dépréciation d'une partie importante de ces actifs.**

Le bilan consolidé de la Société comprend une survaleur et des actifs incorporels qui représentaient 44 % de son actif total au 31 décembre 2023. Ces actifs consistent principalement en des relations avec les clients et des noms commerciaux. La Société envisage également d'acquérir d'autres entités, ce qui pourrait entraîner la comptabilisation de la survaleur et d'actifs incorporels supplémentaires. Selon les normes comptables actuelles, la Société est tenue d'amortir certains actifs incorporels sur la durée de vie utile de l'actif, tandis que le goodwill et certains autres actifs incorporels ne sont pas amortis. La Société évalue régulièrement s'il y a eu des dépréciations de la valeur comptable du goodwill et de certains actifs incorporels. Si la valeur comptable de l'actif est déterminée comme étant dépréciée, elle est ramenée à sa juste valeur par une imputation au résultat d'exploitation. Une dépréciation d'une partie importante de l'écart d'acquisition ou des actifs incorporels pourrait avoir un effet négatif important sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

**Les activités de la Société sont soumises aux lois et réglementations relatives aux sanctions, à la lutte contre la corruption, au blanchiment d'argent et à l'antitrust.**

La société est soumise aux réglementations et aux sanctions économiques imposées par de multiples autorités, notamment par le Canada et les États-Unis, par l'intermédiaire de la Direction générale des contrôles à l'exportation et à l'importation du Canada, de l'Office of Foreign Assets Control du département du Trésor des États-Unis et du Bureau of Industry and Security du département du Commerce des États-Unis, et par d'autres pays dans lesquels la société opère avec des cadres réglementaires similaires, y compris le Royaume-Uni et l'Allemagne.

Les régimes relatifs aux sanctions, à la lutte contre la corruption, au blanchiment d'argent et à l'antitrust évoluent au fil du temps, et il est difficile de prévoir l'interprétation, la mise en œuvre ou l'application des politiques gouvernementales en ce qui concerne ses activités. Bien que la Société revoie continuellement ses politiques, contrôles et procédures afin de s'assurer du respect des lois et règlements applicables, rien ne garantit que ces politiques et procédures seront suivies par ses employés, consultants, agents ou partenaires à tout moment ou que ses contrôles internes détecteront et empêcheront efficacement toute violation.

Les violations des lois sur la lutte contre la corruption, les sanctions, le blanchiment d'argent et les lois et réglementations antitrust sont passibles de sanctions civiles, notamment d'amendes, de refus de privilèges d'exportation, d'injonctions, de saisies d'actifs, d'exclusion de contrats gouvernementaux et de révocations ou de restrictions de licences, ainsi que d'amendes pénales et d'emprisonnement. En outre, toute violation pourrait entraîner une couverture médiatique négative, avoir un impact sur la réputation de la Société et, par conséquent, sur sa capacité à maintenir des relations commerciales à long terme avec ses clients et à attirer de nouvelles affaires.

Toute incapacité de la Société à gérer les risques susmentionnés pourrait avoir une incidence négative sur ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

## DIVIDENDES

La Société a déclaré ses premiers paiements de dividendes trimestriels en 2023, totalisant des paiements de dividendes d'un montant de 0,03 \$ par action ordinaire. La déclaration et le paiement de dividendes sur les actions ordinaires sont à la seule discrétion du Conseil, mais dépendront des résultats d'exploitation de la Société, de sa situation financière, de ses besoins de trésorerie et d'autres facteurs pertinents. La décision du Conseil de verser un dividende reflète sa confiance dans les activités de Converge et est conforme à la politique de dividende de la Société divulguée dans son prospectus simplifié de base daté du 8 juillet 2019. À ce jour, la Société a déclaré les dividendes suivants sur les actions ordinaires :

Date d'enregistrement	Date de paiement	Dividendes
9 juin 2023	16 juin 2023	0,01 \$
8 septembre 2023	22 septembre 2023	0,01 \$
13 décembre 2023	28 décembre. 2023	0,01 \$

## DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL

*La description suivante de notre capital-actions résume certaines dispositions contenues dans nos statuts et règlements. Ces résumés ne prétendent pas être complets et sont assujettis à toutes les dispositions de nos statuts et règlements administratifs, qui ont été déposées sous le profil de la Société sur SEDAR+ à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca) et sont qualifiés dans leur intégralité par référence à celles-ci.*

### Capital autorisé

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires. À la date du présent FIA, 203 410 498 actions ordinaires étaient émises et en circulation.

### Actions ordinaires

Les détenteurs d'actions ordinaires ont le droit d'être convoqués et d'assister aux assemblées générales des actionnaires et ont droit à une voix pour chaque action ordinaire détenue lors de ces assemblées.

Les détenteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir, au *pro rata*, les dividendes éventuels déclarés par le Conseil sur les actions ordinaires.

En cas de liquidation, de dissolution ou de cessation d'activité de la Société, ou en cas de répartition des actifs de la Société entre les actionnaires en vue de la liquidation des affaires de la Société, les actions ordinaires sont de rang égal en ce qui concerne la priorité de répartition. Une telle distribution sera effectuée en montant égal par action ordinaire sur toutes les actions ordinaires en circulation sans préférence ni distinction.

## MARCHÉ DES VALEURS MOBILIÈRES

### Prix et volume de négociation

Les actions ordinaires sont inscrites et affichées à la bourse TSX sous le symbole « CTS ».

Le tableau suivant présente les prix de négociation les plus élevés et les plus bas en dollars canadiens, et les volumes de négociation à la TSX sur une base mensuelle au cours de l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2023.

<b>Mois</b>	<b>Élevé (\$)</b>	<b>Bas (\$)</b>	<b>Volume</b>
Décembre 2023	4,42	3,945	9 366 318
Novembre 2023	4,26	2,72	13 900 423
Octobre 2023	2,88	2,245	8 338 211
Septembre 2023	3,03	2,66	7 800 836
Août 2023	3,30	2,39	19 600 253
Juillet 2023	3,53	3,01	10 706 713
Juin 2023	3,76	2,98	27 567 635
Mai 2023	3,79	2,59	31 709 324
Avril 2023	4,10	3,12	12 571 761
Mars 2023	4,72	3,865	27 606 818
Février 2023	6,23	4,51	22 417 091
Janvier 2023	6,00	4,42	17 608 067

## **GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ**

### **Administrateurs et dirigeants de la Société**

Le tableau suivant énonce, pour chacun des membres du Conseil d'administration et des dirigeants de la Société, respectivement, le nom de la personne, sa municipalité de résidence, son poste au sein de la Société et sa profession principale à la date du présent document. À la date du présent FIA, la société n'a pas fixé de limites à la durée du mandat de ses administrateurs. Chaque administrateur occupera ses fonctions jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à sa démission ou sa destitution.

Le tableau identifie également les membres de chaque comité du Conseil d'administration et les administrateurs qui sont « indépendants » conformément au sens de la Politique nationale 58-201.

<b>Nom et municipalité de résidence</b>	<b>Poste occupé chez Converge</b>	<b>Administrateur depuis</b>	<b>Profession principale au cours des cinq années précédentes et postes occupés</b>
<b>Shaun Maine</b> St George's, Bermudes	Administrateur et Chef de la direction du groupe	2016 <sup>(1)</sup>	Chef de la direction de Converge (2017 à aujourd'hui)
<b>Thomas Volk</b> Munich, Allemagne	Administrateur (président du Conseil d'administration)	Mai 2021	Chef de la direction, Cancom SE (2018-2020), Président-directeur général, Cancom SE (2017-2018)

<b>Nom et municipalité de résidence</b>	<b>Poste occupé chez Converge</b>	<b>Administrateur depuis</b>	<b>Profession principale au cours des cinq années précédentes et postes occupés</b>
<b>Brian Phillips</b> <sup>(2)(3)(5)</sup> Vancouver, Colombie-Britannique	Administrateur (directeur principal indépendant)	Novembre 2018	Directeur général
<b>Nathan Chan</b> <sup>(2)(4)(5)</sup> Toronto, Ontario	Administrateur	Novembre 2018	Avocat, Impart Law Professional Corporation
<b>Ralph Garcea</b> <sup>(2)(4)</sup> Caledon, Ontario	Administrateur	Juin 2019	Associé directeur, Focus Merchant Group (2018 à aujourd'hui), directeur général, Echelon Wealth Partners (2017-2018)
<b>Darlene Kelly</b> <sup>(2)(3)(4)</sup> Ottawa, Ontario	Administrateur	Juin 2021	Chef de l'exploitation, TeraMach (1999-2018), conseillère en affaires et en leadership (2019 à aujourd'hui)
<b>Toni Rinow</b> <sup>(2)(3)(5)</sup> Laval, Québec	Administrateur	Juin 2022	Directeur financier et directeur de l'exploitation, Neptune Wellness (2020-2021), PDG par intérim, BetterLife Pharma (2019-2020), directeur général mondial, Jubilant Radiopharma (2018-2019), directeur financier et directeur de l'exploitation, Isologic Radiopharma (2016-2018)
<b>Wendy Bahr</b> <sup>(2)</sup> Los Gatos, Californie	Administrateur	Décembre 2023	Chef de la direction commerciale, de Rubrik, Inc.(2019-2022), vice-président principal, Organisation de partenaires mondiaux, Cisco Systems (2015-2018)
<b>Greg Berard</b> Lincoln, Rhode Island	Président-directeur général mondial de Converge	S.O.	Président, Lighthouse Computer Services, Inc. (2017 à aujourd'hui)
<b>John Teltsch</b> Ridgefield, Connecticut	Directeur des revenus	S.O.	Directeur général, IBM Amériques (2021), directeur général, ventes et support technique des systèmes IBM dans le monde (2018-2020), directeur général, partenaires d'affaires mondiaux IBM (2015-2018).
<b>Avjit Kamboj</b> <sup>(7)</sup> Toronto, Ontario	Dirigeant principal des finances	S.O.	Directeur général, KAM Consulting Services Inc. (2016-2020, 2022 à aujourd'hui), directeur financier, Dye & Durham Corporation (2019-2022)

<b>Nom et municipalit� de r�sidence</b>	<b>Poste occup� chez Converge</b>	<b>Administrateur depuis</b>	<b>Profession principale au cours des cinq ann�es pr�c�dentes et postes occup�s</b>
<b>Cory Reid</b> Galway, Irlande	Chef de l'exploitation	S.O.	Dirigeant principal de l'information, Pivot Technology (2010-2018)
<b>Julianne Belaga</b> Atlanta, G�orgie	Directrice des affaires juridiques et secr�taire	S.O.	Directrice des affaires juridiques de Converge (2021 � aujourd'hui), avocate g�n�rale, Catalyst Tech Ventures, LLC (2017-2022), avocate g�n�rale, Corus Group LLC et Converge Technology Solutions US, LLC (2017-2021), vice-pr�sidente et avocate g�n�rale, Corporate Services Group, Avnet Inc. (2012-2017)
<b>Donald Cuthbertson</b> Carleton Place, Ontario	Chef de la direction de Portage	S.O.	Chef de la direction de Portage (2021 � aujourd'hui), directeur g�n�ral de la technologie, Converge (2019-2021)

**Notes :**

- (1) M. Maine a  t  administrateur de Converge Partners par le pass .
- (2) M. Phillips, M. Chan, Mme Kelly, Mme Rinow, Mme Bahr et M. Garcea sont des administrateurs ind pendants conform ment au sens de la PN 58-201. M. Phillips est l'administrateur ind pendant principal.
- (3) Membre du Comit  de v rification. Mme Kelly est pr sidente du comit  de v rification.
- (4) Membre du Comit  de r mun ration. M. Garcea est le pr sident du Comit  de r mun ration.
- (5) Membre du Comit  de nomination et de la gouvernance. M. Phillips est pr sident du Comit  des candidatures et de la gouvernance.
- (6) Mme Bahr a  t  nomm  au Conseil le 5 d cembre 2023.
- (7) M. Kamboj a  t  nomm  dirigeant principal des finances de la Soci t    compter du 10 mai 2023.

**Titres avec droit de vote**

Au meilleur de la connaissance de la Soci t , fond e sur les renseignements fournis par les administrateurs et les dirigeants de la Soci t , en tant que groupe, les administrateurs et les dirigeants de la Soci t  sont propri taires v ritables ou d tiennent le contr le, directement ou indirectement, sur 10 842 681 actions ordinaires, soit environ 5,7 % des actions ordinaires  mises et en circulation   la date du pr sent document.

**Ordonnance d'interdiction d'op rations, faillites, p nalit s ou sanctions**

Au cours des dix derni res ann es, aucun des administrateurs ou dirigeants de la Soci t  n'a  t  administrateur, chef de la direction ou dirigeant principal des finances d'une soci t  (y compris la Soci t ) qui faisait l'objet, pendant son mandat, d'une ordonnance d'interdiction d'op rations ou d'une ordonnance similaire, ou d'une ordonnance qui refusait   cet  metteur assujetti l'acc s   des exemptions statutaires pendant une p riode de 30 jours cons cutifs ou plus.

Au cours des dix derni res ann es, aucun des administrateurs, dirigeants ou actionnaire d tenant un nombre suffisant de titres de la Soci t  pour avoir une incidence importante sur le contr le de la Soci t  : (a) n'a fait de proposition concordataire en vertu d'une loi relative   la faillite ou   l'insolvabilit , n'a fait l'objet ni n'a  t    l'origine d'une proc dure, d'un arrangement ou d'un compromis avec des cr anciers, et aucun s questre, un s questre-g rant ou un syndic de faillite n'a  t  nomm  pour d tenir les biens de l'administrateur, du dirigeant ex cutif ou de l'actionnaire; (b) n' tait administrateur ou dirigeant d'une soci t  (y compris la Soci t ) qui, pendant son mandat, a fait faillite, a fait une proposition concordataire en vertu d'une loi relative   la faillite ou   l'insolvabilit , a fait l'objet ou a  t    l'origine d'une proc dure, d'un arrangement ou d'un compromis avec des cr anciers, et aucun s questre, un s questre-g rant ou un syndic de faillite n'a  t  nomm  pour d tenir ses biens.



## **CONFLITS D'INTÉRÊTS**

Il existe des conflits d'intérêts potentiels auxquels les administrateurs et les dirigeants de la Société seront assujettis dans le cadre des activités de la Société. Chacun des administrateurs et dirigeants de la Société peut être ou est déjà associé à d'autres sociétés publiques et privées qui peuvent donner lieu à des conflits d'intérêts. Certains administrateurs ont soit un autre emploi, soit d'autres restrictions d'affaires ou de temps qui leur sont imposées et, par conséquent, ces administrateurs ne pourront consacrer qu'une partie de leur temps aux affaires de la Société. Certains administrateurs et dirigeants ont été et continueront d'être impliqués dans l'identification et l'évaluation, en vue d'acquérir des participations potentielles dans des sociétés et des sociétés en leur propre nom et au nom d'autres sociétés. Les conflits, le cas échéant, seront assujettis aux procédures et aux recours prescrits par la Business Corporations Act de la Colombie-Britannique et aux lois, règlements et politiques applicables en matière de valeurs mobilières (y compris les politiques de la TSX). Voir aussi « Facteurs de risque ».

## **PROCÉDURES JUDICIAIRES, ENQUÊTES ET MESURES RÉGLEMENTAIRES**

La Société peut de temps à autre faire l'objet de réclamations et de diverses procédures judiciaires dans le cours normal de ses activités. Au cours des douze derniers mois à compter de la date de la présente notice annuelle, la Société, y compris ses filiales, n'a pas été, et n'est pas actuellement, partie à une menace de litige, à une procédure gouvernementale ou administrative, à une procédure d'arbitrage ou à un différend ou à d'autres procédures judiciaires qui pourrait avoir, ou a eu dans un passé récent, un effet défavorable important sur les activités, la réputation, les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Société.

## **INTÉRÊT DE LA DIRECTION ET D'AUTRES ACTEURS DANS LES TRANSACTIONS IMPORTANTES**

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun intérêt important, direct ou indirect, de l'un des administrateurs ou dirigeants de la Société, d'un actionnaire détenant, ou contrôlant ou dirigeant (directement ou indirectement), plus de 10 % d'une catégorie ou d'une série de titres avec droit de vote en circulation de la Société, ou d'un associé ou d'un affilié de l'une des personnes susmentionnées, dans une transaction au cours des trois années précédant la date du présent document qui a eu une incidence importante ou dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elle ait une incidence importante sur la Société ou sur l'une de ses filiales.

## **CONTRATS IMPORTANTS**

La Société n'a pas conclu de contrat important au cours de l'exercice le plus récent ni avant l'exercice le plus récent qui est toujours en vigueur, excepté les ententes conclues dans le cours normal des activités.

## **AGENT DE REGISTRE ET DE TRANSFERT**

L'agent de transfert et de registre de la Société est Computershare Investor Services Inc., à son bureau situé au 510 Burrard Street, 2e étage, Vancouver, Colombie-Britannique V6C 3B9.

## **INTÉRÊTS DES EXPERTS**

Le vérificateur de la Société, Ernst & Young LLP, comptables agréés, situé au 100 Adelaide St W, Toronto, ON M5H 0B3, a vérifié les états financiers consolidés de la Société au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date. Ernst & Young LLP a informé la Société qu'elle était indépendante au sens du code de conduite professionnelle de l'Ordre des comptables professionnels agréés de l'Ontario.

À la connaissance de la Société, aucun des experts ainsi nommés (ou l'un de leurs professionnels désignés) ne détenait de titres représentant plus de 1 % de l'ensemble des actions ordinaires émises et en circulation à la date de la déclaration, du rapport ou de l'évaluation en question.

## INFORMATIONS SUR LE COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le comité de vérification est chargé de superviser les processus d'information comptable et financière de la Société, les systèmes internes de contrôle, les relations avec les vérificateurs indépendants ainsi que les vérifications des états financiers de la Société, et il est chargé d'exécuter les fonctions énoncées dans la Charte du comité de vérification. Les membres du comité d'audit sont Darlene Kelly (présidente), Brian Phillips et Toni Rinow. Chaque membre du Comité de vérification est indépendant (au sens du Règlement 52-110) et aucun membre du Comité de vérification ne reçoit, directement ou indirectement, une compensation de Converge autre que pour le service rendu en tant que membre du Conseil d'administration et de ses comités. Tous les membres du Comité de vérification disposent des connaissances financières requises (telles qu'elles sont définies dans le cadre de l'IN 52-110). Le texte intégral de la charte du Comité de vérification est joint comme annexe « A » au présent FIA.

### Composition du Comité de vérification

En plus de l'expérience commerciale générale de chaque membre du Comité de vérification, tous les membres ont de l'expérience dans l'examen des états financiers et les questions connexes de comptabilité et de vérification. La formation et l'expérience de chaque membre du Comité de vérification qui sont pertinentes pour l'exercice de ses responsabilités en tant que membre du Comité de vérification sont les suivantes :

#### *Darlene Kelly*

Mme Kelly est une leader dans le domaine de la finance et des affaires, avec une grande expérience dans le secteur des technologies de l'information. Pendant 20 ans, Mme Kelly a été chef de l'exploitation/directrice financière chez TeraMach dès ses débuts, grâce à sa croissance et à son expansion géographique. En 2016, Mme Kelly a dirigé la vente de TeraMach à Pivot Technology Solutions ainsi que son intégration subséquente. En 2019, Mme Kelly a lancé une pratique d'encadrement et de conseil soutenant les dirigeants d'organisations et les entrepreneurs. Mme Kelly est comptable professionnelle agréée et membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés de l'Ontario. Mme Kelly est une coach de leadership certifiée à l'échelle internationale et membre de l'Institute of Corporate Directors. Mme Kelly est titulaire d'un baccalauréat (avec distinction) en commerce de l'Université d'Ottawa.

#### *Brian Phillips*

M. Phillips a été actif dans le secteur des services financiers pendant 30 ans, pendant les 15 dernières années en tant qu'associé chez Phillips, Hager & North Investment Management (« PHN »), et s'est maintenu à ce poste après l'acquisition de PHN par la Banque Royale du Canada en 2008. Avant PHN, il a été vice-président de divers courtiers en valeurs mobilières, dont Pemberton Securities, jusqu'à son acquisition par RBC Dominion Securities en 1989. M. Phillips est titulaire d'une M.B.A. de l'Ivey Business School.

#### *Toni Rinow*

Dre Rinow est une leader transformationnelle dans le domaine de la finance et des affaires, avec plus de 20 ans d'expérience et un palmarès éprouvé dans le développement international des entreprises. Dre Rinow se spécialise dans l'orientation des entreprises à travers des points d'inflexion de croissance, d'innovation, de convergence technologique et d'intégration commerciale. Elle est une catalyseur de croissance et d'expansion et est bien connue pour accélérer les flux de revenus par le biais d'acquisitions, de développement d'entreprise, de ventes et de marketing, et de financements. Dre Rinow transforme les données en stratégies exploitables et a récemment travaillé pour une société cotée au NASDAQ qui a levé plus de 160 000 000 \$ en financement de l'expansion du capital et a réalisé des acquisitions pour sécuriser un portefeuille soutenu par Morgan Stanley.

Dre Rinow a dirigé des organisations de soins de santé en tant que directrice générale de Jubilant Draximage Inc, leader mondial de la médecine nucléaire, et en tant que directrice de l'exploitation d'Isologic Innovative Radiopharmaceuticals. Au cours de sa carrière professionnelle, elle a occupé des postes de direction dans des entreprises pharmaceutiques et de soins de santé publiques et privées, où elle a mené des acquisitions au Canada, en Amérique latine, en Europe, en Inde et aux États-Unis. Dre Rinow a facilité avec succès la négociation d'alliances

internationales d'entreprises d'une valeur de plus de 100 000 000 \$ et a supervisé un portefeuille d'investissement de 400 000 000 \$ sous gestion.

Dre Rinow est titulaire d'un MBA et d'une maîtrise en comptabilité de l'Université McGill, ainsi que d'un diplôme en génie chimique de l'Institut européen supérieur de chimie ERASMUS à Strasbourg, en France, et d'un doctorat en biophysique et chimie de l'Université de Montréal. Elle est également formée en intelligence artificielle au MIT Massachusetts Institute of Technology.

### **Politiques et procédures préalables à l'approbation**

Le Comité de vérification doit préapprouver et divulguer, au besoin, le maintien en poste du vérificateur externe pour les services liés à la vérification et ceux non liés à la vérification qui seront fournis à la Société et qui sont autorisés en vertu de la loi applicable. Chaque année, le vérificateur externe soumet son plan de travail au Comité de vérification, y compris la nature et la portée de tous les services liés à la vérification prévus pour l'année à venir. Ce plan est ensuite examiné et préapprouvé par le Comité de vérification. Tout service non planifié lié à la vérification ou non lié à la vérification est présenté pour préapprobation lors des réunions régulières du Comité de vérification. Le Comité de vérification doit préapprouver les services liés à la vérification et ceux non liés à cette dernière, si l'engagement pour les services est conclu conformément aux politiques et procédures d'approbation préalable établies par le Comité de vérification concernant l'engagement du vérificateur externe par Converge, à condition que les politiques et les procédures soient détaillées quant au service particulier, que le Comité de vérification soit informé de chaque service fourni et que les politiques et procédures n'incluent pas la délégation des responsabilités du Comité de vérification à la direction de Converge, en vertu des lois applicables sur les valeurs mobilières. Le Comité de vérification peut déléguer à un membre du Comité de vérification le pouvoir d'accorder des approbations préalables, à condition que les approbations préalables soient présentées au Comité de vérification lors de sa prochaine réunion.

### **Frais de service des vérificateurs externes**

Les frais globaux facturés par les vérificateurs externes de Converge au cours de chacun des deux derniers exercices sont les suivants :

<b>Fin de l'exercice</b>	<b>Frais de vérification</b>	<b>Frais liés à la vérification<sup>(1)</sup></b>	<b>Frais de taxe<sup>(2)</sup></b>	<b>Tous les autres frais</b>
31 décembre 2022	1 381 400 \$	355 000 \$	430 000 \$	Néant
31 décembre 2023	1 072 050 \$	441 250 \$	829 549 \$	Néant

**Notes :**

- (1) Les frais de vérification concernent des services d'assurance et des services connexes raisonnablement liés à la réalisation de travaux d'audit sur les acquisitions de la Société et comprennent divers honoraires d'audit statutaire pour les entités européennes de la Société, qui ne figurent pas dans la section « Frais de vérification » ci-dessus.
- (2) Des frais de taxe ont été engagés pour les services de conformité fiscale, y compris la préparation et l'examen des déclarations de revenus, l'aide aux vérifications fiscales et les services de conseil fiscal liés à la fiscalité nationale et internationale.

### **INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES**

Des renseignements supplémentaires sur la Société peuvent être consultés sur SEDAR+ à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca). Des renseignements supplémentaires, y compris la rémunération et l'endettement des administrateurs et des dirigeants, les principaux détenteurs de titres de la Société et les titres autorisés à être émis dans le cadre de plans de rémunération en actions, le cas échéant, seront contenues dans la circulaire d'information de la Société en vue de sa prochaine assemblée annuelle des actionnaires. Des renseignements financiers supplémentaires sont fournis dans les états financiers de la Société et le rapport de gestion de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

## GLOSSAIRE TERMINOLOGIQUE

- « **Actions ordinaires** » désigne les actions ordinaires de la Société.
- « **BCBCA** » désigne la *Loi sur les sociétés par actions* (Colombie-Britannique).
- « **CAD** » désigne le dollar canadien, la devise légale du Canada.
- « **CBI** » a la signification qui lui est attribuée à la rubrique « Développement général de l'entreprise ».
- « **CIBC** » désigne la Banque Canadienne Impériale de Commerce.
- « **Comité de vérification** » désigne le comité de vérification du Conseil.
- « **Comité spécial** » a la signification qui lui est attribuée à la rubrique « Développement général de l'entreprise ».
- « **Conseil** » désigne le Conseil d'administration de la Société.
- « **Converge Partners** » désigne Converge Technology Partners Inc.
- « **COVID-19** » désigne le coronavirus.
- « **DDoS** » désigne un déni de service distribué.
- « **Énoncés prospectifs** » a la signification qui lui est attribuée à la rubrique « Renseignements prospectifs ».
- « **Entente d'acquisition** » a la signification qui lui est attribuée à la rubrique « Nom, adresse et constitution en société ».
- « **Examen stratégique** » a la signification qui lui est attribuée à la rubrique « Développement général de l'entreprise ».
- « **Facilité de crédit renouvelable** » désigne les installations accordées à la Société en vertu de l'entente de crédit renouvelable mondiale datée du 27 juillet 2022, conclue entre la Société et un syndicat de prêteurs canadiens et américains, dirigé par J.P. Morgan et CIBC.
- « **Facilités ABL** » désigne les marges de crédit garanties par les actifs de la Société fournis à la Société en vertu de la convention de prêt fondé sur les actifs entre la Société et un syndicat de banques canadiennes dirigées par la CIBC.
- « **FEO** » désigne les fabricants d'équipement d'origine.
- « **FIA** » désigne le présent formulaire d'information annuel.
- « **FSI** » désigne les fournisseurs de services informatiques.
- « **GfdB** » a la signification qui lui est attribuée à la rubrique « Développement général de l'entreprise ».
- « **GIES** » désigne la gestion des informations et des événements de sécurité.
- « **GSTI** » a le sens qui lui est attribué à la rubrique « Services ».
- « **IA** » signifie intelligence artificielle.
- « **ICI** » désigne l'intervention en cas d'incident.

- « **ICRM** » a la signification qui lui est attribuée à la rubrique « Développement général de l'entreprise ».
- « **IfmB** » a la signification qui lui est attribuée à la rubrique « Développement général de l'entreprise ».
- « **Infinity Systems Software** » a le sens qui lui est attribué à la rubrique « Développement général de l'entreprise ».
- « **LCSA** » désigne la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.
- « **Norwick** » a la signification qui lui est attribuée à la rubrique « Nom, adresse et constitution en société ».
- « **OPIN** » a la signification qui lui est attribuée à la rubrique « Développement général de l'entreprise ».
- « **PCIE** » désigne la propriété, le contrôle ou l'influence à l'étranger.
- « **PHN** » a la signification qui lui est attribuée à la rubrique « Composition du Comité de vérification ».
- « **PIB** » la signification qui lui est attribuée à la rubrique « Développement général de l'entreprise ».
- « **PN 58-201** » désigne la politique nationale 58-201 – *Lignes directrices de gouvernance d'entreprise*
- « **Portage** » désigne Portage CyberTech Inc.
- « **R.-U.** » désigne le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.
- « **Règlement 52-110** » désigne le Règlement 52-110 – *Comités de vérification*.
- « **RGPD** » désigne le Règlement général européen sur la protection des données.
- « **SAP** » a la signification qui lui est attribuée à la rubrique « Services ».
- « **Société** », « **Converge** », « **nous** », « **notre** » ou « **nos** » désigne Converge Technology Solutions Corp. et ses filiales, notamment Converge Partners, selon le contexte.
- « **Stone** » a la signification qui lui est attribuée à la rubrique « Développement général de l'entreprise ».
- « **TI** » signifie technologie de l'information.
- « **Transaction** » a la signification qui lui est attribuée à la rubrique « Nom, adresse et constitution en société ».
- « **TSX** » désigne la Bourse de Toronto.
- « **TSXV** » désigne la Bourse de croissance TSX.
- « **Vicom Infinity** » a la signification qui lui est attribuée à la rubrique « Développement général de l'entreprise ».
- « **Visucom** » a la signification qui lui est attribuée à la rubrique « Développement général de l'entreprise ».

ANNEXE « A »

CONVERGE TECHNOLOGY SOLUTIONS CORP.

CHARTRE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

**Date d'entrée en vigueur : 13 mai 2022**

*La présente charte (la « Charte ») énonce l'objectif, la composition, les responsabilités et l'autorité du Comité de vérification (le « Comité de vérification » ou le « Comité ») du Conseil d'administration (le « Conseil ») de Converge Technology Solutions Corp. (« Converge » ou la « Société »).*

**1. Objectif**

Le Comité aide le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance en ce qui concerne :

- a) les exigences en matière d'information financière et de divulgation;
- b) l'assurance qu'un cadre efficace de gestion des risques et de contrôle financier a été mis en place et testé par la direction de Converge; et
- c) les processus de vérification externe et interne.

**2. Composition du Conseil**

- a) Le Conseil nommera les membres (« membres ») du Comité. Les membres seront nommés pour exercer leurs fonctions jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires de Converge ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Le Conseil peut révoquer un membre à tout moment et pourvoir tout poste vacant au sein du Comité. Un membre peut démissionner à tout moment et il cessera automatiquement d'être membre après avoir cessé d'être administrateur.
- b) Le Comité se compose d'autant d'administrateurs du Conseil que celui-ci le souhaite, mais en tout état de cause d'au moins trois (3) membres. Chaque membre répondra aux critères d'indépendance et de compétences financières établis par les lois applicables et les règles des bourses sur lesquelles les titres de Converge sont cotés, y compris le Règlement 52-110 sur les comités de vérification, sous réserve des exemptions disponibles qui peuvent être invoquées dans les circonstances appropriées. En outre, chaque administrateur sera libre de toute relation qui pourrait, de l'avis du Conseil, raisonnablement interférer avec l'exercice du jugement indépendant d'un membre. En outre, au moins un membre du comité de vérification doit avoir de l'expérience en tant qu'expert-comptable, directeur financier ou contrôleur d'entreprise ou une expérience similaire, ou une expérience significative démontrable dans la supervision de ces fonctions en tant que cadre supérieur.
- c) Au moment de la nomination annuelle des membres du Comité de vérification, le Conseil d'administration nomme un(e) président(e) du Comité de vérification (le « Président »). Le Président est membre du Comité de vérification, il préside toutes les réunions du Comité de vérification, coordonne la mise en conformité du Comité de vérification avec la présente Charte, travaille avec la direction à l'élaboration du plan de travail annuel du Comité de vérification et fournit des rapports du Comité de vérification au Conseil d'administration.
- d) À moins qu'un Président ne soit élu par le Conseil d'administration, les membres du Comité peuvent désigner un Président par un vote majoritaire de la totalité des membres de l'ensemble du Comité.

### 3. Réunions

- a) Le Comité peut se réunir aux dates et lieux que le président juge nécessaires pour s'acquitter de ses responsabilités, mais en tout état de cause, pas moins de quatre fois par an.
- b) Un préavis de vingt-quatre (24) heures est donné à chaque membre oralement, par téléphone, par télécopie ou par courrier électronique, sauf si tous les membres sont présents et renoncent au préavis, ou si les absents renoncent au préavis avant ou après la réunion. Les membres peuvent assister à toutes les réunions en personne ou par téléphone, vidéo ou autre moyen électronique. Les pouvoirs du Comité peuvent également être exercés par des résolutions écrites signées par tous les membres.
- c) Le Président, tout membre du Comité de vérification, les vérificateurs externes, le Président du Conseil d'administration, l'administrateur et chef de la direction ou le dirigeant principal des finances peuvent convoquer une réunion du Comité de vérification en avisant le Président, qui avisera les membres du Comité de vérification. Le Président préside toutes les réunions du Comité de vérification auxquelles il assiste et, en l'absence du Président, les membres du Comité de vérification présents peuvent nommer parmi eux un président qui présidera la réunion à sa place.
- d) La majorité des membres du Comité constitue un quorum pour une réunion de celui-ci. Chaque membre dispose d'une voix et les décisions du Comité sont prises par un vote affirmatif de la majorité. Le président n'a pas de voix prépondérante en cas d'égalité des voix. Les pouvoirs du Comité peuvent être exercés lors d'une réunion où le quorum est atteint ou par une résolution écrite signée par tous les membres.
- e) Le Comité peut inviter de temps à autre, à sa discrétion, des cadres supérieurs de la Société ou toute autre personne qu'il juge appropriée à assister à ses réunions et à prendre part à la discussion et à l'examen des affaires du Comité. Le comité se réunira à huis clos sans la présence des membres de la direction pendant une partie de chaque réunion du comité.
- f) Dans la mesure du possible, avant chaque réunion ordinaire du Comité, le président, avec l'aide du secrétaire, préparera et distribuera aux membres et aux autres personnes jugées appropriées par le président, un ordre du jour des questions à traiter lors de la réunion, ainsi que les documents d'information appropriés. Le Comité peut demander aux dirigeants et aux employés de Converge de produire les informations et les rapports qu'il juge nécessaires à la réalisation de sa mission.
- g) Le Comité tient le procès-verbal de ses réunions ou autres comptes rendus des réunions et activités du Comité, de façon suffisamment détaillée pour transmettre le contenu de toutes les discussions tenues. Après l'approbation du procès-verbal par le Comité, le procès-verbal sera distribué aux membres du Conseil d'administration. Toutefois, le président peut faire rapport oralement au Conseil d'administration de toute question qui exige à son avis l'attention immédiate du Conseil d'administration.
- h) Les vérificateurs externes ont droit d'assister et de prendre la parole à chaque réunion du Comité de vérification. De plus, le Comité peut inviter à une réunion tout dirigeant ou employé de la Société, des conseillers juridiques, des conseillers et d'autres personnes dont il juge la présence nécessaire ou souhaitable afin de s'acquitter de ses responsabilités.
- i) Le Comité tient des réunions extraordinaires ou régulières, ou des parties de réunions, auxquelles la direction n'est pas présente.
- j) Les procédures de convocation, de tenue, de conduite et d'ajournement des réunions du Comité sont les mêmes que celles applicables par défaut aux réunions du Conseil d'administration, mais le Comité a le pouvoir de réglementer autrement sa procédure.
- k) Le Comité dispose d'un libre accès à la direction et aux employés de la Société ainsi qu'aux livres et registres de la Société.

#### 4. Devoirs et responsabilités

Le Comité a les fonctions et les responsabilités énoncées ci-dessous ainsi que toutes les autres fonctions qui sont spécifiquement déléguées au Comité par le Conseil d'administration et que le Conseil d'administration est autorisé à déléguer en vertu des lois et règlements applicables. En plus de ces fonctions et responsabilités, le Comité s'acquittera des fonctions requises d'un Comité de vérification dans le cadre de tout échange qui implique la négociation des titres de la Société, ou d'échange avec tout organisme gouvernemental ou réglementaire exerçant un pouvoir sur la Société, selon les exigences alors en vigueur (collectivement, les « Exigences applicables »).

##### Rapports financiers et divulgation

- a) Le Comité de vérification examine et approuve les états financiers intermédiaires et le rapport de gestion correspondant, et examine et recommande au Conseil d'administration d'approuver les états financiers annuels vérifiés, y compris le rapport du commissaire aux comptes, ainsi que le rapport de gestion correspondant, les rapports financiers et toute indication concernant le bénéfice par action à fournir aux analystes et aux agences de notation, avant qu'ils ne soient déposés auprès des autorités de réglementation compétentes et/ou rendus publics. Le Comité doit s'assurer que les états financiers sont présentés conformément aux principes comptables applicables, ces documents devant indiquer si ces informations ont été examinées par le Conseil ou le Comité. Le Comité s'assure également que, dans le cas des états financiers annuels, la fonction de vérification a été effectivement exercée par les vérificateurs et, dans le cas des états financiers intermédiaires, que la fonction de révision a été effectivement exercée;
- b) Le comité de vérification examine et discute avec la direction les communiqués de presse contenant des informations financières qui doivent être examinées par le comité en vertu des lois applicables ou des politiques de la Société avant que la Société ne divulgue ces informations, y compris le type et la présentation des informations, en entendant une attention particulière à toute orientation prospective, mesure pro forma ou non conforme aux normes IFRS. Le Comité recommande au Conseil d'approuver les communiqués de presse sur les résultats annuels. Le Comité est habilité à approuver les communiqués de presse sur les résultats intermédiaires et examine avec le Conseil les questions liées aux communiqués de presse sur les résultats intermédiaires;
- c) Le Comité de vérification examine et recommande au Conseil d'approuver, le cas échéant, tous les autres documents d'information publique contenant des informations financières vérifiées ou non vérifiées avant leur dépôt auprès des autorités réglementaires compétentes et/ou leur publication, y compris les prospectus, les notices annuelles, les rapports annuels aux actionnaires, les circulaires de sollicitation de procurations, les énoncés de changement important de nature financière et les documents d'information similaires avant la publication de ces informations;
- d) Le Comité de vérification examine avec la direction de Convergence et les commissaires aux comptes externes les questions importantes concernant les principes, pratiques et jugements comptables de la direction et les autres traitements possibles en vertu des normes internationales d'information financière (« IFRS »), en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exacts et complets et qu'ils donnent une image fidèle de la situation financière de la Société et des résultats de ses activités conformément aux normes IFRS, le cas échéant;
- e) Le Comité de vérification examine et, le cas échéant, approuve et recommande au Conseil d'approuver les informations financières figurant dans un prospectus ou un autre document d'offre de titres de la Société, les communiqués de presse divulguant les résultats financiers de la Société ou fondés sur ceux-ci et toute autre information financière importante, y compris les orientations financières fournies aux analystes, aux agences de notation ou autrement diffusées publiquement, ainsi que les mesures financières importantes non conformes aux PCGR, les ratios non conformes aux PCGR, les mesures du total des secteurs, les mesures de gestion du capital et les mesures financières supplémentaires (chacune étant définie dans le Règlement 51-112 sur la *Communication des mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières*).



## **5. Vérification externe**

### **Généralités**

Le Comité de vérification est responsable de la surveillance des travaux des vérificateurs, y compris le travail des vérificateurs lors de la préparation ou de la publication d'un rapport de vérification, l'exécution d'autres services de vérification, d'examen ou d'attestation, ou tout autre travail connexe.

### **Nomination et rémunération**

Le Comité de vérification examine et, si cela est recommandé, sélectionne et recommande pour approbation du Conseil d'administration, les vérificateurs externes et leur rémunération. Le Comité de vérification a le pouvoir ultime d'approuver toutes les modalités et tous les frais d'engagement liés à la vérification, y compris le plan de vérification des vérificateurs.

### **Résolution des désaccords**

Le Comité de vérification doit régler tout désaccord entre la direction et les vérificateurs sur les questions d'information financière portées à son attention.

### **Discussions avec les vérificateurs**

Au moins une fois par année, le Comité de vérification discute avec les vérificateurs des questions qui doivent être abordées en vertu des normes de vérification applicables et qui seront examinées par les vérificateurs avec le Comité de vérification. Le Comité de vérification examine également de façon continue, avec l'assistance des vérificateurs et de la direction, les questions importantes qui peuvent survenir concernant les principes comptables et la présentation des états financiers, ainsi que les questions relatives à la portée, l'adéquation et l'efficacité des contrôles financiers de la Société.

### **Plan de vérification**

Au moins une fois par année, le Comité de vérification examine un résumé du plan de vérification annuel des vérificateurs. Le Comité de vérification prend en considération et examine, avec les vérificateurs, toute modification importante de la portée du plan.

### **Rapport d'examen trimestriel**

Le Comité de vérification examine le rapport préparé par les vérificateurs relativement à chacun des états financiers provisoires de la Société.

### **Indépendance des vérificateurs**

Au moins une fois par année, et avant que les vérificateurs ne publient leur rapport sur les états financiers annuels, le Comité de vérification doit obtenir des vérificateurs une déclaration écrite officielle décrivant toutes les relations existantes entre les vérificateurs et la Société; discuter avec les vérificateurs de toute relation ou tout service divulgué qui pourrait avoir une incidence sur l'objectivité et l'indépendance des vérificateurs; et obtenir une confirmation écrite des vérificateurs qu'ils sont objectifs et indépendants au sens des Règles de déontologie et du code de déontologie applicables et adoptés par l'institut provincial ou l'ordre des comptables agréés auquel appartiennent les vérificateurs et d'autres Exigences applicables. Le Comité de vérification doit prendre les mesures appropriées pour superviser l'indépendance des vérificateurs.

## **Évaluation et rotation de l'associé principal**

Au besoin, le Comité de vérification devra examiner les qualifications et le rendement des associés principaux responsables des vérificateurs et déterminer s'il convient d'adopter ou de poursuivre une politique de rotation des associés principaux des vérificateurs externes.

## **Exigences concernant l'approbation préalable des services non liés à la vérification**

Le Comité de vérification doit approuver à l'avance toute provision sur honoraires des vérificateurs pour effectuer tout service non lié à la vérification de la Société qu'il juge souhaitable conformément aux Exigences applicables et aux politiques et procédures approuvées par le Conseil d'administration. Le Comité de vérification peut déléguer le pouvoir d'approbation préalable à un membre du Comité de vérification. Les décisions de tout membre du Comité de vérification à qui ce pouvoir a été délégué doivent être présentées à l'ensemble du Comité de vérification lors de sa prochaine réunion régulière.

## **6. Approbation des politiques d'embauche**

Le Comité de vérification examine et approuve les politiques d'embauche de la Société concernant les associés, les employés, les anciens associés et les employés des vérificateurs externes actuels et anciens de la Société.

### **a) Dirigeants financiers**

Le Comité examine et discute avec la direction de la nomination des dirigeants financiers clés et recommande des candidats qualifiés au Conseil d'administration, le cas échéant.

## **7. Contrôles internes**

### **a) Généralités**

Le Comité de vérification examine le système de contrôle interne de la Société.

### **b) Établissement, examen et approbation**

Le Comité de vérification exige de la direction qu'elle applique et maintienne les systèmes appropriés de contrôle interne conformément aux Exigences applicables, y compris les contrôles internes sur l'information et la divulgation financières, et qu'elle examine, évalue et approuve ces procédures. Au moins une fois par année, le Comité de vérification prend en considération et examine, avec la direction et les vérificateurs, les points suivants :

- (i) l'efficacité, les faiblesses ou les lacunes dans : la conception ou l'exécution des contrôles internes de la Société (y compris les contrôles et la sécurité informatisés des systèmes d'information); l'environnement de contrôle global pour la gestion des risques commerciaux; et les contrôles de la comptabilité, des finances et de la divulgation (y compris, sans s'y limiter, les contrôles sur l'information financière), les contrôles non financiers, les contrôles juridiques et réglementaires, et l'incidence de toutes faiblesses identifiées au sein des contrôles internes sur les conclusions de la direction;
- (ii) tous changements importants des contrôles internes concernant l'information financière qui sont divulgués ou envisagés pour divulgation, y compris ceux concernant les dépôts réglementaires périodiques de la Société;
- (iii) toute question importante soulevée par une requête ou une enquête menée par les organismes de réglementation de la Société;
- (iv) le programme de prévention et de détection de la fraude de la Société, y compris les lacunes dans les contrôles internes qui peuvent avoir une incidence sur l'intégrité de l'information financière, ou qui peuvent exposer la Société à d'autres pertes importantes liées à la fraude interne ou externe, à l'ampleur

de ces pertes et à toute mesure disciplinaire prise en raison de la fraude commise et prise à l'encontre de la direction ou d'autres employés qui jouent un rôle important dans l'information financière; et

- (v) toutes les questions et recommandations importantes connexes des vérificateurs ainsi que les réponses de la direction, y compris le calendrier de mise en œuvre des recommandations visant à corriger les faiblesses des contrôles internes, les contrôles financiers et les contrôles de divulgation.

## **8. Mise en conformité avec les exigences juridiques et réglementaires**

Le Comité de vérification examine les rapports du secrétaire général de la Société et d'autres membres de la direction, en ce qui concerne : les questions juridiques ou de conformité qui peuvent avoir une incidence importante sur la Société; l'efficacité des politiques de conformité de la Société; et toutes communications importantes reçues de la part des organismes de réglementation. Le Comité de vérification examine l'évaluation et les représentations de la direction relatives au respect des lois et des directives applicables, ainsi que les plans de la direction pour remédier aux lacunes relevées.

## **9. Limite d'engagement des comités de vérification**

Aucun membre du Comité de vérification ne peut siéger au Comité de vérification de plus de deux autres sociétés ouvertes, à moins que le Conseil ne détermine qu'un tel service simultané ne nuirait pas à la capacité de ce membre de siéger efficacement au comité de vérification et ne divulgue cette décision dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Société.

## **10. Conseillers externes**

Le Comité de vérification peut mener ou autoriser des enquêtes ou des études sur des questions relevant de ses responsabilités et de ses devoirs, tels que décrits ci-dessus, et peut solliciter, retenir et résilier des avis d'experts comptables, juridiques, consultants ou autres auprès d'une source indépendante de la direction, aux frais de la Société, moyennant notification au président du Conseil, à l'administrateur principal ou au président-directeur général de la Société.

## **11. Procédures concernant la ligne d'assistance téléphonique des dénonciateurs du Comité de vérification**

Le Comité de vérification met en place une procédure de déclaration des plaintes et une ligne d'assistance téléphonique pour (a) la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la Société, y compris en ce qui concerne la comptabilité, les contrôles comptables internes ou les questions de vérification; et pour (b) la soumission confidentielle et anonyme de la part des employés de la Société de leurs préoccupations liées aux affaires de la Société, y compris les questions de comptabilité ou de vérification douteuses. Toutes plaintes ou préoccupations reçues sont examinées par les membres du Comité de vérification et, si le Comité de vérification détermine que l'affaire doit faire l'objet d'une enquête plus approfondie, il ordonne au président du Comité de vérification d'engager des conseillers externes, le cas échéant, pour enquêter sur la question; le Comité travaillera alors avec la direction et l'avocat général (le cas échéant) pour parvenir à une conclusion satisfaisante dans chaque cas, conformément à la politique de dénonciation de la Société.

## **12. Divulgence du Comité de vérification**

Le Comité de vérification prépare, examine et approuve toute divulgation du Comité de vérification exigée en vertu des Exigences applicables dans les documents de divulgation de la Société.

## **13. Délégation**

Le Comité de vérification peut, dans la mesure du possible et autorisée par les Exigences applicables, désigner un sous-comité chargé d'examiner toute question relevant de la présente Charte, si le Comité de vérification le juge approprié.

#### **14. Aucun droit créé**

La présente Charte est un énoncé de politiques générales et se veut un élément du cadre de gouvernance souple dans lequel le Comité de vérification fonctionne. Bien qu'il devrait être interprété dans le contexte de toutes les lois, tous les règlements et toutes les exigences applicables en matière d'inscription, ainsi que dans le contexte des articles et des règlements administratifs de la Société, il n'est pas destiné à établir des obligations juridiquement contraignantes.

#### **15. Examen de la Charte**

Le Comité examine et met à jour la présente Charte, tel que jugé souhaitable de temps à autre, et le présente au Conseil d'administration pour approbation.